

CRAC n° 20 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 12 octobre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.....	1
Échange de vues.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – M. Loris Resinelli.	
Votes.....	5
Confiance au président et au rapporteur.....	6
DÉBATS	6
Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2027.....	6
Exposé de M. le Ministre-Président Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....	6
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Échange de vues.....	14
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Christophe Collignon – Mme Valérie De Bue – M. Julien Liradelfo – M. Germain Mugemangango – Mme Alice Bernard.	
REPRISE DE LA SÉANCE	27
DÉBATS (SUITE)	27
Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2027.....	27
Échange de vues (Suite).....	27
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée – Mme Bénédicte Linard – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Christie Morreale – Mme Valérie De Bue – M. Julien Liradelfo – M. Germain Mugemangango – Mme Alice Bernard – M. Vincent Blondel.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	49
Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les dégâts occasionnés à la suite des récents débordements en Wallonie lors des manifestations et le rôle du Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise (CORTEX) ».....	49
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le renouvellement et la transmission des compétences de l’Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) à l’approche du programme statistique 2027-2031 ».....51

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 52

Interpellations et questions orales retirées..... 52

LISTE DES INTERVENANTS..... 53

ABRÉVIATIONS COURANTES.....54

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.

Mme De Bue a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Échange de vues

M. le Président. – J'ai reçu une proposition de conclusions du groupe PS, une proposition du groupe Ecolo ainsi qu'une proposition des groupes MR et Les Engagés pour la majorité.

Je lirai la proposition de la majorité.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour les propositions de conclusions des deux autres groupes ?

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers

collègues, nous arrivons au terme de l'examen de cette pétition qui, pour rappel, a recueilli 1 889 signatures et demande à notre Parlement de prendre position, assez clairement, concernant le projet fédéral relatif aux visites domiciliaires.

Nous avons eu un débat lors de la dernière séance plénière et nous avons eu des débats en commission. Lors de ces travaux, nous avons eu l'occasion d'entendre M. Van Tichelen et d'échanger avec lui sur les préoccupations qui ont conduit près de 1 900 citoyens à saisir notre Parlement. Depuis cette audition, notre Parlement a aussi eu l'occasion de tenir différents débats, y compris en séance plénière, pour demander au Gouvernement wallon – pour vous demander, Monsieur le Ministre-Président – d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral afin d'obtenir le retrait de ce projet de loi.

Ce débat a au moins permis à chacun et chacune de réaffirmer clairement sa position. Notre groupe a réaffirmé son opposition ferme à ce texte du Fédéral, ainsi que sa conviction qu'une décision administrative d'éloignement ne peut justifier une atteinte aussi importante à l'inviolabilité du domicile, sans que la nécessité, la proportionnalité et l'efficacité d'une telle mesure soient suffisamment démontrées.

Nous avons bien entendu – ne vous inquiétez pas – les arguments de la majorité, les garanties et les soi-disant « balises » qu'elle affirme suffisantes pour encadrer le dispositif. Cependant, ces échanges n'ont certainement pas permis de convaincre cette majorité de la nécessité de demander le retrait de ce texte. C'est malheureux, mais c'est comme cela. La proposition de résolution a été rejetée par 40 voix contre 29.

Ce vote ne fait pas disparaître les préoccupations légitimes exprimées par les 1 899 citoyens et citoyennes qui ont saisi notre Parlement ni les nombreuses mises en garde formulées à l'égard de ce projet provenant des citoyens, du monde associatif, ainsi que du monde judiciaire, des magistrats, et cetera. Il nous appartient aujourd'hui, au terme de l'examen de cette pétition, de tirer des conclusions de nos travaux. Pour notre groupe, la position demeure claire et constante : nous partageons les préoccupations exprimées par les pétitionnaires.

Nous considérons que la possibilité de pénétrer dans un domicile privé sans le consentement de ses occupants, dans le cadre de l'exécution d'une décision

qui, pour rappel, n'est pas une décision pénale, mais une décision administrative, soulève des questions absolument fondamentales au regard de l'inviolabilité du domicile, du respect de la vie privée, du respect de la vie familiale et, plus largement, du respect des garanties qui doivent entourer toute ingérence de l'autorité publique dans nos droits fondamentaux.

D'ailleurs, ces préoccupations ne sont pas neuves. Je le dis encore : en 2018, notre Parlement avait déjà débattu d'un projet fédéral de visites domiciliaires absolument similaire à celui-ci, contrairement à ce que vous racontez. Une proposition de résolution avait été déposée par le PS et Ecolo afin d'inviter le Gouvernement fédéral à retirer ce projet. Elle avait été adoptée par notre Parlement de Wallonie en 2018, c'était le 25 avril. Huit ans plus tard, la question revient et les inquiétudes relatives au respect des droits fondamentaux n'ont pas disparu.

Comme je l'ai dit, les associations se sont mobilisées, mais Myria l'a souligné en juin dernier : la nécessité absolue et la proportionnalité du dispositif ne sont pas suffisamment démontrées ; certaines notions demeurent complètement imprécises ; la marge d'appréciation laissée aux juges est bien trop limitée ; les garanties prévues pour les personnes vulnérables restent totalement insuffisantes. C'est pour cela que le débat qui nous occupe dépasse largement la seule question de la politique migratoire. J'entends en effet que certains voudraient que nous ayons le débat exclusivement au niveau du Fédéral. Non : nous sommes toutes et tous concernés par cet enjeu et il est essentiel que notre Région puisse se positionner – comme elle l'a fait il y a huit ans.

On peut débattre des politiques de retour, on peut débattre de leur efficacité, des moyens qui permettent d'exécuter des décisions administratives, mais ces objectifs ne dispensent jamais des pouvoirs publics de respecter les principes fondamentaux de notre État de droit. L'inviolabilité du domicile constitue l'une de ces garanties fondamentales. Ce principe protège chacun d'entre nous. Les pétitionnaires nous adressent leurs demandes. On les a lues, on les soutient pleinement. Le vote intervenu mercredi dernier ne modifie pas notre conviction – il la renforce, même.

Après avoir entendu les pétitionnaires, après avoir examiné leurs arguments en Commission, après avoir consacré un vrai débat en séance plénière sur ce sujet, on considère que leurs préoccupations restent pleinement fondées, qu'elles méritent une réponse politique claire. Pour notre groupe, la conclusion de nos travaux est claire : on propose que la Commission fasse siennes les demandes formulées par les pétitionnaires. Au-delà de nos divergences sur la politique migratoire, il existe des principes qui doivent demeurer des points de repère communs : la protection du domicile, le respect de la vie privée, la garantie des droits fondamentaux.

Pour conclure, j'ai envie de citer Salomé Saqué qui a elle-même cité Émile Chartier qui dit cette phrase très juste : « Tout peuple qui s'endort en liberté se réveillera en servitude ».

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, nous sommes ici au terme du parcours de cette pétition qui a donné l'occasion à cette Commission d'entendre M. Baptiste Van Tichelen, le 14 septembre dernier. C'est parce que nous partageons les préoccupations qui étaient portées par sa pétition ; c'est aussi parce que ce Parlement avait déjà engagé une prise de position à ce sujet sur un projet de loi similaire en 2018 ; c'est enfin parce que des valeurs majeures sont en cause, notamment une atteinte particulièrement importante aux garanties constitutionnelles, que nous avons déposé une proposition de résolution, pour être le vecteur de la demande qui était faite par les pétitionnaires. Elle a donné lieu à des débats extrêmement importants dans cette Commission ainsi qu'en séance plénière. C'est la raison pour laquelle je serai plus court aujourd'hui. Ce n'est en rien lié à toute l'importance que représente cette problématique.

Avec les pétitionnaires, un grand nombre d'autorités et d'organisations ont également pris la parole dans le débat public à ce sujet. Le Conseil d'État a « dézingué » l'avant-projet sans qu'il y ait de modification à la mesure de son avis qui en résulte. Il en va de même du centre fédéral Migration, d'une large coalition d'associations de la société civile, de l'Association syndicale des magistrats et l'Ordre des barreaux, qui ont, chacun avec leur sensibilité, mis en exergue tous les reculs que représentent, pour notre État de droit, ce projet de loi et le principe même des visites domiciliaires, qui était en discussion : le fait qu'il puisse y avoir une intrusion domiciliaire en dehors des garanties prévues par la procédure légale. C'est le cœur du débat qui nous a opposés.

Depuis lors et depuis notre débat en séance plénière, quelques amendements ont également été déposés à la Chambre, en commission, en deuxième lecture, mais ils apparaissent marginaux par rapport aux enjeux dont nous parlons ici. Je ne reviendrai pas, par ailleurs, sur certains éléments de débat en séance plénière, qui étaient factuellement infondés, notamment dans les comparaisons faites avec le projet de loi de 2018, quant à l'existence ou non d'un juge d'instruction de la procédure, puisque, à l'époque, le chef de groupe du cdH, devenu Les Engagés, s'était exprimé et avait clairement dit comment les choses devaient être analysées.

Je ne reviens pas sur tous ces éléments, mais je me limiterai, dans une forme de baroud d'honneur, à déposer ces propositions de conclusions qui proposent à ce Parlement de réaffirmer la nécessité de respecter, en tout temps, les droits fondamentaux et qui demandent au

Gouvernement, d'une part, de poursuivre son soutien aux pouvoirs locaux et aux acteurs associatifs qui œuvrent dans le respect de la dignité humaine et de l'État de droit, et, d'autre part, en parallèle, d'engager le Gouvernement fédéral à retirer le projet de loi, qui est à présent sur les tables à présent de la séance plénière.

J'avais largement cité M. Bisschops, Président de l'ASBL « Les Territoires de la mémoire », qui était venu, dans cette assemblée, il y a quelques semaines. Je reprendrai un extrait plus court ici, mais je continue à le porter avec franchise et conviction, dans lequel il nous rappelait que l'État de droit disparaît rarement d'un seul coup : il s'effrite, par une exception jugée nécessaire, par une dérogation présentée comme provisoire, par un droit rendu conditionnel, par une catégorie de personnes un peu moins protégées. C'est le cœur de notre analyse et, dès lors, le souffle que nous portons avec les propositions de conclusions que nous avons déposées.

M. le Président. – Voici la proposition de conclusions déposée par les groupes de la majorité :

La Commission prend acte du dépôt de la pétition et de sa recevabilité et des 1 899 signatures récoltées, témoignant de la mobilisation citoyenne menée par M. Van Tichelen et le mouvement « No ICE in Belgium ».

La Commission rappelle que l'accès au territoire, le séjour, les règles relatives à l'éloignement des étrangers, à la législation sur les visites domiciliaires relèvent de la compétence exclusive de l'Autorité fédérale.

Elle réaffirme que le respect des droits fondamentaux et de l'État de droit constitue un socle commun à l'ensemble des groupes politiques.

Elle souligne l'importance du travail parlementaire mené à la Chambre des représentants pour concilier des impératifs de sécurité et d'ordre public avec le respect de ces principes.

Il convient de nuancer la portée du dispositif en écartant l'idée que les visites domiciliaires sont généralisées chez les personnes en séjour illégal. La mesure est strictement circonscrite à des situations particulières visant des individus considérés comme présentant une menace pour l'ordre public et la sécurité nationale dans le cadre de dossiers liés à la criminalité grave, au radicalisme, à l'extrémisme ou au terrorisme.

Il y a également des garanties et un encadrement procédural, puisque le texte, tel qu'il est proposé au niveau fédéral, intègre des garanties fondamentales excluant toute intervention décidée unilatéralement ou librement par la police ou l'administration. Toute action est subordonnée – on en a beaucoup parlé – à l'autorisation préalable d'un juge d'instruction et constitue une mesure de dernier recours lorsque les autres démarches ont échoué.

Au niveau de l'évolution par rapport au cadre antérieur, qui est souvent cité comme point de comparaison, l'approche actuelle traduit une évolution par rapport au texte évoqué en 2018, avec des balises juridiques qui encadrent désormais le dispositif. Vous verrez également, comme indiqué dans ce projet de conclusions, que la procédure évolue et est suivie. En effet, la Commission pourra constater que le processus législatif suit son cours au niveau fédéral, comme en témoigne l'approbation, le 7 octobre dernier, du projet de loi en deuxième lecture par la Commission de l'intérieur de la Chambre des représentants.

Le dispositif a été consolidé par plusieurs amendements de la majorité renforçant le rôle du juge d'instruction. Celui-ci dispose désormais d'un délai étendu de cinq à sept jours pour se prononcer ; c'était une des remarques émises lors des auditions. En outre, il peut solliciter tout complément d'information auprès de l'autorité compétente et est prémuni contre les demandes répétitives grâce à l'exigence formelle d'un élément neuf pour tout examen d'un même dossier. En effet, il ne s'agirait pas de pouvoir le saisir trop facilement et à la légère. Il faudra donc dorénavant un dossier complet, car une demande ne pourra pas être étirée sans élément nouveau. Le dispositif est également complété par des balises spécifiques pour les visites en présence de mineurs et une clause d'évaluation à 18 mois.

Le texte sera prochainement soumis à la séance plénière du Parlement fédéral, étant entendu que les voies de droit communes demeurent ouvertes à tout justiciable pour contester la légalité de ces mesures.

Avant de lire la fin des conclusions, je rappelle que notre règlement nous indique que, face à une pétition, la Commission a plusieurs possibilités :

- réaffirmer son attachement au respect des droits fondamentaux, en particulier l'inviolabilité du domicile ;
- inviter le Gouvernement fédéral à retirer son projet de loi – vous aurez compris, au regard de nos discussions, que ce n'est pas ce qui sera proposé ;
- soutenir les communes, les associations et les citoyens qui œuvrent quotidiennement en faveur de la solidarité, de l'accueil et de la cohésion sociale et/ou adopter une résolution pour exprimer notre opposition au principe des visites domiciliaires.

Une telle résolution a été abordée au sein de notre Commission et lors d'un débat en séance plénière il y a bientôt 15 jours ; c'est pour cela que j'aborde le règlement et les possibilités qui me sont soumises. On note donc que des échanges complémentaires ont eu lieu entre les différents groupes politiques.

Au regard de tous ces éléments – les arguments de la majorité, l'évolution législative proposée par le Fédéral,

le parcours légistique du texte et nos échanges –, nous souhaitons proposer, à titre de conclusion, de clore l'examen de la pétition. Voilà pour les groupes de la majorité.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Tout d'abord, je tiens à féliciter encore une fois les citoyens pour leur mobilisation sur ce sujet, à laquelle nous sommes sensibles. Comme l'a rappelé Mme Lambelin, le nombre de signataires témoigne de la préoccupation de toute une série de personnes par rapport à cela, malgré les éléments rassurants avancés par la majorité. C'est aussi le cas dans plusieurs communes, comme vous l'aurez sans doute tous constaté.

Je tiens également à exprimer mon soutien aux conclusions formulées par les groupes Ecolo et Parti socialiste.

Quand on voit les discussions que l'on a eues, que ce soit par rapport à la pétition ou à la résolution qui vient d'être évoquée, il n'y a effectivement aucune surprise. Entre-temps, les choses avancent, puisqu'un vote sur cette législation est intervenu dans le cadre d'une commission de la Chambre. Ce vote nous inquiète tant personnellement qu'en tant que groupe, car on avance dans le processus de mise en place de ces visites domiciliaires.

Sur le fond du débat, les balises qui ont été présentées comme devant protéger les citoyens contre ces visites nous paraissent complètement insuffisantes. C'est aussi l'opinion d'une grande partie de la société civile et des magistrats, qui ont estimé, eux aussi, que ces balises étaient totalement insuffisantes.

Je dois dire que dans le débat, j'ai été frappé par un certain glissement. Quand on est en train de parler de migrants, de personnes en situation illégale, on sait très bien que la loi, dans son état actuel, peut déjà sanctionner des comportements qui sont inacceptables ou illégaux. Dans les débats que l'on a eus et que l'on entend, on voit ce glissement entre migrants, migration, criminalité, qui est, je trouve, extrêmement préoccupant.

Cette législation a deux cibles : d'une part, les migrants qui seront en situation illégale et qui auraient commis les éléments qui ont été évoqués, mais aussi ceux qui les aident. C'est là que la question de l'inviolabilité du domicile est essentielle. Les débats n'ont pas du tout rencontré les préoccupations par rapport à cela.

Je terminerai en disant que l'on doit quand même se rappeler que la source du problème migratoire en Europe, en Belgique en particulier, est bien connue et c'est une des sources qui doivent nous inquiéter : ce sont les guerres. On aura l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises dans cette commission. Si on ne met pas fin à ces guerres, le déplacement de populations ne

va pas s'arrêter ; le développement inégal entre les différents pays. Quand j'entends les discours que je peux qualifier de néocoloniaux qui sont parfois partagés au niveau fédéral, je ne peux que m'inquiéter par rapport à la situation des pays du Sud et donc aussi des flux migratoires qui seront la conséquence de ces développements totalement inégaux.

Je pense que le débat a montré le clivage de vision par rapport à cela, mais je remercie les deux groupes Ecolo et PS d'avoir soumis les conclusions qu'ils ont évoquées.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Président, d'avoir porté à la connaissance de notre Commission les conclusions proposées par la majorité.

Je voudrais d'abord souligner, dans ce projet de conclusion, un point que je pense fondamental et qui, au-delà du débat qui nous a animés pendant les dernières semaines, y compris en séance plénière, un point sur lequel nous pouvons toutes et tous être d'accord ici, c'est la réaffirmation du respect des droits fondamentaux et de notre État de droit. Cela, malgré les divergences de fond sur ce dossier que nous pouvons avoir, au moins, a le mérite de rassembler l'ensemble des parties autour de la table de cette Commission. Je voulais souligner cet aspect qui me semble important.

J'ai quelques réactions à propos de ce que j'ai pu entendre. Madame Lambelin, vous avez dit que cette décision d'obligation de quitter le territoire, qui est un acte administratif d'éloignement, ne peut pas justifier à lui seul une intervention, une visite domiciliaire. Vous avez complètement raison et je suis complètement d'accord avec vous. C'est d'ailleurs ce qui n'est pas prévu dans ce texte. Le texte qui sera voté, analysé et voté au Parlement fédéral prévoit justement qu'il faut toute une série de conditions pour permettre une visite domiciliaire.

Le simple fait d'être sous OQT n'est pas à lui seul un élément qui justifie la réalisation d'une visite domiciliaire, puisqu'il faut représenter un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale en lien avec l'extrémisme, le terrorisme ou le radicalisme. Il y avait une précision importante à faire. Une autre précision que je voudrais faire, c'est rappeler – j'ai eu l'occasion de le faire à de nombreuses reprises – que ce texte n'est pas du tout similaire au texte de 2018. Il y a un grand nombre de différences entre ce texte et le texte de 2018, qui justifie que notre Parlement n'ait pas décidé de voter cette résolution.

Je ne vais pas toutes vous les citer parce qu'il y en a beaucoup, mais il y en a quand même certains qui me semblent importants, le premier étant – j'en ai déjà parlé – le fait que la personne sous OQT doit représenter un danger pour le public ou la sécurité nationale. Le fait

d'être en situation irrégulière ne constitue pas en soi un danger pour l'ordre public et donc ne justifie pas le recours à la visite domiciliaire. Il faut également que la requête mentionne la situation familiale de l'étranger et d'éventuelles vulnérabilités de cet étranger ou des tiers qui l'hébergent pour que le juge d'instruction puisse en tenir compte. Ce n'était pas non plus dans le texte de 2018.

Le rôle du juge d'instruction n'est pas non plus le même qu'en 2018. En 2018, c'était essentiellement un rôle de juge tampon, comme on dit. Aujourd'hui, la décision du juge d'instruction doit être motivée, doit considérer la proportionnalité de la mesure au regard de l'intérêt de l'étranger ou des tiers résidents. On est aussi avec une analyse dont un amendement a été voté pour permettre d'allonger le délai de décision, pour que le juge d'instruction puisse mener l'analyse du dossier de manière exhaustive. Là, il y a aussi une différence qui me semble très importante par rapport au texte de 2018.

Il y a également une protection des mineurs, des étrangers mineurs, aucune visite domiciliaire ne peut être permise à l'égard d'un mineur. Ce n'était pas non plus dans le texte de 2018. Le fait qu'il y ait une protection pour les mineurs présents lors de la visite domiciliaire, ce qui a été aussi ajouté dans les derniers amendements votés et portés par la majorité au niveau fédéral, me semble aussi être une modification majeure par rapport au texte de 2018 et importante également à souligner.

Enfin, le fait que les personnes tierces qui sont les hébergeurs ne sont pas criminalisées et peuvent aussi être indemnisées, en tout cas, les préjudices qu'ils pourraient présenter. Ce n'était pas non plus dans le texte de 2018.

Voilà des différences qui me semblent fondamentales, des balises qui ne me semblent pas du tout anecdotiques, mais au contraire me semblent vraiment à la fois appropriées et tout à fait pertinentes et qui permettent aujourd'hui que notre Commission puisse se positionner en disant : « le débat a été fait ; faisons confiance au Parlement fédéral pour poursuivre l'analyse de ce texte et son vote, qui interviendra dans les prochaines semaines ».

M. le Président. – Mme Lambelin demande à pouvoir répliquer. Je voudrais que l'on évite de refaire le débat, que l'on a déjà fait deux fois.

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – En effet, je suis interpellée, puis M. Resinelli réagit à nos propos. Je suis intervenu en première, je n'ai pas eu le temps de réagir aux propos que je viens d'entendre.

Je veux juste dire que je suis vraiment attristée par la froideur avec laquelle certains groupes politiques abordent le sujet et une certaine résignation. Monsieur

Resinelli, en séance plénière, la fois passée, vous nous avez dit : « le règlement retour est passé au Parlement européen. Maintenant, on n'a pas le choix, c'est comme cela ». Je ne fais pas de la politique pour les mêmes raisons que vous.

Je considère que ce texte reste inconstitutionnel. Les associations le disent aussi.

Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit par rapport à la procédure administrative. Je dis qu'ici, tout acte de perquisition doit être fait dans un cadre pénal. Or, ici, on reste dans un cadre administratif. Le rôle du juge reste trop limité. Toutes les associations le disent et les juges d'instruction le disent eux-mêmes.

Monsieur Resinelli, je ne me résigne pas. Je ne supporte pas cette attitude qui consiste à dire « on n'a pas le choix parce que l'Europe l'a fait. Mon président de parti au niveau européen a été courageux et a eu un discours courageux ». Je ne suis pas d'accord avec vous, je ne comprends pas si vous défendez coûte que coûte ce texte ou si finalement vous dites que vous n'avez pas le choix. Dans les deux cas, c'est une position que je ne supporte pas en politique, je suis désolée de le dire comme cela. Ici, on est clairement dans un cadre anticonstitutionnel et c'est un précédent grave pour nos démocraties.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Comme M. Resinelli répliquait aux arguments que nous avons développés, je veux également dire que nous ne sommes pas du tout d'accord. Je renverrai aux débats qui ont eu lieu ici, en commission, mais aussi en séance plénière.

Pour ce qui concerne le règlement retour, en séance plénière spécialement, comme Mme Lambelin l'a indiqué, il est tout à fait faux de plaider que le règlement retour imposerait quoi que ce soit à notre pays dans son évolution du droit positif, en l'espèce du droit négatif en la matière.

Pour le reste, j'imagine que les conclusions que nous allons proposer seront jointes au rapport.

M. le Président. – Tout à fait.

Votes

M. le Président. – Nous allons passer au vote sur les différentes propositions de conclusion. La première reçue est celle du groupe PS. Nous allons voter à main levée.

La conclusion du groupe PS est adoptée par 6 voix contre 4.

Sur la deuxième proposition de conclusion, du groupe Écolo.

La conclusion du groupe Écolo est adoptée par 6 voix contre 4.

Sur la troisième proposition de conclusion, de la majorité MR-Engagés

La conclusion des groupes MR-Engagés est adoptée par 6 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l’unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l’élaboration du rapport.

DÉBATS

Débat sur les orientations budgétaires pour l’année 2027

M. le Président. – L’ordre du jour appelle le débat sur les orientations budgétaires pour l’année 2027.

Notre ordre du jour a été quelque peu modifié au regard de l’actualité et nous avons donc décidé de faire place à un débat sur les orientations de l’ajustement budgétaire pour l’année 2027, en application de l’article 135.3 du règlement de notre Parlement. Nous n’avons pas besoin de désigner un rapporteur. Les différents groupes ont été consultés, sauf erreur, et il a été décidé de laisser place à un exposé, avec un temps de parole qui n’est pas limité, à M. le Ministre-Président pour son exposé introductif assez restreint cependant. Il y aura ensuite un échange de vues.

Je rappelle aussi que deux questions liées aux orientations budgétaires sont incluses dans ce débat. Les auteurs de ces questions pourront les poser directement au ministre-président.

Exposé de M. le Ministre-Président Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Dans l’attente d’avoir les *slides* de présentation, je vais néanmoins démarrer, puisque, comme M. Collignon l’a justement expliqué,

j’ai déjà eu l’occasion de présenter l’ensemble de la trajectoire.

Aujourd’hui, comme vous l’avez sans doute remarqué, ce n’est pas seulement un budget annuel, et, pour la première fois dans l’histoire de la Wallonie, nous présentons une trajectoire structurée, lisible et surtout assumée sur trois exercices : 2027, 2028 et 2029. Nous voulons donner de la visibilité aux citoyens, aux entreprises, aux pouvoirs locaux et à l’ensemble de nos services publics. Depuis deux ans, notre Gouvernement a engagé une transformation profonde de la Wallonie, une transformation de ses structures, de son administration, de ses investissements, de ses services publics, de ses finances. Notre conviction est simple : la Wallonie dispose de nombreux atouts, mais notre responsabilité est de lui permettre de les valoriser pleinement et durablement.

Dans un contexte de tensions internationales, de concurrence économique accrue, de changement climatique et de vieillissement démographique, nous faisons le choix de préparer l’avenir plutôt que de le subir. Le cap fixé en 2024 est maintenu : retrouver l’équilibre en 2029.

Néanmoins, le budget n’est pas une finalité. Il est un levier qui doit nous permettre de protéger, d’investir et surtout de créer des leviers transformateurs de notre société.

Pour atteindre cet objectif, nous avons dû reprendre la maîtrise des dépenses dont la progression n’était plus soutenable, revoir des dispositifs devenus moins efficaces et engager des réformes trop longtemps différées. L’effort demandé sera bien évidemment large, mais il ne sera pas aveugle. Nous préserverons les publics les plus fragiles et les missions essentielles et, parce que la responsabilité commence par soi-même, le Gouvernement et le Parlement connaîtront un gel complet de leur indexation, dans la continuité de la réduction du nombre de ministres, de la diminution des effectifs des cabinets, des effectifs des membres du Gouvernement, des budgets des cabinets et également du gel des rémunérations aussi bien des parlementaires que des membres du Gouvernement.

Notre action s’organise autour de cinq priorités :

- renforcer le pouvoir d’achat et valoriser l’effort ;
- soutenir l’investissement, l’emploi et la croissance ;
- accélérer la transformation et la résilience de la Wallonie ;
- amplifier la modernisation de nos structures publiques ;
- enfin, construire des ponts entre les générations.

Ces cinq priorités ne sont pas cinq chapitres juxtaposés, vous le verrez lors de la présentation. Elles forment une même stratégie interconnectée. Le pouvoir d’achat ne peut être durablement soutenu que si notre

économie crée davantage de valeur. L'investissement ne peut être maintenu que si nos finances restent maîtrisées. La solidarité ne peut être préservée que si nos structures publiques sont efficaces. En conséquence, toutes nos décisions doivent être évaluées à l'aune de leur impact sur les générations qui viennent.

Je veux également être transparent sur la méthode. Nous avons construit une trajectoire sur trois ans, parce qu'un Gouvernement responsable ne peut pas annoncer aujourd'hui une mesure sans dire comment elle sera financée demain. Cette vision pluriannuelle permet d'indiquer le cap, la séquence des réformes et de donner aux acteurs concernés le temps nécessaire pour s'adapter ou se réinventer. Elle permet surtout au Parlement de juger notre action sur une trajectoire complète plutôt que sur une succession de budgets isolés.

Notre premier choix est celui du travail. Pour renforcer le pouvoir d'achat et valoriser l'effort du travail et des familles, le travail doit être davantage récompensé et les ménages doivent pouvoir conserver une part plus importante du fruit de leurs efforts. Cette priorité répond à une réalité simple : pour de nombreux ménages, le travail ne produit plus toujours, aujourd'hui, la différence salariale suffisamment visible entre l'activation et la non-activité qu'il devrait produire dans la vie quotidienne. Les frais de déplacement, l'énergie, le logement et les dépenses familiales absorbent une part croissante des revenus. Il nous faut dès lors agir là où la Région dispose de leviers concrets et rendre directement une partie de l'effort aux citoyens qui travaillent.

Nous créerons pour cela un job bonus doté de 205 millions d'euros. Les salariés domiciliés en Wallonie, qui gagnent jusqu'à 5 000 euros brut par mois, recevront une prime annuelle directement versée par la Région. Pour les revenus les plus modestes, elle pourra atteindre 500 euros par an. Elle diminuera progressivement jusqu'à 50 euros au seuil de 5 000 euros brut. Pour une personne située au bas de l'échelle salariale, 500 euros par an représentent une aide concrète. Cela peut contribuer à une facture d'énergie, à des frais de mobilité, à une dépense scolaire ou à un équipement nécessaire. Nous avons précisément voulu éviter un mécanisme complexe lié à une dépense déterminée ou à la production de multiples justificatifs. La prime sera un revenu complémentaire dont le travailleur conservera la liberté d'usage.

Ce job bonus n'est pas un chèque conditionné à une dépense particulière, c'est un complément de revenu librement utilisable. Il complète Job Plus. D'un côté, nous soutenons les employeurs qui recrutent. De l'autre, nous permettons à celles et ceux qui travaillent de mieux vivre de leur travail. Nous veillerons, avec le niveau fédéral, à ce que cette prime bénéficie d'une exonération fiscale complète, afin que chaque euro

versé profite aux travailleurs, comme c'est aujourd'hui le cas en Flandre.

En matière de succession et de donation, à partir du 1^{er} janvier 2028, nous réduirons fortement les droits de succession, comme annoncé, mais nous le ferons de façon différente. Nous modifions et travaillons principalement sur la ligne directe. On ne modifie plus les taux avec une division uniquement par deux. On veut cibler davantage. Ainsi, en ligne directe, les 75 000 premiers euros net hérités par chaque bénéficiaire seront exonérés. Selon les estimations, deux successions sur trois en ligne directe ne donneront ainsi plus lieu au paiement de droits, contre moins de 25 % aujourd'hui.

Derrière les chiffres, il y a des situations familiales très concrètes. Hériter d'un logement modeste ou d'une épargne constituée au fil d'une vie ne doit pas placer une famille devant une charge disproportionnée. Avec l'exonération des 75 000 premiers euros net par bénéficiaire en ligne directe, nous concentrons l'effort sur les successions petites et moyennes. C'est la raison pour laquelle près de deux successions sur trois en ligne directe seraient directement exonérées.

Nous diminuerons également les taux les plus lourds pour les autres héritiers avec l'instauration d'un bouclier fiscal : aucun taux ne dépassera plus les 50 %, alors qu'il peut aujourd'hui atteindre 80 %. Une règle simple s'appliquera : chaque héritier conservera au moins la moitié de sa part nette.

Nous maintiendrons également la baisse des droits de donation immobilière prévue au 1^{er} janvier 2028 telle que déjà votée. Cette réforme facilitera la transmission anticipée du patrimoine et permettra notamment d'aider plus tôt un enfant ou un proche à acheter ou encore à rénover son logement. L'idée est d'activer plus vite les moyens lorsque l'on dispose d'un capital à transmettre, de ne pas attendre la succession et de favoriser la donation pour avoir une activation économique la plus forte et la plus probable possible.

Dans le volet de la fiscalité automobile, dès le 1^{er} avril 2027, nous diminuerons la taxe de circulation, avec un effort plus marqué en faveur des petites et moyennes motorisations. La réduction atteindra 75 euros pour les cylindrées de 751 centimètres cubes à 1 950 centimètres cubes, 60 euros entre 1 951 centimètres cubes et 3 050 centimètres cubes et 40 euros au-delà. Les véhicules entièrement électriques seront ramenés au tarif plancher, comme les plus petites cylindrées thermiques.

Cette réforme corrige notamment l'effet cumulé des indexations intervenues ces dernières années. Nous avons retenu une diminution plus forte pour les petites et moyennes motorisations parce qu'elles correspondent aux véhicules quotidiens d'une grande partie des ménages. La réforme n'efface pas toute contribution

automobile, mais elle la rend plus supportable et mieux proportionnée.

Nous compléterons la baisse par trois décisions concrètes :

- la taxe annuelle des véhicules de collection immatriculés comme *oldtimer* sera mise à zéro ;
- la taxe sur les remorques légères sera supprimée, ce qui concerne plus de 100 000 ménages ;
- les familles monoparentales bénéficieront également d'une réduction supplémentaire de 30 euros sur leur taxe annuelle de circulation.

Vous aurez compris que la compensation se fait également, de manière beaucoup plus large, avec le volet « Job bonus ».

Au niveau des allocations familiales, nous avons décidé de préserver intégralement le modèle wallon : l'allocation de base, les suppléments sociaux, les aides liées au handicap, à la monoparentalité, aux familles nombreuses et à l'orphelinat sont maintenus. Les primes de naissance, d'adoption et de rentrée scolaire restent inchangées. Leur indexation légale est conservée sans modification ou adaptation du mécanisme.

Notre deuxième priorité, à savoir soutenir l'investissement, l'emploi et la croissance, part d'une évidence : il n'y a pas de prospérité durable sans une économie forte, innovante et, surtout, créatrice de richesses. Aussi, nous voulons investir dans les infrastructures, réduire le coût qui pèse sur les entreprises et préparer les technologies de demain. La Wallonie ne retrouvera plus durablement des marges financières par la seule maîtrise de ses dépenses. Elle doit également renforcer sa base économique, améliorer sa productivité, soutenir l'innovation et offrir aux entreprises des infrastructures fiables. Le redressement budgétaire et la politique de croissance ne sont donc pas deux objectifs opposés : l'un ne sera durable que si l'autre réussit.

Nous engageons également plus de 3,5 milliards sur sept ans pour entretenir nos routes, rénover nos ponts et nos tunnels, moderniser nos voies navigables et améliorer les déplacements quotidiens. Un montant de plus de 1 milliard d'euros sera consacré aux grands projets et aux réhabilitations lourdes ; plus de 1 milliard d'euros seront également affectés aux opérations non géolocalisées, notamment le raclage-pose, les aires autoroutières et les cabines électriques ; 504 millions iront aux ponts, 442 millions aux voies hydrauliques, 121 millions à la mobilité active et 211 millions aux investissements communaux.

Cet effort dépasse la seule question du confort de déplacement. La qualité du réseau quotidien conditionne l'accès à l'emploi, la ponctualité des usagers et des transports publics, la compétitivité logistique, l'attractivité des zones d'activité et la sécurité de tous les usagers.

Les ouvrages d'art exigent une attention particulière. Lorsqu'un pont se dégrade, les restrictions de circulation qui suivent peuvent affecter, pendant des années, les habitants comme les entreprises. L'accent placé sur l'entretien préventif est donc essentiel : racler et reposer une couche de chaussée avant une dégradation profonde est davantage efficace et efficient qu'une reconstruction complète quelques années plus tard. Cette politique est moins spectaculaire qu'un grand chantier, mais elle est économiquement plus rationnelle, visible dans la qualité du réseau et, surtout, indispensable à la maîtrise des coûts futurs.

Nous voulons sortir d'une logique où l'on répare trop tard et trop cher. C'est pourquoi 700 millions d'euros seront consacrés à l'entretien préventif des chaussées. Les communes disposeront, par ailleurs, d'un droit de tirage supplémentaire de 30 millions par an pendant sept ans, notamment pour leurs ponts, mais aussi pour la résilience climatique, la mobilité active, la végétalisation et la prévention des inondations.

Pour financer cet effort dans la durée, nous mobiliserons :

- la vignette automobile ;
- l'extension du prélèvement kilométrique « poids lourd » ;
- la mise en place du CO₂ *tooling*, qui est une injonction européenne.

La logique est claire : celles et ceux qui utilisent le réseau, qu'ils soient résidents ou encore de passage, participent à son entretien.

Je veux aussi replacer cette contribution dans son ensemble. Elle accompagne une baisse de la taxe de circulation et finance une hausse très importante de l'investissement dans les routes et les ouvrages d'art. Le citoyen doit pouvoir constater la contrepartie : des routes mieux entretenues et des ponts sécurisés, une programmation crédible et une contribution des véhicules étrangers qui traversent notre territoire.

La vignette entrera en vigueur le 1^{er} mai 2027. Les tarifs annuels envisagés sont de :

- 90 euros pour un véhicule électrique ;
- 100 euros pour un véhicule de norme Euro 4 ou supérieure ;
- 125 euros pour les véhicules Euro 0 à Euro 3.

Des formules de courte durée seront prévues. Les véhicules utilisés au bénéfice de personnes présentant un handicap sévère, ainsi que les véhicules affectés aux missions essentielles de service public, seront exonérés. Pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, le prélèvement sera étendu à l'ensemble du réseau routier régional dès le 1^{er} janvier.

Le tarif sera adapté au type de réseau et au niveau de service. Le réseau structurant sera élargi à 600 kilomètres en deux étapes, tandis que les mesures d'accompagnement seront également prévues pour les

secteurs économiques les plus exposés. Nous savons que certaines activités sont plus exposées que d'autres à cette évolution de contribution. Les secteurs à faible marge, fortement dépendants du transport ou situés dans les zones moins accessibles, devront faire l'objet d'un accompagnement ciblé. La transition doit financer nos infrastructures sans bien évidemment fragiliser les maillons économiques que ces infrastructures ont précisément vocation à soutenir. Pour ce faire, un groupe de travail sera mis en place avec les acteurs du monde économique, le ministre de la Mobilité et le ministre de l'Économie.

La vignette est le fruit d'un accord de coopération signé entre les trois Régions du pays, c'est-à-dire que tous les partis dirigeant les Régions aujourd'hui ont accepté ce principe de mise en place de la vignette, après des discussions de plus de 20 ans. Notre volonté est de faire aboutir ce dossier important pour davantage de justice dans la contribution à l'entretien du réseau d'infrastructures publiques.

Nous avons également tranché le dossier « Boucle du Hainaut ». Le nouveau périmètre préférentiel, profondément revu sur 85 kilomètres, privilégie la proximité des grandes infrastructures existantes et des parcs d'activités économiques. Nous fixons l'objectif d'au moins huit kilomètres enfouis, avec la volonté d'aller au-delà lorsque les conditions techniques et environnementales le permettent.

Ce dossier oppose parfois dans le débat public la sécurité d'approvisionnement, le développement économique et la protection des riverains. Notre choix consiste précisément à ne sacrifier aucun des objectifs. La Wallonie a besoin d'un réseau électrique capable d'accueillir davantage de production et de répondre aux besoins industriels de notre territoire.

Un projet de cette ampleur ne peut toutefois avancer qu'avec des garanties exigeantes pour les habitants, les agriculteurs, les entreprises et également les paysages. Nous imposons à Elia des conditions fortes :

- rachat volontaire des habitations situées dans les 100 mètres de la ligne ;
- indemnisation automatique des habitations situées dans les 200 mètres de la ligne ;
- accompagnement des exploitations agricoles et des entreprises ;
- intégration paysagère ;
- compensation environnementale ;
- alimentation d'un fonds communautaire pour les territoires concernés.

Une enquête publique est prévue au début de 2027, en vue d'une adoption définitive à la fin de l'année 2027.

Pour soutenir nos industries confrontées aux coûts de l'énergie et à la concurrence internationale, nous mobiliserons 180 millions d'euros pour la compensation

des coûts carbone indirects et 90 millions d'euros pour un nouveau dispositif inscrit dans le cadre européen CISAF. Ce dispositif combinera une aide temporaire sur le coût de l'électricité et des investissements de décarbonation.

Le soutien que nous organisons n'est donc pas un chèque sans condition. Le nouveau dispositif combinera une aide temporaire sur la facture électrique et des investissements qui diminuent durablement la consommation ou les émissions. Nous voulons protéger l'activité et l'emploi aujourd'hui, tout en accélérant la transformation industrielle nécessaire pour demain.

Pour préparer les technologies et les filières de demain, nous consacrerons 10 millions d'euros sur deux ans à la recherche sur l'hydrogène blanc. Nous accélérerons le développement du grand photovoltaïque en donnant la priorité aux toitures, aux parkings et aux surfaces déjà artificialisées. Notre objectif est de développer 1 100 hectares en quatre ans, en limitant au maximum la mobilisation des terres agricoles, avec toute une série de garde-fous mis en place. Nous voulons ainsi renforcer la souveraineté technologique, l'intelligence artificielle, les capacités de calcul, l'aviation décarbonée et le recyclage des matières premières. Ce ne sont pas des sujets abstraits : ils détermineront la compétitivité, les emplois et la dépendance industrielle de demain. Soutenir la recherche appliquée, c'est rapprocher les laboratoires des besoins des entreprises et transformer davantage de connaissances en activités économiques concrètes sur notre territoire.

À l'horizon 2050, notre stratégie énergétique retient deux scénarios intégrant respectivement trois et quatre gigawatts de capacité nucléaire. Le scénario de référence sera arrêté sur la base des futures informations du Fédéral, afin d'assurer la cohérence du Pacte énergétique interfédéral.

Nous investirons aussi plus de 20 millions d'euros pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle et des outils numériques dans les entreprises wallonnes. Nous ajouterons 25 millions d'euros pour la recherche appliquée et la valorisation économique de l'innovation, notamment au travers du projet WINGS 5 dans l'aviation décarbonée.

Enfin, 25 millions d'euros permettront de prolonger les programmes d'économie circulaire REMIND et Reverse Metallurgy afin de réutiliser davantage de matériaux et de sécuriser nos matières premières stratégiques.

Un autre élément important est la réforme des compensations plan Marshall. Le mécanisme a joué un rôle utile, mais son évolution a généré des effets d'aubaine et une progression difficilement maîtrisable, avec à certains moments de l'ingénierie fiscale des communes pour que la Région compense, sans impact

sur le monde économique. Cela a montré la fin d'un système qui est aujourd'hui désuet. Nous le remplacerons par une dotation structurelle de 108 millions d'euros intégrée au Fonds des communes. La transition sera organisée progressivement sur trois ans, afin de donner aux pouvoirs locaux un financement plus stable et plus lisible.

Notre troisième priorité consiste à préparer la Wallonie aux réalités énergétiques, climatiques, technologiques et démographiques de demain. J'ai déjà parlé sur toute une série de sujets en lien avec ces thématiques, mais la résilience n'est pas une politique réservée aux situations de crise. Elle se construit avant l'événement, par la prévention, l'entretien et l'adaptation. L'incendie des Hautes-Fagnes, les inondations et la multiplication des épisodes de chaleur nous rappellent que le coût de l'inaction humaine, principalement dû à l'activité humaine, environnementale et budgétaire, a un coût énorme, et chaque euro consacré aujourd'hui à la prévention peut éviter des dommages beaucoup plus lourds demain. C'est un constat que je pense que nous partageons.

Après l'incendie qui a touché 3 400 hectares dans les Hautes-Fagnes, nous mobiliserons 20 millions d'euros sur quatre ans : 18 millions d'euros pour restaurer la nature et renforcer la prévention des incendies et 2 millions d'euros pour soutenir le tourisme.

Nous garantissons par ailleurs les moyens nécessaires au traitement des dossiers relevant des anciens régimes de primes à la rénovation. Le nouveau régime sera doté de 150 millions d'euros en 2027, année de transition, puis de 300 millions d'euros dès 2028. Il reposera notamment sur des prêts afin d'aider les ménages à sortir des passoires énergétiques, à améliorer leur confort et à réduire durablement leur facture. La transition vers un nouveau régime de rénovation doit respecter celles et ceux qui se sont engagés sur les règles antérieures. C'est pourquoi le stock des anciens dossiers sera financé. Pour l'avenir, nous voulons un système plus soutenable et davantage centré sur l'amélioration réelle de la performance énergétique des logements.

Nous orienterons une partie des recettes européennes du carbone vers le cofinancement du Fonds social pour le climat. Cela suppose un accord rapide entre les entités sur le *burden sharing*. La Wallonie portera ce dossier au prochain Comité de concertation. Enfin, nous libérerons 100 millions d'euros pour les premières mesures de la stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique. Nous devons mieux anticiper les canicules, les inondations, protéger les habitants et également adapter nos infrastructures et notre territoire.

Notre quatrième priorité repose sur une exigence : chaque euro public doit être utilisé efficacement. Moderniser l'action publique, ce n'est pas affaiblir le

service public. C'est le rendre plus simple, plus lisible et surtout plus performant. L'assainissement des finances publiques serait incomplet si l'organisation de l'action publique demeurerait inchangée.

Nous devons interroger les procédures, les structures, les doublons et surtout les délais. Cette modernisation ne vise pas à opposer l'administration aux citoyens ou aux entreprises. Elle vise au contraire à redonner aux agents du temps pour leurs missions essentielles, et à simplifier le parcours des usagers.

Nous continuerons à alléger pour cela les démarches administratives pour accélérer les projets utiles à la transition énergétique, avec l'adaptation du *permitting* des projets utiles à la transition énergétique et à l'adaptation climatique, sans réduire le niveau de protection environnementale. Nous faciliterons notamment les autorisations pour l'isolation extérieure, les ombrières photovoltaïques, certaines infrastructures énergétiques et certains travaux de protection contre la surchauffe des bâtiments.

Simplifier ne signifie pas déréguler. Le niveau de protection environnementale sera maintenu. Ce que nous voulons supprimer, ce sont les documents redondants, les avis qui se superposent sans apporter de valeur ajoutée, les délais évitables et les incohérences entre certaines procédures.

Un projet utile ne doit pas rester bloqué, parce qu'une administration réclame à un citoyen une information qu'une autre administration possède déjà. Nous renforcerons les démarches numériques, réduirons les documents que les citoyens et les entreprises doivent fournir lorsque l'administration les possède déjà. Nous prolongerons la validité des permis renouvelés dans les délais pendant leur instruction, et élargirons les procédures simplifiées en matière de patrimoine.

Au niveau du Service public local intégré, nous créerons un service intégré rapprochant l'administration communale et le CPAS au sein d'une organisation commune. Chaque commune disposera d'un pôle d'action sociale clairement identifié. Les communes de moins de 25 000 habitants seront invitées à réaliser ce rapprochement d'ici 2031. Les plus grandes disposeront d'un délai supplémentaire jusqu'en 2034, si elles le souhaitent. Si elles souhaitent aller plus vite, rien ne les en empêche. Le nouveau cadre entrera progressivement en vigueur après les élections communales de 2030.

Dans de nombreuses communes, les citoyens ne comprennent pas toujours pourquoi ils doivent répéter leur situation auprès des services qui poursuivent des objectifs proches. Le rapprochement entre l'administration communale et le CPAS vise à améliorer l'orientation, le partage des fonctions de support et la cohérence des politiques locales, tout en maintenant l'identification claire et les particularités des missions sociales.

Cette réforme s'accompagnera d'une rationalisation du nombre de mandataires locaux : deux conseillers communaux en moins dans chaque commune, un plafond de 45 conseillers, ainsi qu'une réduction du nombre d'échevins. L'objectif n'est pas de réduire la démocratie locale, mais de clarifier les responsabilités et de concentrer davantage de moyens sur les services rendus aux citoyens.

Nous adapterons la trajectoire budgétaire de la fonction publique dans le but de moderniser celle-ci, ainsi que l'ensemble des structures. Nous adapterons cela à hauteur de 10 millions d'euros supplémentaires par an jusqu'en 2029, pour tenir compte de l'évolution des coûts salariaux.

En contrepartie, nous maintenons des objectifs d'efficience. Les dirigeants de l'administration disposeront de l'autonomie nécessaire pour identifier les solutions pertinentes. Cette autonomie ira de pair avec une exigence de résultat. Cette autonomie sera suivie. Les objectifs budgétaires doivent produire des résultats observables. Si la trajectoire n'est pas respectée, le Gouvernement devra prendre des mesures plus contraignantes. La confiance n'est pas l'absence de contrôle, elle suppose des objectifs clairs, des indicateurs et une capacité à pouvoir corriger rapidement les écarts.

Nous accélérerons la transformation numérique des services publics et l'usage responsable de l'intelligence artificielle. Les moyens du SPW Digital seront amplifiés. L'ambition est concrète : automatiser les tâches répétitives, permettre aux agents de se concentrer sur leur expertise, raccourcir les délais et simplifier les procédures pour les usagers.

L'intelligence artificielle ne remplacera ni la responsabilité publique ni l'expertise des agents. Elle peut en revanche réduire le temps consacré à des tâches administratives répétitives, améliorer la recherche d'informations, faciliter le traitement de dossiers standardisés et aider à détecter des anomalies. Le gain attendu doit se traduire par davantage de temps pour les cas complexes, un meilleur contact avec les citoyens et, également et surtout, un délai plus court dans la prise de décision.

Nous poursuivons également les réformes de l'Agence wallonne de l'habitation et du gestionnaire de réseau de distribution unique. Nous examinerons enfin les possibilités de rapprochement ou d'intégration de certaines structures, notamment le CRAC, Wallonie Tourisme et VisitWallonia.

Nous mettrons en place une filière régionale de traitement des infractions de vitesse les moins graves et nous associerons davantage les communes à la prévention routière. Les recettes devront soutenir les aménagements de sécurité. À l'horizon 2029, 40 % des recettes régionales alimenteront le Fonds des

infrastructures, de la sécurité et des inspections routières, tandis que le solde contribuera à l'assainissement des finances régionales.

Nous organiserons aussi la redistribution des contributions REP-SUP selon le principe du pollueur-payeur. Une avance d'environ 15 millions d'euros est prévue dès 2026 et l'enveloppe atteindra 35,45 millions d'euros par an à partir de 2027. L'essentiel des moyens bénéficiera aux pouvoirs locaux pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets sauvages, sans charge supplémentaire pour les citoyens.

Enfin, nous voulons faciliter l'accès des entreprises wallonnes aux marchés publics. Les cahiers des charges devront mieux tenir compte de la réalité des PME. Des cellules d'accompagnement les aideront à comprendre les procédures et à trouver des partenaires. La programmation régionale sera rendue plus lisible pour permettre aux entreprises d'anticiper les marchés à venir.

Une gestion unifiée du réseau et un partenariat exigeant avec les pouvoirs locaux : dès le 1^{er} janvier 2028, la SOFICO deviendra l'opérateur unique de l'ensemble du réseau routier régional. Cette gestion unifiée permettra de mieux coordonner les investissements, d'accélérer les travaux, de simplifier les procédures et d'améliorer les délais de paiement des entreprises. Aujourd'hui, il y a encore trop de doublons de qui fait quoi – l'administration régionale, le SPW MI et la SOFICO –, l'idée est de rendre cela plus efficace.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, nous réduisons de deux points l'indexation de plusieurs dotations régionales aux pouvoirs locaux en 2027, 2028 et 2029, avec un plancher à zéro. Il n'y aura pas de diminution, mais on limite la croissance de l'augmentation de la dotation. Je veux être précis : cette mesure porte sur le taux d'indexation et non sur le montant nominal des dotations. Le Fonds spécial de l'aide sociale conservera par ailleurs son régime propre d'indexation. Aucune modification ou adaptation de son mécanisme d'indexation n'est prévue, pour le dire plus clairement.

La distinction entre une diminution de dotation et une réduction de son indexation est fondamentale. Les dotations ne baisseront pas nominalement du seul fait de cette mesure. Elles progresseront moins vite que dans la trajectoire normale lorsque l'indexation dépasse 2 %, et elles seront stabilisées lorsque celle-ci est inférieure ou égale à 2 %. L'effort est réel, mais il doit être décrit avec précision.

Dans le même temps, nous proposerons, dès 2027, un mécanisme d'avances de trésorerie remboursables pour aider les communes à absorber la hausse de leurs cotisations de responsabilisation pension et de celles de leurs CPAS. Nous répondons ainsi à l'un des quatre P qui pèsent sur les finances locales : pompiers, police,

pauvreté, pensions. On avait déjà travaillé sur le P pompiers, qui sera pris entièrement à charge par la Région d'ici 2030, via les provinces. Ici, on ajoute un travail sur un P complémentaire, pensions.

Au niveau du logement public, nous renforcerons la capacité d'investissement des sociétés de logement de service public. Un droit de tirage leur donnera des moyens prévisibles, avec une priorité à la remise aux normes, à la sécurisation et à la rénovation énergétique.

Dès le 1^{er} janvier 2027, la performance énergétique sera intégrée dans le calcul des loyers sociaux au travers du loyer chaud. Le droit de tirage doit remplacer une logique de plans successifs, parfois trop lents à se concrétiser par une programmation plus prévisible et assortie d'échéances. Les premières priorités seront la sécurité, la remise aux normes et la rénovation énergétique. Pour un locataire, la qualité d'un logement ne se mesure pas seulement au loyer final ou facial qu'il paie, mais aussi à la facture d'énergie qui en découle et au confort réel lié à ce logement.

Nous faciliterons la vente de logements inoccupés, lancerons un projet pilote mobilisant l'investissement privé sur le foncier public, et fixerons des échéances aux anciens plans d'investissement. La création de l'Agence wallonne de l'habitation doit rendre le service public du logement plus lisible et plus efficace.

Notre cinquième priorité traduit une conviction forte : une société juste protège les plus fragiles, mais elle ne reporte pas non plus indéfiniment la facture sur les générations futures. Le vieillissement, la santé mentale, le handicap et l'accueil de la petite enfance concernent des moments différents de la vie. Cependant, ils posent une même question : notre capacité à offrir une réponse au bon moment, avant que la situation ne se dégrade et ne nécessite une prise en charge plus lourde. Investir dans la prévention, le répit ou l'accompagnement de proximité est humainement juste et souvent économiquement plus soutenable.

Face au vieillissement de la population, nous construirons progressivement un nouveau pilier de protection sociale pour aider les personnes confrontées à une perte d'autonomie à rester chez elles lorsqu'elles le souhaitent, tout en soutenant leurs aidants proches, avec la mise en place de la garantie autonomie.

La plupart des personnes souhaitent rester chez elles aussi longtemps que leur situation le permet. Cela suppose autre chose qu'une allocation. Il faut des heures d'aide disponibles, des professionnels qui peuvent se déplacer, des solutions de répit pour les proches, des soins de jour, des logements adaptés et une coordination locale efficace.

La garantie autonomie sera donc construite progressivement à partir de services concrets. Nous renforcerons ainsi les services de proximité avec 10 millions d'euros en 2027, 20 millions d'euros

en 2028 et 30 millions d'euros en 2029 pour les SAFA ou pour les services à domicile. Davantage d'heures seront donc financées dans les services d'aide aux familles et aux aînés, avec une meilleure prise en charge des déplacements. C'est un sujet brûlant avec l'augmentation du coût des carburants.

Nous développerons également les soins de jour, les solutions de répit, l'assistance digitale, les logements supervisés et les transports vers les soins. Au niveau de la santé mentale, de l'autisme et du handicap, nous consacrerons 2 millions d'euros au plan santé mentale en 2027. Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation complexe, avec une unité de crise d'hébergement et une équipe mobile spécialisée en coopération avec le secteur du handicap, d'aide à la jeunesse et de niveau fédéral.

La santé mentale est devenue un défi majeur, notamment pour les jeunes. Les situations les plus complexes se trouvent souvent à la frontière de plusieurs compétences : santé, handicap, aide à la jeunesse, enseignement ou justice. Lorsque chaque secteur intervient séparément, le jeune et sa famille peuvent se retrouver sans solution. L'unité de crise et l'équipe mobile doivent précisément apporter une réponse plus rapide et coordonnée à ces situations.

Nous financerons le futur plan Autisme à hauteur d'un besoin structurel de 2,7 millions d'euros, afin d'améliorer le repérage précoce, d'accélérer les interventions, de mieux coordonner les acteurs et d'accompagner les familles tout au long du parcours de vie.

Nous mobiliserons enfin 5,9 millions d'euros dès 2027 pour apporter des réponses adaptées aux situations de handicap les plus complexes, lorsque les solutions existantes sont insuffisantes ou inadaptées. Nous poursuivrons le développement de l'accueil de la petite enfance avec plus de 2 000 places qui étaient déjà ouvertes à l'été 2026. Nous maintenons l'objectif de 3 000 places d'ici la fin 2028. Nous réservons 14,6 millions d'euros aux aides à l'emploi nécessaires à l'ouverture de nouvelles structures et à la création d'environ 1 200 emplois.

Les crédits d'infrastructures permettront également de rénover plus de 4 500 places et de préparer 2 000 places supplémentaires dans les territoires les moins bien couverts. Créer une place en crèche n'est pas seulement construire un bâtiment, il faut du personnel formé. Il faut financer ce personnel pour pouvoir ouvrir effectivement la place qui a été définie. C'est la raison pour laquelle nous réservons des moyens aux aides à l'emploi. Cette politique de soutien des familles facilite le retour ou le maintien au travail et crée elle-même des emplois dans les métiers de l'accueil.

Dans les maisons de repos et de soins, l'effort sera ciblé et temporaire. Neutralisation de 2 % du

financement public en 2027, 2028 et 2029. L'indexation liée au dépassement de l'indice pivot en novembre 2026 est maintenue. Les salaires des travailleurs continuent, comme dans tous les secteurs bien évidemment, à être indexés et à suivre les conventions collectives, et l'évolution des prix d'hébergement demeure encadrée par la législation. Nous assurerons un suivi attentif des effets de la mesure sur les établissements et les résidents.

Je sais que cette décision suscitera des questions, c'est pourquoi je veux en préciser la portée. Elle concerne le financement public des établissements, pas l'indexation salariale prévue par les conventions collectives. Elle est limitée aux trois exercices de la trajectoire et l'indexation attendue à la suite du dépassement de l'indice pivot de novembre 2026 est, elle, maintenue.

Au niveau des paramètres macro, pour votre information, pour les recettes, les estimations ont été réalisées sur base du budget économique de juin, tandis que pour les dépenses, nous nous sommes basés sur les prévisions mensuelles du 6 octobre dernier.

J'en viens maintenant aux chiffres globaux arrêtés à la fin du conclave et qui pourront, comme chaque année encore, légèrement évoluer à la marge d'ici les propositions définitives que le Parlement aura le bonheur d'analyser d'ici le mois de décembre.

Pour 2027, les recettes sont estimées à 18,441 milliards d'euros et les dépenses à 21,080 milliards d'euros. Le solde brut à financer s'établit à moins de 2,639 milliards d'euros. Après correction SEC, le solde SEC est ramené à environ 1,351 milliard d'euros.

J'avoue que dans le public, on ne doit pas voir très clair sur les chiffres. Je vois que vous essayez de lire, mais j'avoue que les chiffres sont un peu petits. Mais les *slides* seront à disposition de tout le monde si vous souhaitez pouvoir regarder tout cela un peu plus dans le détail.

Ces chiffres doivent être lus dans leur dynamique. Ainsi, entre 2026 et 2027, le solde SEC s'améliore d'environ 665 millions d'euros. L'effort se poursuit ensuite pour ramener le déficit sous le milliard d'euros en 2028, avant un retour à un solde légèrement positif en 2029. La trajectoire n'est donc pas reportée à la dernière année. Elle produit une amélioration dès le premier exercice.

Nous ne prétendons pas que chaque hypothèse est indépendante de la conjoncture. La croissance, l'inflation, les décisions fédérales et européennes qui pourraient encore nous impacter ou encore le calendrier de certaines réformes peuvent bien évidemment évoluer. Mais une trajectoire crédible ne consiste pas à nier les risques. Elle consiste à documenter les mesures, à suivre

leur réalisation et à corriger rapidement les écarts lors des ajustements budgétaires.

Cette évolution marque une amélioration nette par rapport au solde SEC de 2026, estimée à moins de 2,016 milliards d'euros. Notre trajectoire prévoit ensuite un solde de moins de 859 millions d'euros en 2028 et un retour à l'équilibre en 2029, avec un solde légèrement positif.

Cette trajectoire n'est ni un exercice comptable ni une promesse abstraite. Elle repose sur des mesures documentées, programmées sur trois ans et liées à des choix politiques clairs. Nous assumons de ralentir certaines dépenses, de supprimer les effets d'aubaine et de demander un effort à plusieurs secteurs.

Vous trouverez d'ailleurs la liste de ces mesures pour les prochaines années dans les prochains *slides* de cette présentation. Je ne vais toutefois pas lire l'ensemble des éléments ici, puisqu'ils découlent, pour la plupart, de chiffres que j'ai déjà eu l'occasion de donner tout au long de ma présentation, mais nous utilisons les marges dégagées d'un côté pour pouvoir refinancer de l'autre et préparer l'avenir de la Wallonie, soutenir le travail, investir dans les infrastructures, l'énergie, le logement, la santé et l'autonomie. C'est un budget responsable qui montre que, aujourd'hui, les pouvoirs publics sont à l'heure des choix. Nous devons assumer que nous ne savons pas empiler des couches et qu'il faut choisir de limiter la croissance des dépenses pour pouvoir financer de nouvelles politiques qui sont bien nécessaires aujourd'hui au vu des enjeux qui sont face à nous.

Enfin, notre trajectoire budgétaire doit s'accompagner d'une modernisation institutionnelle. J'en ai parlé dans le quatrième pilier que j'ai voulu vous présenter : la modernisation des structures publiques. Dès ce mois d'octobre, l'ensemble des partis démocratiques du Parlement wallon seront invités à avancer sur la rationalisation de nos structures politiques et publiques. La réforme institutionnelle répond au même objectif de lisibilité et d'efficacité. Les citoyens doivent comprendre quel niveau de pouvoir est responsable de quelle mission. Aujourd'hui, certaines compétences sont fragmentées, certains services se chevauchent et les circuits de financement manquent de transparence.

Aussi, la suppression des provinces ne peut pas se réduire à la disparition d'une institution. Elle doit être une réorganisation complète des missions qui lui ont été confiées historiquement. Le Gouvernement prépare la suppression des provinces au 1^{er} janvier 2031, avec un transfert progressif de leurs missions dès 2027. Les compétences seront exercées par le niveau le plus pertinent : la Région, la Communauté, les intercommunales ou d'autres opérateurs, comme les communes. Les moyens suivront les missions transférées avec l'objectif d'éviter tout impact

budgétaire pour les communes. La continuité de service et la protection du personnel seront garanties, les droits acquis seront maintenus et aucun licenciement ne pourra résulter du seul fait d'un transfert. Un moratoire sera appliqué aux créations de postes dès aujourd'hui, ainsi qu'aux nominations dans les provinces. Un commissaire soutenu par une équipe spécialisée coordonnera la transition.

La réforme reposera également sur la neutralité fiscale. Un moratoire provincial sera appliqué jusqu'en 2030. En 2031, les communes reprendront les centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier avec une adaptation correspondante de leurs financements généraux, tandis que les autres taxes provinciales disparaîtront progressivement.

La question du financement des grandes villes sera intégrée à cette réflexion d'ensemble. Nous ne voulons pas ajouter une couche de financement à une architecture déjà extrêmement complexe, qui doit précisément être repensée pour pouvoir financer, sur un temps long, les nécessaires missions de la supracommunalité. Nous voulons traiter simultanément les missions, les structures et les moyens. Si nous voulons trouver une solution sur l'enjeu du financement des grandes villes qui ont un rôle structurant sur le développement régional, nous devons travailler sur une réforme ambitieuse au niveau des provinces, qui nous permettra de simplifier le paysage institutionnel et surtout de réinvestir également l'efficience gagnée sur un temps long.

Mesdames et Messieurs les Députés, ce budget fait des choix. Il protège le pouvoir d'achat et récompense le travail. Il investit massivement dans nos infrastructures. Il soutient nos entreprises face au coût de l'énergie et à la concurrence. Il prépare la transition climatique et numérique. Il modernise l'action publique. Il renforce l'autonomie, la santé mentale, l'accompagnement du handicap et l'accueil de la petite enfance. Il ne promet pas que la transformation sera sans effort. Il dit où l'effort est demandé, sur quelle durée et pour quels objectifs. Il protège les allocations familiales, le soutien aux personnes handicapées et les missions essentielles. Il demande, en parallèle, une contribution à plusieurs secteurs, à nos structures et à nous-mêmes. C'est cette combinaison qui rend possible le financement de nouvelles priorités tout en réduisant le déficit. Dans le même temps, il remet nos finances sur une trajectoire crédible et ramène la Wallonie vers l'équilibre en 2029. Nous ne choisissons ni l'immobilisme, ni la facilité, ni le report de la facture à la génération qui va nous suivre.

Nous choisissons la responsabilité, la transformation et la confiance dans l'avenir de la Wallonie. Les décisions que nous prenons aujourd'hui doivent donner des perspectives à celles et ceux qui travaillent, qui entreprennent, qui se forment, qui élèvent une famille ou ont un besoin de solidarité collective. Elles doivent

aussi préserver la capacité d'action des générations qui vont nous suivre.

C'est fini de toujours renvoyer la facture aux générations suivantes. C'est le sens de la trajectoire, c'est le sens de ce budget et c'est l'engagement de notre Gouvernement : prendre devant le Parlement et devant l'ensemble des Wallonnes et des Wallons un engagement ferme et décisif en la matière.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais d'abord, au nom de mon groupe, mais aussi à mon avis, au nom de l'opposition dans son ensemble, vous applaudir pour cet exercice d'enfumage généralisé de haut vol.

(Applaudissements)

C'est une masterclass. Sincèrement, je pense que nous étions tous devant nos écrans, occupés à nous dire : « Ce n'est pas possible, ils ont vraiment osé ».

Je vous ai entendu pendant une heure réciter une litanie de choses qui vont être positives pour l'avenir. Je me suis demandé quand vous alliez aborder le budget 2027. Il a fallu quasiment une heure avant que l'on en parle. Vite, rouf-rouf dans des tableaux écrits en riquiqui, où l'on rassemblait plein de choses. J'ai eu beau, en deux heures, essayer de rassembler ce que je pouvais des informations masquées, qui étaient totalement floutées et enfumées. C'est un exercice de communication que vous voulez faire. Vous avez envie de renverser la situation, c'est évident. Vous avez envie, surtout, de masquer la réalité à laquelle les Wallons et les Wallonnes vont être confrontés et à quelle sauce ils vont être mangés au 1^{er} janvier 2027.

Ce qui est sûr, c'est qu'au 1^{er} janvier 2027, les Wallons vont déguster. Les Wallons vont payer, payer, payer.

Vous leur avez fait miroiter des centaines de millions pour des politiques intéressantes. Quand on regarde, ce sont des chiffres complètement gonflés, soit parce que vous les mettez sur quatre ans, soit parce que vous les mettez sur cinq ans, soit parce que vous parlez de montants plus importants et l'on se dit qu'en les comparant à la fois dernière, c'est plus élevé, mais c'est parce qu'il y a un an de plus. Il est difficile de comparer. Globalement, les montants ne sont pas additionnels.

J'ai encore écouté ce que vous avez dit sur la santé. Vous n'avez parlé que des nouvelles mesures que vous voulez mettre en plus. Vous vous êtes totalement gardé d'expliquer qu'il y a 28 millions d'économies sur la santé.

Vous avez parlé du renforcement des aides au secteur des SAFA. Oui ou non, les gens qui vont disposer d'une aide familiale vont-ils payer 1,90 euro de l'heure en plus ? Si c'est le cas, il faut aussi le dire aux gens.

Franchement, quand on parle de choses aussi sérieuses que de budget, pour les citoyens, les associations et le secteur économique, ils ont besoin de transparence et de respect, l'exercice que vous nous avez présenté – je le dis maintenant plus sérieusement qu'à travers les applaudissements ironiques, mais cela ne peut que susciter cela quand on le présente – n'est pas honnête intellectuellement. C'est un exercice de communication. Vous n'avez pas fait de présentation budgétaire en tant que telle.

On l'a dit, on ne sait pas s'il s'agit de montants annuels ou de montants étalés. On ne sait pas ce qui relève de moyens nouveaux, de ce que l'on avait déjà dans le budget, ou bien – pire, je l'ai entendu de ma petite équipe – ce qui relève d'actions obligatoires pour lesquelles le Gouvernement avait déjà été condamné en 2026 : pas de budget en 2026, mais il le met pour 2027, alors qu'il était déjà obligé de payer en 2026, mais il n'y a pas de budget. Tout cela n'est absolument pas clair.

Vous additionnez les montants pluriannuels avec des montants annuels, vous présentez comme nouveaux des moyens déjà inscrits. Vous regroupez dans un plan des budgets récurrents, vous gonflez les annonces. C'est afficher de grands chiffres pour masquer des économies sanglantes. Cela va être notre job. Comme on l'a fait depuis le début de la législature, malgré les difficultés de l'exercice et le fait que vous rendez les choses compliquées, croyez bien que nous aurons la même pugnacité et la même volonté de faire toute la transparence sur le budget que vous allez présenter pour 2027.

Puis, les choses positives que vous présentez sont potentiellement dans des budgets qui sont pour 2028, voire encore plus tard. Les bonnes nouvelles, c'est pour demain, mais vous l'avez largement détaillé. C'est un pari pour la prochaine législature. Vous vous engagez beaucoup pour la prochaine législature. Je rappelle très modestement que vous êtes engagés pour celle-ci. Je ne sais pas dans quelle mesure les citoyens voudront vous faire confiance.

Moi, ce que j'entends dans la rue par les dizaines de milliers de personnes que je rencontre dans les contestations sociales de ces derniers mois, c'est qu'il y a des tas de gens qui vous ont fait confiance et qui n'ont plus envie de vous faire confiance. Je serais assez modeste et raisonnable sur la manière d'engager la prochaine législature à l'égard de celles et ceux qui vous ont élus pour celle-ci.

Pour les économies, on a eu droit à quelques minutes en fin de conférence, quelques lignes sans détail. Vous

dites, par exemple, non-indexation maintenue et étendue des APE, titres-services, outils économiques. J'ai entendu la presse – j'ai essayé, parce qu'il n'y avait pas de micro pour elle – quand elle a demandé ce que certaines économies sur l'emploi recouvreraient. Vous avez dit : « On n'a pas de détails ». Ce sont ces mesures qui touchent les citoyens, les travailleurs. Elles, elles s'appliquent en 2027.

On va regarder ce qui attend concrètement les Wallons. Ce que l'on voit, c'est qu'ils vont devoir payer une vignette automobile le 1^{er} mai, jusqu'à 125 euros par voiture. Les maisons de repos vont subir une non-indexation de 2 % par an pendant trois ans. Cela veut dire des prix qui vont augmenter très fort – M. Coppieters l'a sous-entendu –, peut-être moins de personnel au chevet des résidents. Respecter les normes et rien de plus, et encore. De toute façon, la facture augmentera.

Les communes perdent aussi. Christophe Collignon – municipaliste hors pair – en parlera tout à l'heure. L'asphyxie continue pour elles. On continue le supplice. Cela va à la fois réduire leurs services, mais aussi augmenter les taxes des citoyens. Les loyers sociaux – c'est confirmé – vont être augmentés. Puis, il y a toutes les mesures pour lesquelles on ne vous a pas entendu, mais qui continuent de peser sur le budget des ménages. Je pense, par exemple, au groupe LeTEC.

On a entendu... Non, on n'a rien entendu à ce sujet. Le ministre Desquesnes fait exploser le prix des bus par vos décisions. On en déduit que l'explosion des tarifs annoncée est maintenue, puisque l'enveloppe LeTEC est inchangée. On a aussi tout le reste qui va augmenter : la facture d'eau, la taxe déchets, les titres-services. Partout, c'est le citoyen qui paie.

En 2027, y a-t-il quelque chose que l'on peut donner aux gens d'autre que des factures ou des dégradations de leur pouvoir d'achat ? Non, rien. Par cynisme, je dirais : vous habillez la mort avec quelques habits. Citoyens, en 2027, vous allez passer à la caisse encore et encore, c'est sûr. En 2028, vous aurez des cacahuètes : une baisse des taxes de la circulation, mais pas pour tout le monde, pour une partie des ménages. Cela arrive après la vignette, sauf si l'on se trompe. Entre les pages 8 et 10, c'est marqué 2028.

J'essaie de voir ce que vous avez présenté. Il y a des choses pour lesquelles vous avez mis des dates, et des choses où vous n'en avez pas mis. Vous avez expliqué que les réductions de taxe de circulation viendraient pour les dates que vous avez mises en 2028. En 2027, ils paient la vignette. Puis, la taxe de circulation, soit il y a une partie qui arrive en 2027 – si c'est le cas, il faut le dire – et une partie qui arrivera en 2028. En tout état de cause, cela ne compensera pas la perte.

Vous dites que si l'on rajoute le job bonus, cela sera plus ou moins équitable. Toutes les personnes âgées, par

exemple, toutes les personnes pensionnées ont une voiture. Il n'y aura pas de job bonus pour elles. Elles vont payer plus cher. En plus, vos amis du Fédéral leur font payer une indexation différente pour eux.

Et hop ! On bloque déjà le salaire pour les 4 000 euros bruts, c'est une non-indexation pour les travailleurs, mais pour les pensionnés, c'est une non-indexation dès 2 000 euros. Pour leur part, ils ramassent bien : ils ont la maison de repos, ils ont éventuellement l'augmentation des prix pour les aides familiales, s'ils en ont besoin. Et puis, en plus, ils vont payer la taxe de circulation et la vignette, car la diminution de la taxe de circulation ne les concernerait pas.

Si je ne me trompe pas, sinon dites-le moi, il me semble avoir lu que la fiscalité annuelle que vous présentez, augmente proportionnellement environ huit fois plus pour une petite voiture électrique que pour un gros SUV thermique premium. Nous allons analyser tout cela, je vérifierai les informations sur la base des chiffres dont je dispose, mais, en tout cas, tout cela m'a, à nouveau, l'air assez caricatural.

Que sera votre objet de communication pour le job bonus ? Vous avez parlé très longtemps d'une mesure qui ne sera effective qu'en 2028. Soixante pour cent des Wallons en âge de travailler n'en verront pas la couleur, les pensionnés non plus. Dès lors, on va dire à ces personnes qu'elles vont obtenir de 4 à 41 euros maximum par mois. Je ne sais pas ce que je dois dire à ma voisine, qui est infirmière et dont la fille est en deuxième année supérieure, qui payait 175 euros de minerval alors que ce dernier passe maintenant à 1 184 euros. Que dois-je lui dire ? Va-t-elle rire de moi ? Que dois-je lui dire si elle pense que vous la prenez pour une dinde ? En tout cas, ce n'est pas votre mesure de 4 à 40 euros qui va compenser l'augmentation du prix du bus, de l'eau, l'augmentation que vous généralisez dans tous les secteurs.

Quarante euros au maximum par mois et, pour la plupart, 40 euros à peine et pas avant 2028. Il ne faut pas mentir : cela ne compense pas du tout toutes les attaques que vous menez depuis deux ans contre le pouvoir d'achat des Wallons ni celles qui les attendent dès l'année prochaine. Vous avez beau tenter de faire croire le contraire avec un coup de communication assez beau – vraiment, je le redis. La réalité, c'est que le coût de la vie explose, c'est que vous n'avez pas non plus semblé débloquent des montants pour permettre aux citoyens, aux travailleurs et aux entreprises de faire face à la crise énergétique, mais peut-être allez-vous nous dire l'inverse et je m'en réjouirai.

Que dois-je dire aux familles et aux travailleurs, aux Wallons et Wallonnes, qui doivent remplir leur cuve à mazout cette semaine ? Que dois-je dire à tous les travailleurs et travailleuses qui, en travaillant, doivent remplir leur réservoir pour rouler en voiture et qui sont dans des situations apocalyptiques parce qu'ils

n'arrivent plus à faire face, même en travaillant tous les deux ? Que doit-on dire à tous ces ménages pendant que vos collègues au Fédéral, eux, ont même augmenté les accises ? Vous voyez que le cynisme n'a parfois aucune limite !

Du côté du marché de l'emploi, les beaux jours sont loin. On est particulièrement inquiets des conséquences des mesures du Gouvernement sur l'emploi en Wallonie. À ce sujet, il y a une ligne qui parle de 170 millions d'euros d'économies pour l'emploi rien qu'en 2027 : c'est énorme ! Ces 170 millions d'économies concernent-ils les APE ? Si c'est le cas, combien de ces 170 millions les concernent ? C'est quand même le point hyper important, puisqu'il y a énormément de travailleurs et de secteurs en attente et qui aimeraient savoir. C'est le cas des travailleurs qui s'occupent des SDF, des plus fragiles, les nettoyeurs, tous ces gens qui font une société et qui ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés. Pour eux, je pense que ce serait bien que l'on sache combien de licenciements vont avoir lieu dans ces secteurs.

Il y a aussi beaucoup de pertes d'emplois dans le secteur des pouvoirs locaux. Christophe y reviendra.

Pour ce qui porte sur la suppression de la déductibilité fiscale des titres-services, un rapport d'Idea Consult anticipait que la suppression de la déductibilité pourrait entraîner l'abandon des titres-services selon les déclarations de 20 % des utilisateurs. Attention au transfert vers le travail au noir, le cas échéant. C'est une des mesures sur laquelle j'attire votre attention.

Dans les mesures, il y a moins d'emplois publics, moins d'emplois non marchands, rien pour la création d'emplois. Or, dans la Déclaration politique régionale, vous parlez d'un taux d'emploi de 80 % en 2030. Pour le moment, il recule, il est à 67,6 %. Nous sommes en Wallonie, la seule Région où ce taux baisse sur deux ans. Il y a une offre d'emploi pour sept demandeurs.

Chez Les Engagés, vous aviez fait la promesse que les personnes virées du chômage allaient recevoir une offre d'emploi. Je ne pense pas avoir entendu une mesure pour ces gens, ce sont les oubliés du système. Peut-être pouvez-vous me dire que vous avez changé d'avis ou que c'est une promesse en plus que vous ne souhaitez pas tenir. En tout cas, toujours est-il que le nombre d'offres d'emploi n'arrête pas de diminuer et que la concurrence sur le marché de l'emploi est très dure.

Je vais maintenant regarder dans les thématiques.

Premier constat, on repousse l'effort. Vous avez dit que l'on maintient l'effort. Moi, ce que j'ai vu dans les chiffres, Monsieur le Ministre-Président et Ministre du Budget, c'est que le déficit en 2027 sera de 1,35 au lieu de 1,12 milliard prévu dans votre accord de gouvernement. En 2028, il y a -855 millions au lieu de

-600 millions. Puis, je n'y crois pas particulièrement, mais visiblement, il y en a qui croient au sein de votre Gouvernement au miracle, puisque, pop, par magie, on voit qu'il se passe quelque chose en 2029, vous passez de 855 millions à l'équilibre, 900 millions d'amélioration en une seule année, l'année des élections. Je ne sais pas qui y croit. À mon avis, pas vous, pas la Cour des comptes, pas nous. Vous le dites quand même.

Deuxième constat, il faut largement relativiser l'impact de vos décisions budgétaires sur la dette. Une trajectoire revue à la baisse. Pour 2027, la différence réelle entre vos recettes et vos dépenses ne s'améliore que de 180 millions d'euros.

Troisième constat, c'est une trajectoire construite sur des hypothèses fragiles puisque les recettes, la ministre Neven dit « *burden sharing* ». On n'écrit rien pour 2027, c'est vous dire l'optimisme du Gouvernement qui n'arrive toujours pas à se mettre d'accord sur les centaines de millions d'euros qui dorment au Fédéral, qui pourraient servir pour aider les ménages qui ont du mal à se chauffer ou qui aimeraient bien isoler leurs habitations. C'est toujours bloqué. Vous n'êtes visiblement pas d'accord de vous mettre d'accord. Il y a aussi des recettes liées à la norme énergétique. Là, visiblement, le Fédéral semble vouloir accaparer le montant à d'autres fins. Allez-vous vous laisser faire ? Allez-vous faire front ? J'aimerais le savoir.

La contribution de la Région au budget européen, alors qu'elle recevra moins de l'Union européenne dans les nouveaux budgets, et rien n'est intégré. L'accord fédéral n'est pas tombé. Il faut le dire, ce budget, c'est toutes choses restant égales par ailleurs, on a vu pourtant comment vous avez fait les frais, ces deux derniers budgets, où le Fédéral a clairement envoyé une grosse partie de la facture – une partie, en tout cas – aux Régions. On craint le pire. J'espère que, dans le cadre des discussions que vous avez, vous avez été sûr sur vos dépenses ou que vous avez provisionné des montants qui pourraient vous être impartis.

Il y a encore de nombreuses zones d'ombre dans cette trajectoire. Le solde des organismes publics regroupés s'améliore – là aussi, j'ai l'impression que c'est un petit miracle – de 600 millions d'euros en un an. Il passe de -254 000 à plus 350 millions. Pouvez-vous nous dire quelles opérations expliquent ce retournement ? Est-ce durable ou ponctuel ?

Vous continuez dans les recettes, la Cour des comptes vous a trucidé, vous vous étiez trompé, mais vous continuez quand même en parlant de sous-utilisation de crédits qui est estimée à 580 millions d'euros, alors que l'on a bien vu avec les comptes 2025, que c'était une hypothèse beaucoup trop optimiste.

Sur la trajectoire pluriannuelle elle-même, l'information reste lacunaire. Dans l'emploi, je vous le

disais, on parle de 170 millions d'économies, mais on ne sait pas sur quoi en 2027 et c'est vraiment important qu'on le sache ; 284 en 2028 ; 368 en 2029. Je voudrais que vous nous communiquiez le détail, ligne par ligne et par mesure.

Sur le pouvoir d'achat et la fiscalité des ménages, je vais m'attarder sur les mesures qui vont toucher le portefeuille des ménages. On sait qu'au Fédéral, il y a déjà le saut d'indexation, les pensions, les soins de santé où tout le monde est à la peine. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le minerval flambe, les garderies sont plus chères, les repas scolaires – il n'y a plus de gratuité ou quasi plus de gratuité – ont augmenté, sans compter toutes les mesures déjà prises, que vous avez décidé de prendre au niveau du MR et des Engagés, le bus, les loyers. Je rappelle quand même que, par la mesure que vous avez prise précédemment – je ne parle pas de celle qui va leur tomber sur le râble en 2027 –, celle déjà de 2026, fait que, dans les villes, pour les usagers, hors quasi gratuité, le prix des bus, ce sont 29 % d'augmentation. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela coûte aux gens en augmentation.

La ligne d'augmentation que vous faites pour récompenser ceux qui prennent les transports en commun, qui améliorent le climat, cela me paraît effectivement très disproportionné comme mesure. Les loyers augmentent, le prix de l'immobilier a explosé, les primes à la rénovation n'ont été remplacées par rien. Cela fait 19 mois que l'on nous avait dit que des prêts allaient être faits, mais le système n'est toujours pas en place. On verra pour l'année prochaine, mais, en attendant, pendant trois mois, les Wallons et les Wallonnes sont le bec dans l'eau. Sur le terrain, on voit qu'il y a de plus en plus de gens qui galèrent : un ménage wallon sur cinq a du mal à boucler ses fins de mois. C'est deux fois plus qu'en Flandre, si vous voulez faire des comparaisons. Cet été, les demandes d'étalement de paiement du précompte immobilier et des taxes de circulation ont bondi de 40 %. Ce sont toutes des familles qui n'y arrivent plus.

Le job bonus – mesure phare –, ce n'est pas pour l'année prochaine, mais, si tout va bien, pour l'année d'après. Vous avez parlé de 900 000 bénéficiaires. Je crois que la Wallonie compte 2,2 millions de personnes de 18 à 64 ans. Cela veut dire que 60 % d'entre elles ne seront pas concernées. Pour que les gens comprennent, cela coûte quatre euros par mois et jusque maximum 41 euros par mois, réservés aux salaires les plus bas. Cela veut dire qu'un travailleur au salaire médian wallon, 3 270 euros brut, toucherait environ 20 euros par mois d'augmentation en 2028. Celui qui travaille en 2027 attendra en 2028. Il n'y a rien pour les étudiants, les salariés et les indépendants. Pour les fonctionnaires, je ne sais pas, je n'ai pas noté s'ils étaient concernés ou pas. C'est une question que nous nous posons. Il en va de même pour les pensionnés. Pourtant, eux aussi paieront plein pot les factures de vos choix budgétaires. Peut-on sérieusement présenter ces montants comme

une réponse aux difficultés du pouvoir d'achat de la classe moyenne ? Comment une prime de quelques centaines d'euros pourrait-elle compenser l'explosion du coût de la vie ? Évidemment, personne n'y croit. Il suffirait d'enlever une mesure et de revenir en arrière, comme le demandent les dizaines de milliers de personnes qui manifestent dans la rue depuis des mois et des mois, pour remettre les gens à l'emploi. On voit bien que c'est loin d'être gagné, vu l'état désastreux dans lequel le marché du travail est actuellement par vos actions. On va donner quelques miettes à certains travailleurs après avoir amputé leur pouvoir d'achat à coup de mesures wallonnes, communautaires et fédérales.

Sur la vignette et la taxe de circulation, on prévoit entre 90 et 125 euros de plus par véhicule, c'est sûr. Le 1^{er} mai 2027, les gens vont passer à la caisse. Pour deux voitures dans un ménage, vous faites le calcul. En face, il y a la baisse de la taxe de circulation, qui représente 40 à 75 euros, normalement à partir de 2028, mais peut-être qu'il y aura une partie à partir de 2027. On attend de voir. En tout cas, dans ce qui a été présenté, il y a plein de mesures de réductions qui seront en vigueur à partir de 2028. Si vous n'avez pas l'occasion de vous payer une voiture électrique, vous paierez plus pour la vignette et vous bénéficierez d'une plus petite réduction de la taxe de circulation. Ni la baisse de la taxe de circulation ni le job bonus ne compense la vignette.

J'ai déjà parlé des titres-services et de la déductibilité fiscale. Je voulais voir comment le Gouvernement anticipait ces effets sur l'accessibilité du dispositif et sur l'emploi. Allez-vous toucher à l'indexation du financement régional du dispositif ? Vous ne l'avez pas dit. Cela fait-il partie des mesures relatives à l'emploi ? Allez-vous vous attaquer aux frais complémentaires qui paient jusque 360 euros par an pour les utilisateurs ? C'est un vrai effet d'aubaine qui devait être corrélé.

Parlons maintenant du gros sujet des droits d'enregistrement. Je vais vous raconter une histoire qui date d'il y a deux ou trois semaines, où une personne qui travaille dans le secteur notarial me dit qu'elle a vendu un manoir à 3,5 millions d'euros. Cette personne me dit qu'elle est de droite, mais que j'ai raison de m'attaquer aux droits d'enregistrement, car il y a des effets d'aubaine généralisés et qu'il est possible de faire des réductions pour qu'ils aient 3 %. Ce n'est pas du tout eux qui étaient visés par le dispositif. Il n'y a rien de plus facile pour eux pour qu'une réduction à 3 % s'applique. Il faut arrêter le dévoiement et le gaspillage d'argent public. L'arrêtez-vous ? Si oui, par quelles mesures ? Allez-vous proposer un décret spécial pour qu'il entre en application à partir du 1^{er} janvier 2027 ? Sachez que – je le dis publiquement –, si vous venez avec l'arrêté sur le gaspillage d'argent public qui est énoncé par tous les notaires, nous serons là pour appuyer la mesure avec vous et arrêter ce gaspillage d'argent public. C'est majeur.

En parlant de gaspillage d'argent public, venons-en à l'aide à la formation. Je vous ai déjà demandé si vous seriez prêt en 2025 et en 2026. Ce n'est pas venu. Serez-vous prêt au 1^{er} janvier 2027 ou allez-vous laisser complètement ouvert ce robinet d'argent public qui n'est pas utilisé à bon escient ? Pouvez-vous me garantir que vous allez mettre de l'énergie à résoudre ce gaspillage d'argent public étayé, indiqué, noté dans tous les rapports, noir sur blanc, en long et en large, et qui pourrait rapporter des millions à la Région ?

Vous n'avez pas dit un mot sur LeTEC. Pourtant, la hausse des tarifs est spectaculaire. Le ministre Desquesnes a dit qu'il allait faire un geste pour les 12-24 ans. N'ayant rien entendu ce matin, je voudrais savoir si M. Desquesnes s'engage tout seul ou s'il a l'appui du Gouvernement, si c'est oui ou non, si quelque chose va changer, et cetera.

Pour les allocations familiales, nous sommes heureux si le système et les montants actuels sont maintenus, parce que c'est important de dire que l'on ne s'attaque pas aux familles. J'espère qu'il n'y a pas de vice dans la manière dont c'est écrit. Est-il bien clair que tous les montants inscrits dans les allocations familiales sont bien indexés et que l'on ne touche pas au budget des allocations familiales ? Je voudrais en avoir la garantie ; si c'est le cas, je m'en réjouis, car c'est quelque chose d'important pour nous. Nous pensons que les familles ont déjà été beaucoup trop touchées par vos mesures depuis le début de cette législature. Je félicite d'ailleurs la Ligue des familles et tous ceux qui se sont associés pour mener la bataille contre vos attaques en bonne et due forme envers les familles.

Ensuite, ce matin, j'ai lu dans la presse une mesure qui, pour une raison que j'ignore, n'a pas été présentée. Il y aurait quand même des mesures relatives aux allocations familiales pour des personnes qui seraient potentiellement délinquantes. Vous n'en avez pas parlé lors de la conférence de presse et vous n'en avez pas parlé ici. Est-ce déjà fait ou non ? Pourquoi n'en parlez-vous pas ? Avons-nous le droit de savoir ? Le cas échéant, nous vous écoutons.

Sur la fiscalité, concernant les droits de succession, nous avons été en partie entendus, il faut le dire. Depuis le début, nous disions que vous avez voté cela à la hussarde et que vous vous trompiez. Vous l'avez reconnu en partie, ce qui est positif. Avec la nouvelle formule, quel est le gain pour un héritage de 100 000 euros, de 500 000 euros et de 1 million d'euros ? Comme cela, on peut voir un peu la gradation. Quel est le coût de la baisse des droits de succession ?

J'ai déjà parlé des droits d'enregistrement ; quant aux effets d'aubaine et aux dépenses contestables, sur les 340 millions d'euros que vous avez décidés, il reste des effets d'aubaine. Nous y reviendrons.

Il y a une énorme économie sur les maisons de repos. De la même manière, vous avez remercié l'AViQ pour ses 10 ans en lui imposant des économies de dizaines de millions d'euros. Vous n'en avez pas parlé ; dès lors, pouvez-vous me dire si ce qui a été décidé dans les mesures que vous avez demandées au secteur est validé ou pas ? La taxe autonomie est-elle une mesure proportionnelle aux revenus, un peu comme les impôts, ou est-ce une taxe forfaitaire pour tout le monde ?

Malheureusement, je n'ai pas le temps d'en dire plus. C'est bien de transmettre rapidement l'information aux parlementaires, car cela permet de la partager, mais cela ne nous permet pas de répondre à toutes les questions que nous avons, notamment des questions majeures en matière d'emploi. Sur les APE en particulier, nous devons avoir la réponse.

Pour le reste, je laisse les pouvoirs locaux à Christophe Collignon.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame Morreale, lorsque vous avez posé une question sur les droits de succession en prenant comme exemple des montants de 100 000, 500 000 ou 1 million d'euros, était-ce uniquement en ligne directe ?

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous demande cela parce que, dans le modèle sur les droits de succession, la proportion semble différer selon ce que l'on hérite. Elle est 42 fois plus élevée pour les grosses successions que pour les petites successions, comme une maison familiale, par exemple. C'est cette proportion que j'aimerais avoir.

J'ai bien compris qu'avant, on ne payait pas de droits de succession lorsque l'on héritait de 50 000 euros en ligne directe. Il aurait peut-être fallu le mentionner par honnêteté. Vous n'avez donc pas instauré un montant de 75 000 euros, mais rajouté 25 000 euros. J'aurais bien voulu avoir la proportion pour le reste, afin de comprendre si c'est plus progressif ou pas.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – La première chose que je voudrais dire, c'est qu'en écoutant le débat de ce matin, j'avais l'impression non pas d'avoir le résultat d'un conclave, mais une nouvelle Déclaration de politique régionale. Évidemment, dans une Déclaration de politique régionale, il y a des éléments qui peuvent être bien compris et d'autres qui sont plus inquiétants.

Premièrement, comme on vient de parler et comme je l'ai dit depuis le début, vous n'avez pas la place pour votre réforme des droits de succession. Vous en tirez les

leçons et l'on aura l'occasion de revoir le texte. Ce sont donc 200 millions d'euros d'économies en moins.

Vous revenez aussi sur les outils économiques. On peut comprendre la logique de reprendre des moyens à ceux-ci ; par contre, je ne partage pas le point de vue sur les aéroports wallons. La Flandre fait exactement l'inverse.

Ce qui m'a particulièrement frappé en vous écoutant, c'est que vous avez été très prolixe sur ce qui allait venir, sur des réformes et des effets, mais on n'en sait pas grand-chose, à part quelques tableaux sur la teneur des économies présentés à la fin de la conférence de presse. J'ai fait le compte : 822 millions d'euros d'économies sur les points APE, les index et les aides à la formation. Autrement dit, il va y avoir un véritable saccage dans tout ce qui est non marchand et ASBL de formation. Il faudrait quand même être plus précis. Ce sont des montants énormes.

Je pensais que vous alliez laisser les pouvoirs locaux tranquilles, mais ils subissent encore 247 millions d'économies et il n'y a évidemment pas de suite au plan Oxygène, si ce n'est une forme de chantage qui se résume à : « Si vous votez avec nous la réforme des provinces, on aidera les villes ». Ce n'est pas comme cela que l'on considère les villes.

Quant aux compensations Marshall, vous laissez un montant, mais ce n'est pas clair pour la suite. Si j'ai bien compris, les communes ne pourront plus taxer la force motrice et le précompte immobilier. Donc, si vous voulez accueillir une usine Seveso sur votre territoire, vous n'aurez même pas la possibilité de l'acquérir et vous n'aurez que les nuisances. Je crois que la copie doit absolument être revue.

Vous faites encore des économies de 231 millions d'euros en santé.

Tout cela est quand même énorme. Il faut garder cela à l'esprit et il faut que l'on ait plus de précisions par rapport à cela, car vous avez été fort prolixe sur les nouvelles réformes, mais peu sur les endroits précis où il y aura des économies.

Très honnêtement, la logique m'échappe. Vous voulez soutenir les travailleurs ; OK, mais mon groupe a fait le calcul et ce sont quand même des montants extrêmement limités. Par contre, le signal est très mauvais concernant les titres-services. On a prévu ce dispositif pour sortir des gens du travail au noir. C'est bien simple : s'il n'y a plus de déduction fiscale, vous allez renforcer le travail au noir.

Par ailleurs, il n'y a aucune trace de votre engagement du début de la législature pour faire monter le taux d'emploi à 80 %. Vous avez déjà parlé de 70 % ; autant rester à 68 %, comme c'est le cas actuellement. Ainsi, vous aurez atteint l'objectif.

Enfin, je trouve que vous rompez avec certaines de vos promesses : non seulement la vignette est bien une taxe, puisqu'elle n'est pas totalement compensée, mais, en plus, ce n'est pas une redevance. En effet, le produit est réinjecté dans l'ensemble du budget et elle ne servira donc pas qu'aux mesures complémentaires. Les pouvoirs locaux n'ont pas eu de compensation par rapport à l'extension du réseau. C'est relativement inquiétant, car cela veut dire que l'on va devoir continuer à payer pour emprunter encore plus de routes régionales.

Pour l'assurance autonomie, je pense que vous n'avez ni eu la place ni osé et que votre partenaire, Les Engagés, s'est fait rouler. En effet, si l'on voit toutes les matières qui sont traitées dans ce conclave – ou plutôt dans cette DPR *bis* –, très honnêtement, il n'y a pas beaucoup de place pour le social.

Pour conclure, je pense que vous restez sur une même trame : les grands perdants de cette législature, ce sont tous ceux qui s'occupent de social et de pauvreté, ainsi que les pouvoirs locaux. Vous laissez très peu de marge pour les investissements et, enfin, je crains que le taux d'emploi de 80 % reste une vaste chimère.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, l'évolution de notre société appelle des réponses fortes pour préserver le pouvoir d'achat des Wallonnes et des Wallons. Il faut répondre à l'enjeu de l'emploi par un soutien clair à l'investissement et à la croissance, tout en posant les jalons d'un territoire wallon résilient où toutes les générations peuvent cohabiter. Pour cela, nos structures publiques doivent s'adapter et, dès lors, se moderniser.

À chacun de ces enjeux majeurs, avec votre Gouvernement, vous apportez, Monsieur le Ministre-Président, des réponses cohérentes et structurées. Vous parvenez à fixer un cap avec des engagements clairs, non seulement pour 2027, mais aussi pour les deux années suivantes. Nous avons suffisamment appelé à ce qu'il y ait une trajectoire pluriannuelle. Comme vous l'avez dit, des choix forts pour l'avenir de la Wallonie et de nos jeunes sont faits ainsi que pour préparer une société adaptée à tous les âges.

Votre ambition de travailler sur un cadre pluriannuel se peaufine davantage avec un cadre budgétaire détaillé sur l'ensemble de vos compétences. Même si l'exercice 2027 présente un léger écart par rapport à la trajectoire du Gouvernement, l'objectif d'équilibre budgétaire en fin législature est maintenu. Aujourd'hui, je le rappelle, nous dépensons 10 % de plus que ce que la Région wallonne perçoit en recettes, ce qui ne peut plus durer.

Beaucoup doutaient de cet objectif, car les difficultés économiques et internationales sont, il est

vrai, de plus en plus nombreuses. Le Bureau fédéral du Plan prévoit une inflation de 3,7 % en 2026 et 2027 ainsi qu'une progression de l'indice santé de 3,3 % cette année et de 3,8 % l'année prochaine. Cela n'est pas sans incidence sur nos dépenses et nos recettes.

Au niveau international, les taux d'intérêt à long terme ont fortement augmenté. Il y a un an, le taux belge à 10 ans était de 3,1 % et, aujourd'hui, il atteint 4,3 %, sachant que la Wallonie doit supporter un *spread* supplémentaire. Cet écart considérable par rapport aux dernières années rend indispensable la préservation de la soutenabilité de nos finances publiques.

La dégradation de la note de crédit de la Wallonie survenue en avril, l'impact de la réforme fiscale sur les recettes régionales de l'impôt des personnes physiques et la future contribution européenne constituent également des contraintes supplémentaires qui n'étaient pas prévues au moment de la Déclaration de politique régionale et qui rendent cette mission plus ardue.

Vous l'avez montré, ne rien faire aurait exposé la Wallonie à davantage de difficultés, avec un déficit SEC de 1,37 milliard d'euros à politique constante. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires, et vous avez tracé la voie pour les réaliser. Malgré ces contraintes, votre Gouvernement a répondu présent pour ouvrir une nouvelle perspective à la Wallonie sans la moindre austérité.

Monsieur le Ministre-Président, vous souhaitez renforcer le pouvoir d'achat des Wallonnes et des Wallons, tout en valorisant les efforts de celles et ceux qui font vivre notre Région au quotidien. Vous récompensez le travail et préservez les acquis de chaque ménage. Le dispositif Job Bonus s'inscrit clairement dans cet esprit avec un gain net pour les travailleurs et en particulier pour ceux dont les revenus sont plus modestes. Ainsi, dès 2028, les salariés gagnant jusqu'à 500 d'euros bruts par mois bénéficieront d'une prime annuelle pouvant atteindre 500 euros. Il nous importe de mieux valoriser le travail. C'est une promesse tenue.

Les fruits du travail d'une vie méritent d'être pris en compte. Cette ambition se prolonge dans la réforme des droits de succession, pour laquelle vous proposez un changement de paradigme. En effet, les 75 000 premiers euros hérités par les bénéficiaires seront exonérés, tandis que les montants actuels resteront d'application. Un malheur familial ne doit pas se transformer en malheur fiscal. Vous l'avez très bien compris et votre formule permettra d'exonérer 62 % des successions en ligne directe contre moins de 25 % aujourd'hui. La réduction des taux prohibitifs que nous connaissons dans certains cas sera maintenue. Les taux maximaux seront ramenés de 80 % à 50 %. En outre, les modifications prévues en matière de droits de donation immobilière, issues de la réforme de fin 2024, ne sont pas remises en cause.

Je constate également le maintien de la réforme des droits d'enregistrement, qui connaît un succès important. Je rappelle que le volume des transactions se maintient, tandis que les prix des maisons sont en légère diminution, comme l'indique le dernier baromètre des notaires. Comme vous vous y êtes engagé dès le vote de cette réforme en décembre 2024, la réforme sera évaluée après trois ans d'application. Ce n'est pas une surprise puisque les conditions relatives à la domiciliation ou à la revente d'un bien précédent sont assorties d'un délai de trois ans. Vous vous êtes également engagé à corriger les effets de bord le cas échéant.

Cette réforme des droits d'enregistrement facilite l'accès à la propriété et au crédit hypothécaire. N'oublions pas non plus qu'à moyen terme, cette réforme sera autoportante avec la suppression du chèque-habitat. Ainsi, contrairement à ce que l'on peut lire dans certains articles, cette réforme sera bien autoportante, voire rentable.

Cette volonté d'alléger notre fiscalité ne concerne pas que quelques cas spécifiques, mais concerne aussi le quotidien des Wallonnes et des Wallons, même si cela ne fait pas l'unanimité sur les bancs de l'opposition.

L'instauration de la vignette apportera des recettes supplémentaires nécessaires pour la Région. La Wallonie est le carrefour de l'Europe et il est normal que tous les usagers, en ce compris ceux qui y transitent, doivent contribuer à l'utilisation de ces infrastructures. Ces dernières, dont la qualité est souvent critiquée, en ont bien besoin.

La taxe de circulation sera également diminuée. Il est important d'alléger cette charge fiscale par une diminution progressive en fonction de la cylindrée, et d'encourager une mobilité plus respectueuse de l'environnement grâce à un taux plancher de 56 euros.

Ces derniers jours, les violences survenues dans certaines villes, particulièrement à Liège, mais aussi à Bruxelles encore aujourd'hui, ont remis au cœur du débat la question de la responsabilité des auteurs de dégradations, notamment lorsqu'il s'agit aussi de mineurs.

Ainsi, la suspension des allocations familiales des mineurs qui causent des infractions de dégradations du mobilier urbain – par exemple, voire d'autres biens – doit être discutée, car chaque euro dépensé doit avoir un sens, un objectif et une utilité. Nous ne devons avoir aucun tabou à propos d'évaluer ou de revoir ces règles. Quand on casse, on doit payer. Si vous pouvez me confirmer ce que nous avons pu lire dans plusieurs articles de presse, on peut saluer la volonté du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de ces mesures.

Faire de la Wallonie une région prospère, c'est bien plus que de miser sur ses richesses ou de valoriser ses savoir-faire. Si nous voulons doter la Wallonie d'une

économie robuste, nous devons anticiper les enjeux de demain. Le déblocage de 20 millions d'euros supplémentaires pour favoriser l'adoption de l'IA et des outils numériques par les entreprises wallonnes ainsi que l'investissement supplémentaire de 25 millions d'euros dans la recherche et l'innovation y contribueront, de même que les 25 millions d'investissements dans l'économie circulaire. Le numérique évolue à une vitesse grand V. Le train est en marche. À nous de monter à bord, car il ne nous attendra pas.

La souveraineté numérique doit aller de pair avec la souveraineté énergétique. C'est une demande très importante de nos entreprises pour pouvoir se déployer. L'accord au sein du Gouvernement permet enfin d'avancer sur différents dossiers :

- tout d'abord, sur la Boucle du Hainaut, avec un périmètre revu et une échéance pour la modification du plan de secteur à la fin de l'année 2027 – j'attire toutefois votre attention qu'il est impératif d'accélérer ces délais et de les tenir, en tout cas pour les permis d'urbanisme, car en face de nous, la Flandre avance et le chantier de Ventilux est en cours ;
- sur la maîtrise des coûts de l'énergie, notamment aussi au moyen de la compensation des coûts carbone indirects et du dispositif CISAF ;
- sur l'hydrogène blanc, afin de mieux comprendre le potentiel de cette ressource ;
- sur le nucléaire, avec l'intégration de deux scénarios de capacités nucléaires dans le cadre du prochain pacte énergétique interfédéral.

Si nous voulons une économie et des infrastructures fortes, nous devons accélérer la simplification des procédures de délivrance des permis, afin que les projets utiles puissent être mis en œuvre plus rapidement. Le décret-programme voté en ce sens ouvre déjà la voie. Nous attendons évidemment les mesures supplémentaires qui ont été annoncées dans votre présentation. Je pense particulièrement aux permis d'environnement, dont la réforme est très attendue par les entreprises : alléger les charges tout en ne diminuant pas nos obligations et nos engagements environnementaux.

Notre fonction publique doit également poursuivre sa modernisation. Celle-ci doit reposer sur son autonomie, une culture du résultat, sa transformation numérique et les autres réformes nécessaires. En ce sens, l'adaptation du budget de 10 millions d'euros par an jusqu'en 2029 nous permettra de répondre à cet enjeu global.

J'aimerais également parler de la résilience du territoire ; les événements de cet été nous en ont rappelé l'importance. Les 3 400 hectares de Hautes-Fagnes touchées par l'incendie du mois d'août devront être restaurés. Le Gouvernement débloque ainsi 20 millions d'euros pour renforcer la prévention des feux de forêt et

soutenir le tourisme dans les Hautes-Fagnes, et ce, sans oublier les mesures prises pour la stratégie d'adaptation et les mesures concrètes qui seront annoncées d'ici quelques semaines.

Dans votre budget, je vois votre volonté de maintenir un cap clairement défini, fondé sur des choix assumés et un principe essentiel de responsabilisation collective. L'effort doit être partagé : chaque secteur est appelé à contribuer à l'équilibre budgétaire et à faire le meilleur usage des moyens qui lui sont confiés. Oui, certains efforts sont douloureux, mais reposent toutefois sur des contributions mesurées auxquelles l'ensemble de nos politiques publiques doivent prendre part. Certains évoqueront l'absence de futures indexations pour les maisons de repos et d'autres regretteront la diminution en euros constants depuis 10 ans des investissements en matière d'économie et d'emploi. C'est le propre d'un budget que d'être débattu et de susciter des appréciations différentes selon les sensibilités. J'y vois votre volonté d'agir en faveur de ce qui est le plus juste, selon un cap clairement défini.

Les mesures visant à agir plus tôt, à sécuriser les parcours du trouble du spectre autistique et offrant des réponses aux situations les plus complexes en matière de handicap montrent une fois de plus que ce Gouvernement a aussi comme priorité de vouloir protéger les plus vulnérables. Tous les montants qui concernent plus particulièrement le secteur du handicap sont totalement exonérés.

Je retiendrai surtout que vous avez présenté de nombreux investissements qui seront réalisés dans les prochaines années : dans l'économie, le climat, le pacte de croissance de l'emploi, l'allègement de notre fiscalité et l'énergie. Tout cela est essentiel au quotidien des Wallonnes et des Wallons.

Quand vous dites, Madame Morreale, qu'un ménage sur cinq a de grandes difficultés pour boucler son budget alors que la Flandre ne fait pas face à cette même situation, je l'entends bien. Cependant, nous avons comme devoir de rendre cette Wallonie plus prospère, car c'est en développant l'économie et l'emploi que nous pouvons mieux assumer une politique sociale de qualité, justement pour protéger les plus faibles.

Au cours des prochaines semaines, nous aurons l'occasion de débattre au Parlement parce qu'il y a effectivement énormément de mesures et, dans le temps imparti, je ne peux pas toutes les aborder. Notre groupe se tiendra prêt à soutenir les mesures que vous avez annoncées, Monsieur le Ministre-Président, car elles vont dans le bon sens.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, en entendant votre présentation tout à l'heure, cette célèbre citation m'est revenue : « La folie, c'est de toujours fauire la même chose et de s'attendre à un

résultat différent ». Vous continuez à faire la même chose, ce que vous avez toujours fait : l'austérité, à tous les niveaux.

Si l'on prend, par exemple, le cas des communes, ces dernières sont, depuis le début de cette législature, une des grandes victimes de votre Gouvernement. On l'a vu quand vous les avez attaquées durement avec la suppression du pour cent additionnel au Fonds des communes. On l'a vu avec les mesures du MR et des Engagés à d'autres niveaux de pouvoir qui ont impacté très fortement les finances communales. On l'a vu avec toutes les conventions que vous avez obligé de passer pour pouvoir avoir du financement ; on a vu les résultats dans les villes et les communes. On l'a vu avec la réforme des APE.

On a vu à quel point les communes sont les victimes de cette politique. Vous n'aimez pas les villes ni les communes. Vous renvoyez chaque fois la facture aux communes, donc vous renvoyez la facture aux habitants. En bout de course, le résultat très concret dans les villes et les communes, ce sont plus de taxes et des services qui diminuent ou disparaissent. Aujourd'hui, c'est ce que vous êtes en train de faire, avec notamment la décision de retirer deux points d'indexation pendant trois ans. Cela veut dire que, si les prix augmentent de 3 %, vous ne donnez que 1 %. Or, pendant ce temps, les prix et les factures continuent d'augmenter. C'est la réalité.

Vous avez déjà pris des mesures très dures et on le voit aujourd'hui très concrètement. On voit des services qui ferment et des taxes qui augmentent. Une flopée de taxes augmentent dans les communes. Les gens le voient. Je l'ai déjà dit dans ce Parlement, quand les gens reçoivent leurs factures, il y a le logo de leur commune, mais c'est bien des taxes qui sont le résultat de la politique de ce Gouvernement. Vous mettez littéralement la pression sur les communes, vous êtes en train de les asphyxier et, maintenant, vous êtes en train d'essayer de les achever. C'est cela la réalité.

Il n'y a pas que le PTB qui s'inquiète du sort des communes et des taxes dans les communes. L'UCM, l'Union des classes moyennes, tire également la sonnette d'alarme. Elle le dit : « Le résultat concret de vos politiques, c'est une augmentation de taxes au niveau communal. »

Il y a quand même toujours une hypocrisie de cette vieille génération politique, ce vieux monde, qui nous répète depuis 40 ans qu'il faut faire des efforts aujourd'hui parce que, autrement, l'on va reporter la facture sur les générations futures. Cela fait 40 ans que l'on entend cela ; 40 ans que l'on entend qu'il faut faire des efforts aujourd'hui parce que, demain, les générations futures vont payer. Cependant, très clairement, ce que vous faites, c'est que non seulement vous saignez les générations actuelles, mais également

que vous préparez un avenir « éclaté » aux générations futures.

Quand vous vous en prenez aux villes et aux communes, que pensez-vous laisser aux générations futures ? Des villes avec moins de services, avec plus de taxes ou des services inaccessibles, avec moins d'employés communaux où il y aura moins de nettoyage avec des voiries « défoncées ». C'est cela que vous êtes en train de laisser. En coupant dans les finances communales comme vous le faites aujourd'hui, vous êtes en train de laisser un avenir pareil aux générations futures.

L'hypocrisie, c'est de dire aujourd'hui que chaque mesure qui est prise dans les communes, comme l'augmentation des taxes, relève de l'autonomie communale, mais vous savez très bien que votre budget a des conséquences. Je n'arrêterai pas de rappeler, que, aujourd'hui, les explosions des taxes dans les communes, c'est bel et bien le résultat de la politique du Gouvernement MR-Engagés.

Concernant la force motrice, vous touchez vraiment à quelque chose d'important pour les communes industrielles, des communes qui ont de l'industrie sur leur territoire. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente pour un budget communal. La suppression de la compensation plan Marshall, qu'est-ce que cela implique ?

Pour une ville comme Herstal, si l'on regarde les suppressions – et il faudra que l'on regarde plus précisément le tableau –, cela peut se chiffrer à 10 % du budget. Je ne sais pas si l'on se rend compte de ce que cela va avoir comme conséquences.

Il faut ajouter à cela tout ce que vous coupez : l'indexation, les APE, les politiques que vous ne financez pas, les politiques que vos partis ne financent pas, ces mesures que le MR et les Engagés prennent au niveau fédéral et qui plombent les finances communales. On peut en parler.

Par ailleurs, il y a la question de la vignette. Je me souviens que, il n'y a pas si longtemps, j'avais dit que votre Gouvernement avait menti avec la vignette. J'avais raison, vous avez menti. J'avais même rappelé à votre collègue, M. Desquesnes, que votre président de parti avait fait une belle vidéo en disant : « Stop aux *fake news*. Les Wallons, les Wallons ne paieront pas 1 euro de plus pour la vignette ! » On devait soi-disant faire contribuer tous ceux qui passent sur notre territoire, qui sont étrangers ; on allait devoir peut-être payer, mais, finalement, on n'avait pas à s'inquiéter, car on n'allait pas payer. Aujourd'hui, on voit que c'est de l'enfumage.

Dans les faits, il n'y a pas de compensation complète. Si l'on prend, par exemple, une voiture de 1 600 centimètres cubes, vous réduisez la taxe de circulation de 75 euros, mais vous réclamez 100 euros

pour la vignette. Or, 100 euros moins 75 euros, cela donne quoi ? 25 euros. Les gens vont payer cette vignette, c'est une nouvelle taxe. Il faut le dire.

Maintenant, il est temps d'arrêter l'enfumage, il est temps d'arrêter le mensonge. J'espère que, maintenant – votre président de parti et peut-être même vous –, vous allez refaire une vidéo pour dire la vérité : « Oui, vous allez payer une nouvelle taxe qui s'appelle la vignette auto ». Oui, cette histoire de « pas 1 euro de plus », c'était de l'enfumage.

Plus généralement, votre Gouvernement avait dit qu'il n'y aurait pas de taxe supplémentaire. On voit que c'est faux. J'attends maintenant de ce Gouvernement qu'il dise enfin la vérité. C'est vrai que l'on a eu droit à une belle petite présentation, c'était une opération de communication. Aujourd'hui, il est temps de dire la vérité : ce sont toujours les mêmes qui vont payer. Vous allez faire payer les travailleurs, les communes, les citoyens dans les communes, les pensionnés. C'est cela la vérité.

Vous avez dit un truc tout à l'heure avec lequel j'étais d'accord : c'est un budget qui fait des choix. Ce budget fait le choix de faire toujours payer la classe travailleuse, les pensionnés et les habitants dans les communes.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – M. Liradelfo vient de parler de mensonge. Vous avez menti à propos de la taxe automobile. Votre président de parti avait aussi menti à propos des 500 euros par mois. On se rappellera tous que Georges-Louis Bouchez a fait une campagne tonitruante, en expliquant qu'il allait y avoir 500 euros par mois en plus pour les travailleurs.

On voit bien le problème que le MR a. À chaque sondage, des brouettes de voix sont perdues par le MR. Il fallait venir avec un truc positif, un cadeau. On vient avec le Job Bonus. Quand on analyse sérieusement les choses, de quoi s'agit-il ? D'abord, ce qui frappe, c'est que le MR et Les Engagés sont les mêmes formations politiques qui empêchent l'augmentation des salaires au niveau fédéral en bloquant les salaires. Dans une économie normale, l'augmentation salariale devrait venir de la richesse produite par les travailleurs et donc des bénéfices. On a des entreprises qui font des bénéfices énormes en Belgique, mais il y a une interdiction d'augmenter les salaires sur la base de bénéfices.

Que demande-t-on aux travailleurs et aux travailleuses ? On leur demande de payer leurs augmentations eux-mêmes et elles-mêmes. C'est ce qu'il est en train de se passer, parce que c'est dans le budget et dans le public que l'on ira chercher ces 500 euros.

Qui va en bénéficier ? On sait très bien que les personnes qui n'ont pas de travail, les étudiants, les pensionnés ne vont pas en bénéficier. Les indépendants vont en bénéficier, et l'Union des classes moyennes a fait un communiqué pour s'en émouvoir. Même parmi les travailleurs, combien vont en bénéficier et de quel montant ?

Le plafond a été mis à 5 000 euros bruts. Pour que l'on imagine de quoi l'on parle, ce ne sont pas les riches de Belgique ; c'est à peu près 3 050 euros net. Ces personnes vont avoir 50 euros sur l'année. Cela veut dire qu'à partir d'une promesse de 500 euros par mois, on arrive finalement à une proposition de maximum 500 euros par an. Pour certains, ce sera 50 euros par an. De ce point de vue, il y a clairement mensonge et enfumage.

Pour quelle raison ce Gouvernement démontre-t-il, budget après budget, qu'il n'aime pas les jeunes ni les aînés ? On a constaté que ce Gouvernement n'aimait pas les jeunes vu l'augmentation de l'abonnement jeune de 12 euros à 180 euros sur l'année, jusqu'à 384 euros pour la ligne express. C'est énorme.

On voit à travers ce qui sort de ce conclave budgétaire que même les aînés, vous ne les aimez pas. Eux aussi vont payer les augmentations des tarifs du groupe LeTEC. Ils vont payer la vignette automobile, mais n'auront pas droit au Job Bonus. Ils sont aussi impactés par les diminutions dans le cadre des subsides qui vont aux maisons de repos, et par l'augmentation du titre-service. Cette augmentation, si l'on fait les calculs et que l'on regarde le nombre de personnes qui sont bénéficiaires de ce service, ce sont 23 millions d'euros que l'on va aller chercher dans la poche de ces bénéficiaires. Cela veut dire 80 euros par usager.

Cela s'ajoute à toutes les autres taxes que vous allez imposer à ces pensionnés. Cela s'ajoute aussi à toutes les mesures prises au niveau fédéral concernant les pensions, l'indexation, et cetera. Il y a un véritable problème.

Pourquoi parle-t-on de ces titres-services ? C'est utilisé massivement par des personnes âgées qui, pour des raisons de santé, de manque d'énergie, n'arrivent pas à faire le ménage correctement chez elles, et ne veulent pas vivre dans la crasse. Ce sont massivement des personnes âgées qui utilisent ce type de titres-services et de possibilités.

On rappellera que c'est un secteur qui a été organisé de cette manière, pour permettre à toute une série de travailleuses de sortir du travail au noir. C'est mécanique : plus les titres-services vont augmenter, plus cela va coûter aux usagers, plus il va y avoir une tendance à ce que ces personnes qui ont été sorties du travail au noir.

Là, quelque chose n'est pas normal : on s'attaque à deux populations fragilisées, à savoir des travailleuses

qui, en général, ont déjà des salaires très bas et sont sous-qualifiées, mais aussi à une partie de la population la plus fragile, à savoir les personnes âgées. Que vous ont-ils fait ? Pour quelles raisons vous attaquez-vous à toutes ces personnes ?

Un élément dont on n'a pas du tout entendu parler à l'issue du conclave, c'est la question des subsides qui vont aux multinationales. C'est tout à fait étonnant, puisque, commission après commission, que ce soit ici ou dans la Commission de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, on évoque régulièrement des menaces contre les emplois, des licenciements, des restructurations d'entreprises qui, dans les faits, bénéficient de dizaines de millions d'euros de subsides publics sans que ce soit contrôlé de manière efficace et pertinente pour voir si ces subsides servent à quelque chose. J'évoque deux exemples récents. H&M, c'est 16 millions d'euros de subsides et 440 licenciements. Encore plus proche de nous : Clarebout Potatoes, c'est 35,5 millions d'euros de subsides et 392 emplois qui sont mis en danger. Nous avons tous entendu M. Dolimont dire tout à l'heure : « Il faut absolument pouvoir se poser la question de l'utilisation de chaque euro ». Apparemment, cela vaut pour les communes, cela vaut pour les ménages et pour le monde associatif, mais cela ne vaut pas pour les entreprises, puisque, en Région wallonne, c'est 3,1 milliards d'euros de subsides qui sont distribués par an.

D'ailleurs, pour les subsides qui vont aux APE, qui vont à des structures associatives ou des structures publiques, là, il y a un cadastre qui est assez efficace, mais, pour les subsides qui vont aux grandes entreprises, contrairement à Bruxelles et à la Flandre, il n'y a pas de cadastre, pas de contrôle. De ce point de vue, il y a un véritable angle mort dans ce qui a été annoncé par le Gouvernement wallon, car, bien que, dans la Déclaration politique régionale, il ait été clairement indiqué que ces montants allaient être examinés, que ces montants allaient être interrogés, on ne voit rien venir, alors que l'on est face à un Gouvernement qui nous dit tous les jours qu'il faut s'interroger sur l'utilisation de chaque euro et qu'il faut avoir de nouvelles recettes.

Un dernier élément qui est frappant, c'est d'entendre M. Dolimont dire : « Ne vous inquiétez pas, on fait tous des efforts, on se serre tous la ceinture ». Ce n'est pas le cas. Pendant que, en Wallonie, la plupart des travailleurs et des travailleuses sont confrontés à de nouvelles taxes, de nouvelles obligations, à des services qui étaient gratuits et qui deviennent payants, les parlementaires, ici, en Wallonie, continuent à toucher 7 000 euros par mois. Les ministres continuent à toucher 11 000 euros par mois. Une partie du montant est toujours défiscalisée et n'est donc pas du tout soumise à l'impôt. Il y a encore ces frais domestiques, ces allocations supplémentaires. Je me rappelle que, lorsqu'un journaliste de Supresse a demandé à M. Dolimont à quoi servaient les frais domestiques, il a répondu : « Il faut quand même bien nettoyer les costumes ». Ce type

d'avantages n'est pas remis en question. C'est un deux poids, deux mesures.

On va nous dire que les montants du Parlement sont gelés, qu'une indexation n'a pas eu lieu, mais, dans la vie de tous les jours, les députés, les ministres ne sont pas touchés par leurs propres décisions. C'est un véritable problème. Quand on nous dit que tout le monde se serre la ceinture, non, c'est faux. Les communes le font, les étudiants le font, les jeunes le font, les aînés le font, les travailleurs et travailleuses de Wallonie le font, mais pas la classe politique, qui, pourtant, décide dans quelles conditions vont vivre toutes ces personnes. Ce deux poids, deux mesures est inacceptable.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je voudrais dire un petit mot sur le logement. En Wallonie, tout le monde le sait, se loger à un prix abordable devient de plus en plus difficile. On a également un grand besoin de pouvoir rénover beaucoup de logements afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Pour cela, vous avez annoncé, dans votre conférence de ce matin, 150 millions d'euros en 2027, 300 millions d'euros en 2028 et en 2029 pour financer votre nouveau régime d'aides à la rénovation. Il y a encore beaucoup d'inconnues, puisque le nouveau système, qui, en principe, entrerait en vigueur le 1^{er} octobre, n'est toujours pas d'application, puisque l'on ne sait toujours pas quelles sont les conditions à remplir.

Ce que l'on sait, c'est que ce nouveau régime d'aides sera surtout un régime de prêts, et donc de dettes pour les ménages. Ce sont encore des dépenses en plus pour les ménages wallons. On nous a dit de ne pas nous tracasser et qu'il y aurait encore des primes. Monsieur le Ministre-Président, quelle est la répartition entre les prêts et les primes sur les 150 millions d'euros prévus pour cette nouvelle politique d'aide à la rénovation ?

Un deuxième aspect, c'est celui du logement public. On sait qu'il y a une crise du logement, que les loyers privés et le prix des logements augmentent. Il y a 50 000 familles en attente d'un logement social. Vous avez annoncé que vous vouliez faciliter la vente de logements publics pour « améliorer la capacité financière des sociétés de logement de service public ». Si vous vouliez vraiment le faire, vous n'auriez pas dû couper un quart du budget du logement public en 2025. Ce que vous faites maintenant, c'est donc faciliter les ventes de logements, alors qu'il en manque. Vous annoncez la mise en place d'un droit de tirage pour subsidier les SLSP. Quel est le montant de ce budget ? On ne le sait pas, à moins que vous ne nous le précisiez maintenant. Quel est l'objectif chiffré de la construction de nouveaux logements publics ? On ne le sait pas non plus. Vous dites que le droit de tirage serait financé par les recettes ETS2, ces fameuses taxes supplémentaires

ajoutées au chauffage et au carburant. Selon les tableaux que vous avez présentés en 2029, ce serait 595 millions d'euros de recettes. Confirmez-vous que cet argent supplémentaire sera payé par les familles via leurs factures d'énergie et de carburant ?

J'en viens à la santé et à l'action sociale. Premièrement, vous avez senti que la colère des citoyens montait et vous avez finalement renoncé à toucher aux allocations familiales. Bravo à tous ceux qui se sont mobilisés pour empêcher cela. Cela ne signifie toutefois pas que les familles et les structures de santé seront épargnées, parce que vous avancez dans l'introduction d'une nouvelle taxe, à savoir la taxe autonomie pour garantir le maintien à domicile des personnes dépendantes.

Ce matin, vous nous avez parlé du renforcement des SAFA – services d'aide aux familles et aux aînés –, des structures de répit, des organisations locorégionales de santé. Tout cela est évidemment nécessaire, mais nous payons déjà pour la plupart de ces services via la Sécurité sociale. Pourquoi donc vouloir nous faire payer deux fois pour le même service ? Vous dites que la part du Gouvernement dans la mise en place de cette taxe autonomie sera de 60 millions d'euros répartis sur trois ans, entre autres pour une meilleure prise en charge des déplacements kilométriques. Pouvez-vous nous indiquer la part prévue pour les déplacements des travailleuses à domicile, la part pour engager du personnel – il manque en effet du personnel dans les SAFA –, la part pour la formation du personnel et la part pour la promotion des métiers des soins ? Vous annoncez 60 millions d'euros qui seront répartis sur trois ans, mais, quand on regarde correctement les tableaux que vous avez présentés ce matin, on voit que cela masque 230 millions d'euros en moins sur trois ans pour la santé et l'action sociale. Dans votre tableau, on voit que pour le recentrage des missions de l'AViQ, il sera question d'environ moins 28 millions d'euros chaque année, soit moins 28 millions d'euros en 2027, moins 28 millions d'euros en 2028, moins 26 millions d'euros en 2029. Cela fait 82 millions d'euros en moins en tout pour l'AViQ. Précisons aussi les 30 millions d'euros qui ont déjà été retirés l'an dernier. Qu'allez-vous recentrer exactement à l'AViQ ? Dans quoi allez-vous encore couper ? Vous dites que, en trois ans, on va retirer 60 millions d'euros en révision des trajectoires de plans d'investissement. De quels plans d'investissement s'agit-il ? Comment allez-vous échelonner et répartir tout cela ? Vous parlez aussi de 92 millions d'euros en moins en trois ans dans des révisions de mécanismes d'indexation de divers dispositifs. Quels dispositifs, quels mécanismes d'indexation ? Tout cela fait 230 millions d'euros en moins pour la santé et l'action sociale. C'est quand même indécent.

À côté de cela, vous avez mentionné que vous alliez consacrer 2 millions d'euros de plus à la santé mentale. J'ai deux pièces de monnaie dans les mains : une pièce de 0,50 euro et une autre pièce de 0,05 euro, parce que

2 millions d'euros pour la santé mentale, cela fait exactement 55 centimes de plus par habitant de la Région.

Vous avez annoncé aussi 660 000 euros pour une unité de crise de huit places, alors qu'un recensement réalisé en février 2021 auprès des services pédopsychiatriques wallons montrait que toutes les institutions interrogées disposaient de listes d'attente dépassant deux mois et pouvaient atteindre 30 patients par établissement. Depuis, il y a eu les conséquences du covid. En juin 2026, le ministre Coppieters disait que 25 % des 15-24 ans présentent des troubles anxieux ou dépressifs, selon les données de Sciensano. Pour tous ces gens, il y aura huit places supplémentaires en unité de crise. De qui se moque-t-on ?

J'en viens aux maisons de repos. Vous avez annoncé trois retenues de 2 % sur les futures indexations. Pouvez-vous nous préciser quelles subventions sont concernées ? Les subventions de fonctionnement, les subventions d'infrastructures, les subventions d'aides à l'emploi ou les subsides facultatifs ?

Quoi qu'il en soit, le budget des maisons de repos sera encore plus étriqué que maintenant. Pourtant, elles devront payer les augmentations de salaires du personnel, les augmentations pour l'énergie, les augmentations des prix de l'alimentation. Qui va en subir les conséquences ? Ce sont les résidents, parce que le personnel va être encore plus épuisé. Il devra encore courir plus que maintenant. La qualité de la prise en charge, la qualité des soins aux résidents dans les maisons de repos va encore diminuer. Vieillir dignement en Wallonie, franchement, c'est fini avec votre Gouvernement MR-Engagés.

Je terminerai avec un dernier mot à propos des déchets. Vous avez annoncé, à propos de la responsabilité élargie des producteurs pour les déchets sauvages, vous avez confirmé un décret voté il y a quelques mois : 82 % du coût de nettoyage sera pris en charge par les producteurs, tabacs, chewing-gums, les ballons de baudruche, et cetera. Pourquoi n'imposez-vous pas à ces industriels la prise en charge à 100 % des déchets qu'ils fabriquent ?

J'aurais voulu savoir aussi où en sont les réflexions du Gouvernement sur la réforme du coût-vérité qui fait payer aux citoyens des déchets dont ils ne sont pas responsables.

J'en reste ici pour ce premier tour.

M. le Président. – Monsieur Mugemangango, souhaitez-vous compléter ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Oui, comme il nous reste un peu de temps, je complète avec deux questions.

La première question, c'est par rapport aux loyers. On a un Gouvernement qui dit vouloir aider les jeunes. On sait qu'un des éléments principaux, c'est de trouver un logement, que ce soit pour acheter ou pour louer. Or, on entend qu'au niveau du logement, ce qui va se passer pour le logement public, ce sont deux éléments :

- le loyer chaud qui va intégrer des critères concernant le caractère isolant ou pas du logement et qui va avoir comme conséquence – pouvez-vous le confirmer – que pas mal de loyers vont augmenter. C'est ce qui va se passer ;
 - vendre ou faciliter la vente de logements publics.
- Or, le logement public, qui n'est que de 7 % du parc locatif en Wallonie, a justement un rôle régulateur par rapport à l'ensemble du marché, par rapport à l'ensemble des loyers. Si l'on vend ces logements et si l'on ne multiplie pas le nombre de logements publics, cet élément régulateur n'existera plus.

On a déjà eu le débat sur les droits d'enregistrement, on n'a finalement pas un impact précis des droits d'enregistrement de cette réforme par rapport à l'augmentation des loyers. J'imagine que ce sera fait un jour par ce Gouvernement, puisqu'il y en a qui disent que les loyers augmentent, d'autres qui disent que cela n'augmente pas. Toujours est-il, n'est-on pas en train, avec les mesures que prend ce Gouvernement, notamment au niveau du logement public, de mettre en place une spirale d'augmentation des loyers ? C'est une question que je pose.

Vous savez que notre formation politique est pour la mise en place d'une grille contraignante des loyers, proposition que vous avez rejetée. De ce point de vue, ne va-t-on pas être confrontés à une plus grande difficulté, en tout cas pour ceux qui veulent louer un logement, de pouvoir accéder à un logement ?

La seconde question, c'est un point important dans votre communication, c'est le plan Infrastructures. Il y a un élément qui est intéressant, c'est que, manifestement, le fait que des patrons de la construction se sont plaints des plans économiques de la Wallonie a manifestement porté à votre réflexion. Cela fait déjà un bon moment que les groupes d'opposition disent que non seulement votre stratégie économique et budgétaire est mauvaise pour les citoyens, mais aussi mauvaise pour l'économie. Elle tue l'économie wallonne. Là, manifestement, vous avez entendu que le fait d'empêcher les collectivités locales, les provinces et les communes d'investir, aura des conséquences sur l'économie.

Là, vous investissez. On a même vu que, au niveau des communes, il sera possible d'investir dans des ponts et des routes. La question qui se pose est que les montants mis en évidence sont importants, mais ne peuvent être jugés que par rapport au besoin global d'investissement.

Je me rappelle que, lors de la législature précédente, ce besoin a été chiffré à quelques milliards par quelques centaines de millions. Donc, si l'on ne sait pas faire la différence ou le comparatif entre les montants qui sont investis maintenant et ceux dont on a besoin, on ne peut pas savoir si c'est une bonne mesure ou une mesure très limitée par rapport aux besoins. Avez-vous une vision globale des besoins d'infrastructures, que ce soit pour les routes, les ponts ou toutes les infrastructures de notre Région ?

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 6 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS (Suite)

Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2027

Échange de vues (Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Ce conclave budgétaire permet de fixer un cap et une direction clairs pour la Wallonie à l'horizon des trois prochaines années. Il s'agit de donner une perspective budgétaire à notre Région, mais aussi de préparer l'avenir. Aujourd'hui, comme cela a été rappelé, nous dépensons environ 10 % de plus que ce que nous gagnons. À ce déficit annuel s'ajoute à un stock de dettes qui est tout sauf anodin – a fortiori après la mandature précédente, où la multiplicité des crises a fait exploser le stock d'endettement.

Les marchés financiers qui financent notre dette demandent des taux d'intérêt plus élevés. Les déficits et la dette publique sont des phénomènes qui peuvent sembler abstraits et invisibles au quotidien, jusqu'au jour où...

À ce titre, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous communiquer le *spread* entre le taux auquel la Région wallonne se finance et le taux de référence allemand ? Quel serait l'impact budgétaire si nous avions la chance d'emprunter à ce taux ? Je pense que cela permettrait à tout un chacun d'imaginer les conséquences de la détérioration de notre *ranking* financier en Baa – ce qui apparaît comme un nom barbare et abstrait. Quand on sait qu'en 2026,

730 millions d'euros sont consacrés au financement de notre dette plutôt qu'à d'autres politiques, je pense qu'il serait inconséquent de céder aux générations futures des comptes en totale déliquescence, quand bien même on financerait des politiques qui seraient à première vue populaires.

Le changement climatique et ses conséquences nous touchent également de plus en plus durement. Il est donc important de disposer d'investissements dans les politiques d'adaptation et de résilience – nous y reviendrons plus tard. Je salue le fait que l'objectif reste inchangé, à savoir retrouver l'équilibre du solde SEC en 2029. Je souligne cet acte de solidarité entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre à la Fédération de stabiliser son déficit à 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029. Assainir nos finances aujourd'hui, c'est donner aux générations futures les moyens de construire leur propre avenir plutôt que de payer les factures du passé.

Concrètement, le budget contient des mesures pour les familles et les travailleurs. Les allocations familiales sont maintenues. Que n'a-t-on pas entendu, avant ce conclave ? Elles allaient être les grandes sacrifiées de ce Gouvernement. Les Engagés n'allaient pas défendre et tenir cet engagement. Le Gouvernement serait insensible au fait que les familles sont en situation de difficulté. On ne peut que se réjouir, alors que la Flandre a coupé dans ses propres allocations familiales, d'avoir tenu bon pour maintenir notre système d'allocations familiales qui, je le rappelle, est le plus généreux de ce royaume.

Deuxièmement, le budget prévoit la poursuite et le renforcement des investissements dans les crèches. Le Gouvernement prévoit la rénovation de 4 500 places existantes, ainsi que le lancement d'un programme visant à créer 2 000 places supplémentaires, avec une priorité accordée aux territoires les moins bien couverts.

Troisièmement, le budget garantit le lancement et la concrétisation de la garantie autonomie. Ce conclave permet d'engager la réflexion essentielle : comment permettre à chacun de vivre dignement à domicile le plus longtemps possible lorsque les capacités d'une personne diminuent ? Il s'agit de préparer des réponses concrètes pour accompagner les personnes concernées et préserver leur autonomie. Cela passe aussi par des montants conséquents octroyés aux SAFA, pour faire en sorte que cet accompagnement puisse se mettre en œuvre. C'est aussi un projet à long terme qui ira au-delà de cette législature.

Quatrièmement, le budget instaure la mise en place du nouveau bonus emploi. Nous l'avons dit à plusieurs reprises durant la campagne électorale : le différentiel entre les allocations maximales et les salaires minimums était trop faible, et de trop nombreuses personnes n'avaient objectivement pas les moyens financiers de travailler, puisque cela engendrait des coûts

supplémentaires. Même s'il y avait un salaire poche qui était plus important, le pouvoir d'achat était, à la fin du mois, moins important. Cette augmentation de 50 à 500 euros, inversement proportionnelle au montant du salaire versé, permettra d'augmenter encore ce différentiel par rapport à la classe travailleuse.

Cinquièmement, l'adaptation de la réforme des droits de succession. Je pense que l'exonération des premiers 75 000 euros en ligne directe permettra à davantage de familles de conserver le patrimoine constitué au fil d'une vie de travail par leurs parents. Cela me semble plus juste et plus mature comme réflexion. C'est logique après deux ans pendant lesquels on a pu travailler dessus. Ainsi, 62 % des successions les plus modestes seraient exonérées, merci de souligner, Monsieur Collignon. Par ailleurs, le plafonnement à 50 % des taux les plus élevés répond à un engagement des Engagés dans la Déclaration de politique régionale du Gouvernement.

Sixièmement, le maintien de la réforme des droits d'enregistrement. Cette réforme a déjà permis à de nombreux jeunes wallons de franchir le pas de l'acquisition d'un premier logement. Maintenir cette orientation tout en prévoyant l'évaluation – maintenant que nous arrivons à sa troisième année de mise en œuvre, comme cela avait été évoqué – afin de chasser les effets d'aubaine qui apparaîtraient, tout en rappelant que cette réforme est autoportante financièrement.

Entre autres éléments, c'est l'effort de rationalisation qui concerne aussi les responsables publics, la réduction des effectifs dans les cabinets ministériels, le gel des rémunérations des ministres et des parlementaires, le gel de la dotation du Parlement de Wallonie, la réduction du nombre de conseillers communaux et du nombre d'échevins au niveau communal, la suppression de l'institution politique provinciale et de l'ensemble des conseillers provinciaux et des députés provinciaux. Ces mesures traduisent une volonté de rationaliser le fonctionnement des pouvoirs publics et d'augmenter la sobriété de ceux-ci.

Sur la fiscalité automobile, on peut souligner le fait que la vignette va entrer en œuvre dès 2027 et apporter pas moins de 130 millions d'euros de la part des automobilistes étrangers, en compensation de l'utilisation de notre réseau routier, comme nous le faisons quand nous allons dans la plupart des autres pays limitrophes. De la même manière, nous aurons la compensation la plus juste et la plus solide juridiquement, puisque la Commission européenne ne permet pas une compensation intégrale. Néanmoins, en fonction des véhicules les plus propres ou les moins polluants, cette compensation peut être modulée. Je salue également la réduction supplémentaire de 30 euros sur la taxe de circulation pour les familles monoparentales, en plus des chiffres qui ont été évoqués précédemment. Cela permet aussi de contribuer avec

plus de justesse, de justice et d'équité pour l'ensemble des concitoyens en fonction de leurs capacités.

Je note encore des moyens renforcés pour la santé et les personnes les plus vulnérables. Soutenons les moyens supplémentaires qui sont consacrés à des enjeux humains essentiels : 2 millions d'euros pour la santé mentale ; 2,7 millions d'euros pour lutter contre le spectre autistique ; 5,9 millions d'euros pour le monde du handicap. Le rôle des pouvoirs publics est aussi de protéger et d'accompagner les citoyens qui ont besoin d'une aide particulière. Ces investissements devront permettre de mieux répondre à leurs besoins et de renforcer les dispositifs qui leur sont destinés.

Cette année 2026 a particulièrement été marquée par un incendie non seulement spectaculaire, mais aussi un véritable crève-cœur, à savoir celui des Hautes-Fagnes. Soulignons les 20 millions d'euros prévus pour la restauration des Fagnes, non seulement en termes de biodiversité et de protection, mais également par rapport à la relance touristique nécessaire, vu les dégâts qui ont été causés sur place. Par ailleurs, 40 millions d'euros sont consacrés au financement des premières mesures sur la Stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique ; ce n'est pas rien. Enfin, notons une accélération par rapport aux grands photovoltaïques, en priorité sur les toitures, les parkings et les surfaces déjà artificialisées.

Si nous saluons le maintien de l'indexation pour tout le monde – ce qui n'a pas été le cas dans d'autres entités de la Belgique –, a fortiori dans un monde toujours plus instable et où les index et les inflations peuvent être particulièrement importants, le rabotage de 2 % pour les maisons de repos, maisons de repos et de soins et pour les pouvoirs locaux est effectivement douloureux.

D'un autre côté, nous saluons le capage de la cotisation spéciale de responsabilisation des pensions et le fait qu'après le P de pompier, le deuxième P des pensions puisse être limité. Ainsi, les communes ne doivent plus ouvrir, la main tremblante, l'enveloppe leur annonçant le montant, sans aucune prévisibilité. Au moins, ici, cela ne viendra pas mettre à mal leurs finances communales. Cela laissera la possibilité aux communes de faire leurs choix en fonction de leur politique de nomination pour le passé.

Je souligne également le FERI II, qui viendra accompagner le FERI I. On parle de 30 millions d'euros complémentaires annuels concernant la politique d'adaptation, que ce soit par rapport à la politique du vélo, à la gestion ou à l'anticipation des canicules et d'autres facteurs météorologiques, mais aussi par rapport à d'autres investissements en termes de ponts. Je pense qu'il y a là à la fois de la responsabilité dans ce budget, un souffle pour pouvoir assurer des investissements dans nombre d'entités et également une main tendue vers les plus faibles ou les personnes malades.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons entendu le Gouvernement présenter les conclusions de son conclave et, effectivement, nous avons eu un exercice de haut vol en termes de communication : comment peu parler, voire ne pas parler de taxes nouvelles ou d'augmentations de taxes ou de coupes budgétaires, que le Gouvernement inflige à une série de secteurs et de personnes ? En parlant d'autre chose. Le Gouvernement a parlé des promesses ou des annonces pour des années ultérieures. Il a aussi évoqué plusieurs réformes en dehors du budget. C'est bien évidemment son droit, mais il a bien cherché à faire diversion avec d'autres enjeux. Il a parlé de ce qu'il ferait peut-être en 2028, alors que nous savons que certaines réformes sont votées, puis modifiées avant même d'entrer en vigueur. Ce sont des promesses qui interviendront si le Gouvernement ne change pas d'avis d'ici là. Les montants sont grossis au moyen de bases pluriannuelles ou en revendant des budgets déjà prévus.

Ce faisant, le Gouvernement a finalement peu parlé de ce sur quoi il était attendu aujourd'hui, à savoir le budget 2027. Nous avons eu une impression assez forte d'un écran de fumée où, finalement, toutes ces annonces ou ces recyclages de messages consommaient l'essentiel du temps. Très rapidement, nous avons vu tout à l'heure un certain nombre de tableaux budgétaires sur lesquels nous reviendrons, puisque c'est l'intérêt de ce débat. Nous remercions l'ensemble des groupes d'avoir convergé sur la date qui nous réunit aujourd'hui, faisant ainsi application du règlement. C'est un écran de fumée, avec un Gouvernement concis, voire confus et silencieux, sur un certain nombre d'enjeux pour 2027. Il faudra revoir clair sur les tableaux – j'y reviendrai.

Le Gouvernement a aussi fait grand cas de sa trajectoire pluriannuelle. C'est un schéma assez classique. Il fait des gorges chaudes du retour à l'équilibre, notamment du fait que le compte 2025, le seul que nous ayons connu sous cette législature, se soit soldé par un déficit supplémentaire de 572 millions d'euros et que, au passage, il déplace la trajectoire vers le budget 2029. Les montants se décalent de 2027 à 2028 et de 2028 à 2029, avec l'effort le plus grand de la législature qui sera réalisé sur le budget 2029, sur lequel le Gouvernement ne rendra pas compte devant le Parlement qui est ici, puisque ce sera après les élections.

Rappelons dans ce cadre que le déficit n'a toujours pas diminué par rapport à ce qu'il était en 2024. Il y aura sans doute en 2029 un nouvel effort ou un nouvel effet de prestidigitation. Surtout, il y a dans notre pays et dans notre Région des mobilisations successives croissantes, que ce soit dans le monde du travail, dans le monde de l'école, ou chez les jeunes. Hier, une mobilisation a eu lieu sur les enjeux du climat. Or, le Gouvernement ne semble pas prêt à écouter ces interpellations, ce malaise grandissant, avec de plus en plus de personnes qui se rendent compte que le

Gouvernement va à contresens d'un grand nombre de besoins de la société.

Je commencerai notre analyse par quelque chose qui nous saute aux yeux dès après vous avoir entendu tout à l'heure : il y a une urgence écologique qui n'est absolument pas rencontrée dans ce budget. Soixante mille personnes marchaient hier à Bruxelles pour refuser les morts de la canicule, les sécheresses dramatiques, une forme de fatalité du dérèglement climatique, pour lutter contre ce dérèglement et que l'on puisse agir aussi pour s'y adapter, pour dénoncer les reculs incessants des gouvernements, pour remettre cette urgence au cœur des priorités.

À ce sujet, la réponse du Gouvernement, c'est « circulez, nous n'allons pas nous en occuper à présent ». Certes, je ne vais jamais dire qu'il n'y a rien. Cependant, si ce qui a été lancé sera continué, c'est parfois plus faiblement, parfois même beaucoup plus faiblement. Je pense, par exemple, à la mobilité active qui sera divisée par deux dans le nouveau plan Infrastructures.

On annonce aussi – beau tour de magie ! – 25 millions d'euros pour la stratégie locale dans l'adaptation. C'est un beau projet, mais ce montant est en fait inférieur au montant que le Gouvernement, en même temps, retire aux communes à travers la non-indexation du Fonds des communes.

On a évoqué quelques millions d'euros pour les premières mesures liées à l'adaptation. C'était sans compter sur ce qui a été annoncé ce matin pour la législature. M. Bastin nous annonçait 40, il y a quelques instants, et dans le tableau, à la colonne 2027, on en voit zéro. Vous nous éclairerez sans doute pour savoir comment on va pouvoir préparer notre Région face aux canicules, face aux risques climatiques de manière plus générale.

Pour la fraîcheur aussi, qu'en est-il de tous les projets de plantation d'arbres et de haies, aux projets de mares, aux projets de zones d'immersion, aux projets d'investissement sur le territoire, sans moyens ? Comment va-t-on même pouvoir financer la loi de restauration de la nature, puisque nous avons des engagements contraignants que nous avons pris à l'échelle du droit européen, sans qu'il n'y ait de moyens ? S'il n'y a pas d'investissements majeurs nouveaux en matière climatique, pour la nature, c'est pire, puisque là, on a uniquement annoncé des moyens nécessaires, bien sûr, pour la restauration dans les Fagnes.

On a donc ici des politiques qui ne sont pas à la hauteur des besoins et des enjeux, des enjeux qui sont pourtant absolument certains, absolument documentés et existentiels pour notre vie ici et maintenant.

Des inquiétudes aussi pour la politique de la rénovation, puisque ce qui était annoncé au 1^{er} octobre

est reporté à plus tard. Il n'y a pas de moyens prévus pour ce trimestre pour le nouveau système annoncé. Et pour 2027, ce sera en fait la moitié de ce qui est annoncé ensuite. Ce sera donc sans doute zéro jusqu'au 1^{er} juillet. Nous verrons ce qu'il en sera.

Au passage, parce que cela n'a pas été dit, on en va même jusqu'à supprimer la déduction fiscale pour l'isolation des toits. C'est une des lignes du tableau sur lequel on est passé, évidemment en fixant beaucoup moins le projecteur que sur d'autres mesures. On supprime l'isolation pour le toit, alors que l'un des risques du nouveau système qui est proposé, c'est que les ménages qui ne savent pas emprunter ou les ménages qui ne savent pas faire plusieurs sauts de PEB comme le Gouvernement le souhaite, même s'ils rénovent leur toit sans faire tous ces sauts à la fois, cette déduction ne pourra pas intervenir. C'est une des mesures sur lesquelles le Gouvernement n'a manifestement pas attiré l'attention.

Pourquoi continue-t-on à ne pas considérer cet enjeu à sa hauteur ? Pourra-t-on faire un point – j'y reviendrai dans le détail – sur le fonds social Climat ? Qu'en est-il du droit européen et la manière dont on respecte la loi de rénovation sur la nature. Qu'en est-il du droit européen et la manière dont on respecte la transposition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, puisque la Région est en retard en la matière ? Y a-t-il des risques de sanctions, potentiellement financières, pour cela ?

Deuxièmement, le Gouvernement a continué à soustraire l'austérité, ce qu'il a déjà fait dans les budgets antérieurs. C'est bien sûr au niveau du groupe LeTEC que l'illustration est la plus criante aujourd'hui, avec des hausses d'abonnements d'une ampleur, à ma connaissance, jamais connues dans l'histoire contemporaine en Europe, en temps de paix. En pourcentage d'augmentation, c'est sans précédent. C'est évidemment la conséquence du décret Ponce Pilate que le Gouvernement a fait adopter : transférer la responsabilité vers un CA du groupe LeTEC assez abstrait, laissant penser que le ministre vient ensuite jouer le beau rôle pour baisser telle ou telle augmentation. Comment expliquer ces hausses ?

Comment expliquer que le Gouvernement n'intervienne pas dans son budget pour tempérer les choses ? Comment expliquer que la hausse puisse être par ailleurs encore plus forte pour les jeunes que pour les seniors ? Il n'y a pas eu une seule explication. C'est 10 fois pour les seniors, ce qui est déjà énorme. C'est 15 ou 32 fois pour les jeunes. Bonjour pour nous expliquer ce qui conduit la majorité à des choix pareils.

Ce sont aussi les communes qui vont être dans ce rôle de déléguées à l'austérité pour le Gouvernement, puisqu'elles passent de nouveau à la caisse, de nouveau en contradiction avec les programmes électoraux. Il y avait un consensus de longue date sur le maintien de

l'indexation du Fonds des communes au sein de l'ensemble des groupes de ce Parlement, ayant franchi une série de configurations gouvernementales.

On va sans doute avoir, dans un grand nombre d'endroits, à nouveau des hausses de taxes, des pluies de taxes. À Namur, 60 augmentations ont été votées l'an dernier, avec également des services essentiels qui risquent d'être mis à mal. À Namur, ce sont les plaines de vacances qui ont été supprimées, avec presque 1 000 familles qui se sont retrouvées avec des solutions beaucoup plus onéreuses pendant les vacances.

Ce sont aussi les maisons de repos qui sont cette fois mises à contribution : trois sauts d'index. Ma question en la matière est : quel est l'impact sur les prix et l'emploi ? Il y a forcément un impact. Comment le Gouvernement analyse-t-il les conséquences de ses choix ?

Idem pour l'AViQ, puisque près de 30 millions d'euros sont de nouveau sollicités en efforts. Quelles missions actuelles seront affaiblies ? J'imagine que l'on peut économiser ici ou là dans les frais de fonctionnement, dans des efficacités plus grandes, mais à telle hauteur, cela paraît beaucoup plus difficile, sans abîmer ce qui fait le sens de l'AViQ pour la santé, pour les personnes en situation de handicap ou pour les aînés. Qui est touché ? On n'en sait rien.

On met par contre très fort en vitrine 2 millions d'euros pour la santé mentale, 2 700 000 euros pour l'autisme, par exemple. Ce sont des politiques positives et nécessaires, mais qui sont un leurre, puisqu'elles vont être payées par l'AViQ elle-même, dans les restrictions, et payées quasi plus de cinq fois plus que ce qui est en réalité investi.

C'est sans compter les impacts en termes de santé mentale de la politique destructrice en cours par l'ensemble des gouvernements depuis maintenant deux ans. Cette politique obscurcit l'avenir, et génère un grand nombre d'inquiétudes et un grand nombre de difficultés sociales dans une série de familles.

On nous évoque une révision de la trajectoire du plan d'investissement dans les MR-MRS – les maisons de repos et les maisons de repos et de soins –, quelle signification cela a-t-il exactement, notamment par rapport aux investissements dont le Gouvernement lui-même a dit qu'ils étaient importants pour se préparer à la canicule ? Comment concilie-t-on une anticipation de ces effets climatiques certains et une révision de la trajectoire du plan d'investissement en négatif ?

Je passe ici à la taxe du MR et des Engagés sur l'autonomie pour 2030. Plus largement, c'est tout le secteur non marchand qui risque également d'être gravement mis à mal dans les services essentiels qu'ils livrent à la population à travers cette petite ligne du tableau, mais qui pèse très lourd dans l'équation budgétaire. Elle n'a pas été commentée.

Si cette commission doit servir à quelque chose, c'est important qu'elle serve à clarifier comment on arrive à 170 millions d'euros en 2027, puis 284 millions d'euros en 2028, puis 368 millions d'euros – c'est un escalier – en 2029. Quand on évoque la révision du mécanisme d'indexation, est-ce la suppression du mécanisme d'indexation pour les APE ? C'est une question.

La rationalisation des aides à la formation, lesquelles sont concernées ? Est-ce de nouveau l'insertion socioprofessionnelle qui est visée ? Elle a déjà beaucoup donné dans les deux précédents exercices.

On évoque la lutte contre le double subventionnement, la suppression des déductions fiscales – le ministre de l'Économie en a parlé tout à l'heure –, puis trois points de suspension. Autant dire que la liste nous ouvre vers un monde qui n'est pas connu.

Là-dessus, Monsieur le Ministre-Président, ministre du Budget, les Wallons et les Wallonnes ont droit à une clarté par rapport à des montants aussi importants sur un secteur aussi essentiel. Derrière, y a-t-il une non-indexation de l'ensemble du dispositif APE ? Quelle est la conséquence en termes d'emplois ? Je l'espère et je n'ose pas imaginer le contraire, les travailleurs et les travailleuses vont continuer à avoir leur indexation salariale fonctionner sous les réserves des coups de canif déjà donnés par le Gouvernement Arizona.

Il y a là tout un brouillard. J'ai évoqué les communes, le vieillissement ou les secteurs de l'AViQ plus généralement. Je veux m'arrêter quelques minutes, Monsieur le Ministre-Président, sur le tableau budgétaire pour en comprendre un certain nombre d'éléments clés. On a un tableau qui est très illisible – et beaucoup plus que ceux que vous avez déjà fournis dans ce Parlement –, notamment parce qu'il met dans le même tableau et dans les mêmes colonnes, des évolutions des recettes et des dépenses. Je ne sais pas quel est le but parce que c'est la première fois que vous faites cela. Je ne me rappelle pas l'avoir déjà vu. On a donc des dépenses et des recettes. Il faut déjà compter sur sa propre science pour être sûr de mettre les montants dans la bonne case. On a des dépenses en négatif. Qu'est-ce qu'une dépense en négatif ? Faut-il comprendre que l'on va dépenser plus, dépenser moins ou faire des économies ? Très franchement, je ne sais pas vous répondre ; ce n'est pas une question rhétorique. Je vous demande de la clarté quant à la clé pour lire ce tableau. Comment doit-on le comprendre ?

Il y a ensuite un certain nombre de lignes vraiment très elliptiques, hermétiques. La première vise la réforme APE. C'est une ligne très lourde. De même, un peu plus haut, dans un tableau qui liste des mesures en dépenses – qui sont positives, j'imagine, quand il y a une nouvelle dépense et qui sont négatives quand on fait une économie, j'essaie de comprendre, même s'il y a

parfois aussi des recettes dans la même colonne, dans la même case. On a un peu, en décalé, « CISAF recette » et « CBAM recette ». Peut-on clarifier ce que signifient ces montants dans un tableau qui comporte principalement des dépenses ?

Il y a aussi le prélèvement kilométrique pour les poids lourds. Le ministre en charge a évoqué, tout à l'heure, à la fois des indexations de montants, à la fois des alignements de montants par rapport à ce qui se fait en Flandre ou à Bruxelles, et à la fois une extension du réseau SOFICO. Par parenthèse, il évoquait 100 puis 500 kilomètres, tout en disant plus tard que la SOFICO allait reprendre l'ensemble du réseau régional. Dans mon souvenir, cela représente beaucoup plus de kilomètres. Cela mérite peut-être une clarification : l'ensemble du réseau régional sera-t-il soumis à ce prélèvement ou pas ? Il y a bien sûr l'intérêt – c'est la mesure des 100 premiers kilomètres – à éviter des voies de contournement. C'est un point dont on parle déjà depuis plusieurs années. Je trouve celui-là très sensé pour éviter que des villages, voire des zones résidentielles, soient traversés par des camions qui cherchent uniquement à éviter le périmètre. Par contre, avoir une clarté sur les montants me paraît nécessaire. Il y a aussi quelque chose de très étonnant dans le tableau : les recettes – de 276 millions d'euros en 2027, ce qui est vraiment très important – diminuent en 2028 – à 108 millions d'euros – et puis remontent en 2029 à 303 millions d'euros. Cette mécanique m'apparaît a priori contre-intuitive.

(Réaction d'un intervenant)

Vous aurez la main pour répondre. Très franchement, à nouveau, il fallait sans doute faire beaucoup d'études pour suivre ce que le Gouvernement cherche à dire. Sauf à penser qu'il ne voulait pas vraiment que l'on comprenne ce qu'il a décidé.

Toujours dans ce tableau, peut-on aussi faire le point sur le fonds social Climat et sur l'ETS2 ? Parce que l'on a, d'un côté, des dépenses et des recettes en 2028 et 2029 pour le fonds social Climat, mais, de l'autre, des dépenses et des recettes – à nouveau, cette difficulté d'avoir les deux notions dans le tableau en même temps – en ETS2 pour des montants qui ne s'articulent pas entièrement et avec, en 2027, un montant négatif en dépenses. Qu'est-ce qu'un montant négatif en dépenses ? Il est question de 107 millions d'euros ; de nouveau, je ne suis pas en train de venir ici avec des chiffres derrière la virgule. On parle ici de montants à neuf chiffres. Peut-on clarifier ce qu'il en est ?

Au passage, quelle est donc cette suppression de projets non réalisés pour 23 millions d'euros ? Cela nous intéressera également.

Enfin, toujours dans ce tableau, on évoque la suppression de niches fiscales pour les loyers modérés. Cela nous intéressera également d'en savoir davantage.

Vous n'avez pas évoqué la suppression des mesures pour la rénovation des toits. Parce que c'est vrai qu'en 2028, ce n'est plus vraiment nécessaire. Qu'en est-il pour les loyers modérés ? Là aussi, une explication donnera sans doute du sens supplémentaire à notre débat.

Vient alors la vignette routière. Je ne vais pas développer davantage puisque cela a été fait avant moi : la contradiction avec les engagements pris par certaines personnalités de la majorité gouvernementale disant que chaque contribuable fera l'objet d'une compensation qui permettra de neutraliser l'impact. Je redis que la vignette routière est, bien sûr, pour ce qui concerne la mise à contribution des personnes extérieures à la Région, un principe positif. Puisque ce sont des personnes qui utilisent le réseau, il est normal qu'elles contribuent à le financer. Par contre, il y a un problème si des engagements pris à l'égard des Wallons et des Wallonnes ne sont pas tenus.

On nous dit qu'il faut regarder aussi le job bonus. Excusez-moi, mais dans les automobilistes, un grand nombre d'usagers de la route ne sont pas nécessairement dans les conditions pour pouvoir rencontrer le job bonus. Et je pense en particulier aux pensionnés. On a là vraiment une nouvelle mise à mal, finalement, des pensionnés, dont un certain nombre ont des petites pensions et sont déjà soumis à une série d'autres contributions. Je pense aux abonnements du groupe LeTEC, j'en ai parlé tout à l'heure. Pourquoi les pensionnés doivent-ils payer plus cher, sauf ceux qui ont une remorque et auront une compensation complémentaire ? Cela reste un choix politique qui mérite débat.

Le job bonus, au passage, est potentiellement un soutien aux bas salaires. La logique peut être intéressante. Il faut voir comment les paramètres sont fixés. Mais si, au bout du compte, à côté de cela, un grand nombre de prix dépendent de la Région et sont beaucoup plus élevés, il y a alors un jeu de dupes là derrière. Si au bout du compte, un travailleur reçoit quelques euros par mois avec le job bonus, mais doit payer beaucoup plus cher l'abonnement des transports en commun, le minerval éventuellement, s'il a des enfants aux études, les déchets, les taxes locales, et cetera, à un moment donné, il ne faut pas prendre les gens pour des personnes qui ne savent pas comprendre le jeu dans lequel on cherche à les emmener.

Puis, il y a ceux dont on ne parle pas et qui ne sont pas dans les tableaux. J'en ai déjà parlé, c'est l'enjeu de l'évaluation des aides publiques, et notamment des aides aux entreprises. Vous disiez tout à l'heure « il faut que chaque euro soit efficace ». C'est le mantra du Gouvernement. Sauf que, dans les faits, quand on vient avec un cadastre et une évaluation des entreprises, on nous dit que l'on ne va pas le faire.

Sur l'enjeu de l'offre de logements, qu'est-il prévu par le Gouvernement pour augmenter l'offre de logements à loyer modéré, si ce n'est la suppression d'une déduction fiscale dont on saura davantage sans doute dans quelques instants ? La ministre a évoqué des ventes de logements qui vont être encouragées au sein du parc public. Le risque est une réduction de l'offre de logements à loyer modéré. C'est un autre enjeu qui semble peu pris en compte par le Gouvernement.

C'est également le cas de la dynamique d'alimentation dans les circuits courts, qui avait été lancée depuis plusieurs années, avec des gains multidimensionnels, que ce soit pour la santé, la lutte contre la pauvreté, le soutien scolaire – je parle des repas gratuits dans les écoles –, le travail de nos agriculteurs et agricultrices, et les filières sous-jacentes. Malgré cet intérêt évident, la Région n'intervient pas, alors que la Fédération arrête le système pour en remettre la responsabilité à la Région.

Les canettes font aussi partie des éléments qui disparaissent. Puisqu'on nous parle des trois ans de la fin de la législature, à un moment donné, on s'inquiète de cet enjeu. Je voulais aussi le citer.

Cela ne veut pas dire que tout est mauvais, et je veux évoquer ici quelques dossiers – en laissant encore un peu de temps pour ma collègue Bénédicte Linard. Je veux ainsi rejoindre ceux – y compris dans la majorité – qui ont indiqué l'importance de maintenir ces allocations familiales. Bravo à ceux et celles qui ont combattu, que ce soit la Ligue des familles, le réseau wallon ou, sans doute aussi, les jeunes mobilisés dans la rue. C'est vrai qu'après avoir fait casquer leurs parents pour les frais scolaires, les abonnements LeTEC, le minerval – et la liste est encore longue –, il faut pouvoir dire qu'il est positif que le Gouvernement se ressaisisse à un moment donné, et que la lutte qui a été menée a aussi son sens.

Mme Morreale a évoqué les parents de jeunes susceptibles d'être reconnus comme auteurs de faits de délinquance. J'ai été étonné de n'entendre ni le ministre Coppieters ni le ministre-président en parler ici. Pourquoi n'en parlez-vous pas ? Qu'a-t-il été décidé finalement à cet égard ? Un langage de vérité me paraît mieux qu'un silence.

Le deuxième élément positif – mais avec nuance –, c'est le recalibrage des droits de succession. On était là avec une réforme invraisemblable. Vous faites marche arrière, même si l'on n'en comprend pas entièrement les termes, parce qu'en fait, vous nous parlez d'une comparaison avec la situation actuelle. Toutefois, la situation actuelle, est-ce ce que les gens payent aujourd'hui ? La situation actuelle, est-elle celle déjà établie depuis le vote du décret à la hussarde en 2024, et qui est en fait déjà adopté – même s'il ne doit entrer en vigueur qu'en 2028. Faire preuve de clarté là-dessus serait bienvenu. Allez-vous abroger ce décret de 2024

pour ce qui concerne les droits de succession ? Peut-on préciser ce qu'il en est, et l'impact de celui-ci ? On en revient à la très grosse nuance : une partie significative va toujours être financée pour les plus hautes successions qui n'en ont manifestement pas besoin. Dans un contexte où vous faites les poches à un grand nombre de personnes, cela reste effectivement un problème en termes de justice fiscale. Avez-vous cette fois-ci étudié l'impact de vos mesures, puisque ce n'était manifestement pas le cas de la réforme adoptée en 2024 ?

À côté de cela, la vache sacrée des droits d'enregistrement reste manifestement bien gardée ; alors que là aussi, il y a des sommes extrêmement importantes qui échappent aux finances régionales pour des buts non poursuivis lorsqu'on aide des personnes à acquérir des biens d'une très grande valeur ou lorsqu'on aide des personnes à acquérir un ixième bien. J'ai en effet déjà eu l'occasion de vous parler des alertes formulées par des experts du domaine qui nous disent qu'il y a, comme prévu en 2024, des ficelles qui permettent assez facilement à des personnes d'acquérir non pas un bien d'habitation dans lequel elles vont se loger, mais d'autres biens en bénéficiant de l'aide de la Région. C'est tout à fait indécent quand on vient enlever le repas des enfants qui en ont besoin.

Le troisième élément positif que je voulais souligner, c'était l'indexation qui, cette année, n'est pas mentionnée pour la dotation du Parlement de Wallonie. Cela tranche par rapport à ce que nous avons découvert il y a quelques jours pour la dotation de l'ajustement, puisque le Parlement reçoit 1,3 million d'euros dont il n'a pas besoin ici. Vous annoncez ici un autre choix. Il reste évidemment beaucoup d'efforts potentiels à mener pour ce qui concerne les parlementaires et les ministres ; avec, au-dessus de la pile, les frais forfaitaires qui ne correspondent à aucune logique.

Enfin, j'aimerais aborder un dernier élément que je vous demande de confirmer, parce qu'il m'a surpris et que vous n'en avez parlé ni ce matin ni cette après-midi. Il s'agit de l'abandon du projet de vote électronique dans les communes. Après une longue recherche, et beaucoup d'entraves de la part du ministre des Pouvoirs locaux quant à ma volonté de clarté sur le coût de ce vote électronique – puisqu'à trois reprises, le ministre Desquesnes n'a pas répondu à mes questions pourtant élémentaires en la matière –, vous avez transmis la note au Gouvernement. *La Libre* a pu écrire ce week-end que le dispositif représentait plus de 30 millions d'euros de coûts additionnels pour la Région. Qu'en est-il ?

Une ligne du communiqué indique simplement : « Enfin, compte tenu de son coût, le projet de passage au vote électronique est abandonné ». Pouvez-vous en dire davantage ou confirmer ce qu'il en est, puisque là aussi, le Gouvernement, malgré toutes les annonces qu'il a faites en dehors du budget 2027, n'en a pas dit un mot ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je n'aurai pas besoin de beaucoup de temps, parce qu'en fait, la plupart des choses ont été dites. J'ai été marquée par une grande absence de votre proposition, à savoir la place des jeunes dans le soutien que la Wallonie pourrait leur apporter. Seul le deuxième paragraphe évoque une intention : « Préparer l'avenir, c'est donner aux jeunes les moyens de se former, de trouver un emploi et de se projeter dans l'avenir ». C'est le seul endroit, dans l'entièreté du texte – tableau compris – où je trouve une attention pour les jeunes. J'aimerais bien que vous expliquiez comment le Gouvernement a pris en main et répond à l'ampleur du mal-être des jeunes.

On voit que les jeunes sont dans la rue. Ce ne sont pas que des élèves ; et l'on voit qu'ils ne sont pas là que pour des questions d'écoles – loin de là. J'ai cherché. Toute une partie de l'action viendra de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne concernera pas spécialement vos budgets ; mais je n'ai absolument rien trouvé qui pourrait appuyer cette phrase qui se trouve dans le deuxième paragraphe de votre texte accompagnant votre budget.

J'ai bien vu les 2 millions d'euros consacrés à la santé mentale, mais il ne s'agit pas de budgets complémentaires. Ils vont être consacrés à des constructions très précises : une unité de crise en hébergement et des équipes mobiles qui sont très utiles, mais qui ne correspondent pas à l'ampleur de l'enjeu de la jeunesse.

Par exemple, j'ai été très étonnée de voir qu'il n'y avait pas de dispositif pour soutenir l'accès à des repas sains et durables dans les écoles, entre autres. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on n'arrête pas de nous dire que c'est ici que cela va se faire et que cela doit se jouer. On voit combien c'est important non seulement pour les enfants, mais également pour toute une filière économique et l'emploi. Derrière ces repas, il y a en effet une production locale de matières premières pour nos agriculteurs et agricultrices, particulièrement les maraîchers et maraîchères. Tout cela est en train d'être mis à mal, mais aussi toute la filière de production des repas avec ces matières premières, et cetera. On ne voit rien. Monsieur le Ministre-Président, je vous interroge dès lors sur ces absences.

Par ailleurs, on sait combien le passage des études à l'âge adulte est un moment criant en matière de risque de pauvreté. Toute la société civile qui s'y connaît en la matière alerte sur l'augmentation de la pauvreté. Pourtant, il n'y a rien à cet égard, alors qu'une Stratégie de lutte contre la pauvreté a été pensée au niveau wallon. Je suis vraiment étonnée. J'espère que vous allez démentir le fait qu'il n'y aurait rien en nous expliquant aujourd'hui où sont les gros moyens pour soutenir la jeunesse.

J'avais également quelques petites questions techniques, mais je vais juste en poser une. J'ai entendu, ce matin, que, sur le fameux « job bonus », comme vous l'appellez, vous évoquiez un minimum de 2 300 euros brut jusqu'à 5 000. Cela veut-il dire qu'il y a vraiment un minimum ? Par exemple, que fait-on alors des temps partiels ? Comment sont-ils pris en compte ? Ce n'était pas dit. Je suis intéressée par une réponse. Je suis aussi effrayée par les 822 millions d'économies en trois ans sur tout ce qui pourrait soutenir le fait de mieux se former et de trouver un emploi en Wallonie. Il s'agit des APE : 822 millions en trois ans. C'est vachement énorme.

J'avais envie de vous entendre sur tout cela, particulièrement sur la manière dont la Wallonie va soutenir les jeunes.

M. le Président. – On a fait le tour. Au tour du ministre-président d'entamer ses réponses, puis il y aura un bref tour de répliques.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Tout d'abord, merci pour ces échanges assez riches, ces premières questions. Il faut tout d'abord remercier l'ensemble des membres de la majorité pour votre soutien et vos remarques pour l'amélioration continue de notre travail. C'est important de le souligner. Je vous rassure, Mesdames et Messieurs de l'opposition, je ne m'attendais pas à être félicité. À défaut, vous avez quand même néanmoins eu l'humour de m'applaudir.

Vous parlez d'une masterclass d'enfumage, vous me permettez donc un petit trait d'humour également avant de répondre aux différentes questions, puisque c'est pour cela que je suis aujourd'hui devant vous, c'est pour répondre aux interrogations qu'il pourrait y avoir pour le premier tour de table. Madame Morreale, Monsieur Collignon, Madame Bernard, Monsieur Mugemangango, j'ai envie de dire ce qui est magique, c'est que, lorsque je viens vous présenter la déclaration générale d'orientations budgétaires l'année passée, à savoir le mercredi 22 octobre 2025, vous me dites, pour ainsi dire tous, que je ne fais pas preuve de transparence pour l'avenir, que je ne respecte pas le Parlement en venant près de deux jours après une présentation à la presse, qu'il n'y a pas de tableau budgétaire et pas de lignes d'économies ou de nouvelles recettes.

Aujourd'hui, je viens directement dans la foulée de la présentation à la presse avec des tableaux précis – certes perfectibles ; j'ai entendu les remarques. J'y travaillerai pour les discussions budgétaires qui auront lieu ici au Parlement plus finement – pour trois ans, avec des lignes pour des économies, des lignes pour des recettes, des lignes pour des réorientations, mais aussi

un tableau qui n'a jamais, jamais été aussi précis par le passé pour le solde budgétaire 2027.

J'ai également dit, dès le mois de juin, en commission et en séance plénière, que le cap serait maintenu, mais que le chemin pourrait changer. Aujourd'hui, je présente une trajectoire sans fétichisme par rapport au solde SEC de 2027. Vous arrivez encore à me le reprocher. Si je suivais vos recommandations par rapport à l'équilibre, il serait atteint bien plus loin. Faire de la réalpolitique aujourd'hui n'est plus récompensé.

Bref, il y a deux faces à la pièce avec lesquelles on veut pouvoir jouer. Vous me reprochez aujourd'hui exactement ce que vous m'avez demandé l'année dernière. C'est assez paradoxal. Je dois avouer que je ne comprends pas. La vérité, Madame Morreale, c'est que vous jouez votre partition parfaite de l'opposition. C'est vous qui avez la masterclass. Vous vous opposez pour le principe ou vous vous opposez quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise. C'est un fait. Je vous mets vraiment au défi d'aller revoir, si, dans l'histoire du Parlement de Wallonie, un ministre-président ou encore un ministre du Budget a été aussi transparent dans le cadre d'une présentation d'orientations générales en sortie de conclave. Je vous mets sincèrement au défi de me sortir ces éléments. Vous êtes devenue une spécialiste pour faire d'exemples de cas particuliers des politiques à généraliser. C'est peut-être une pratique du passé, mais moi, ce n'est pas comme cela que je conçois la politique aujourd'hui. Et ce n'est pas comme cela que je souhaite que l'on travaille au sein même de mon Gouvernement.

Je ne serai pas plus long sur cet aspect, non pas par manque d'envie de débattre sur ce sujet, mais parce que vous méritez, sur tous les bancs parlementaires, de prendre d'abord connaissance de la présentation de ce jour, mais également et surtout des documents parlementaires qui vous seront envoyés dans quelques semaines, avec, là, beaucoup plus de détails pour pouvoir débattre pleinement et sereinement lors des commissions du mois de décembre 2026.

En politique, il s'agit de faire des choix – c'est une évidence –, mais je veux que ces choix, bien qu'ils soient critiquables, soient crédibles et portables sur un temps long. C'est bien pour cela que l'on a voulu travailler à cette présentation du budget. Les tableaux ont été inspirés de ce que certaines entités du pays font, notamment à Bruxelles et en Région flamande. L'idée est donc d'avoir cette transparence sur un temps long. Me reproche-t-on cela ? Moi, je suis là pour débattre. Je n'ai pas de difficulté à débattre des projets que je porte, mais il faut rester un peu sérieux et pouvoir comparer des pommes avec des pommes et pas des pommes et des poires en sortant, à un moment, un chiffre mensuel et, après, un chiffre annuel pour appuyer votre narratif. Il faut rester sérieux.

Par rapport aux économies de 28 millions d'euros à l'AViQ, ceci ne constitue pas une mesure nouvelle. Vous

le savez, elle a déjà été présentée l'année dernière. Ce montant est connu depuis le budget initial 2026, mais nous avons convenu d'identifier précisément ces montants en 2027. On avait demandé au comité de monitoring budgétaire de l'AViQ de faire un travail d'analyse pour identifier ces montants. Les instances de l'AViQ ont été associées à ces travaux et ont elles-mêmes transmis des pistes d'économies. C'est ce que nous avons toujours annoncé : que ces économies seraient concertées avec les différents secteurs de branche. Nous faisons preuve aujourd'hui de la transparence demandée en expliquant ces économies. Le ministre Coppieters sera là pour vous détailler l'ensemble du menu.

En ce qui concerne plus particulièrement les SAFA, comme vous le savez, les barèmes de la quote-part des bénéficiaires n'ont plus évolué depuis plusieurs années. Vous connaissez le sujet. Le ministre pourra réaliser une révision des barèmes de la quote-part des bénéficiaires afin de permettre une amélioration des services à la disposition des aînés en prévision de la mise en œuvre effective de la garantie autonomie à partir de 2030. C'est une possibilité, une faculté. Ce qu'il faut surtout, c'est que le service soit de qualité, qu'il soit disponible et efficace. C'est sur cela que l'on travaille.

Par contre, bizarrement, vous oubliez de mentionner que nous viendrons soutenir les SAFA à hauteur de 10 millions d'euros dès 2027 ; de 20 millions d'euros en 2028 ; de 30 millions d'euros en 2029. On regarde donc toujours le côté de l'histoire qui nous intéresse. Il faut, à un moment, avoir la capacité à prendre de la hauteur et à analyser l'ensemble des éléments.

Sur la non-indexation MR-MRS et le budget des maisons de repos, il s'agit – cela a été présenté en conférence de presse – d'une mesure ciblée et temporaire sur un budget de plus de 1 milliard d'euros. Il est limité à trois neutralisations de 2 % de l'indexation : en 2027, en 2028 et en 2029. L'indexation prévue en novembre 2026 reste toutefois maintenue, de même que l'indexation des salaires des travailleurs ; n'allez donc pas dire ce que je n'ai jamais dit. Les conventions salariales des travailleurs du secteur sont bien évidemment respectées. Heureusement, car on ne peut de toute façon pas faire autrement. À un moment donné, il faut aussi arrêter de faire croire tout et son contraire.

Par contre, il est vrai – vous avez ouvert une réflexion à cet égard – que la portabilité même du système doit être remise en question. C'est la même réflexion pour les titres-services ainsi que pour toute une série de services qui sont portés.

Quant au prix LeTEC également, le Gouvernement a fait le choix d'un rééquilibrage progressif aligné sur l'équilibre trouvé en Flandre avec De Lijn. Il faut rappeler à cet égard que, depuis 2014, l'absence répétée d'indexation des tarifs a conduit à un modèle

particulièrement généreux, mais déséquilibré par rapport aux autres opérateurs du pays, au point que le coût du billet est aujourd'hui très largement supporté par la collectivité.

Selon l'AOT, l'organisme qui avait émis un rapport assez circonstancié sur les enjeux du tram de Liège, le prix du billet ne couvre que 10 % du coût réel, contre 45 % pour la SNCB, 26 % pour la STIB ou encore 14 % pour De Lijn. La Wallonie ne peut pas à la fois être une Région qui doit encore pouvoir développer sa prospérité et, en même temps, être la plus généreuse du pays. Ce que l'on veut, c'est avoir une juste rémunération du service pour que le service soit le plus efficace possible. C'est cela, la vérité.

Il y a d'ailleurs une expression du directeur LeTEC qui a expliqué une étude qui avait été menée dans laquelle il n'y avait pas de lien de causalité entre le prix du transport en commun et l'augmentation de la fréquentation – il n'y a pas eu d'augmentation significative.

Ce que l'on doit travailler, c'est l'amélioration de l'offre et du service. Soyons honnêtes intellectuellement : les tarifs demeurent globalement inférieurs à ceux en Flandre et à Bruxelles, tandis que les protections sont préservées pour les enfants, les bénéficiaires BIM et les familles nombreuses. Les recettes supplémentaires permettront surtout d'améliorer les éléments qui font l'attractivité du service, c'est-à-dire la fiabilité, la ponctualité, la sécurité et surtout le confort du réseau.

Sur le timing des réductions TC, TMC et vignette, la fiscalité automobile sera modifiée dès avril 2027. On parle bien des modifications de la taxe de circulation dès avril 2027, soit avant la mise en œuvre de la vignette automobile. Ils seront révisés afin d'apporter un allègement fiscal important. Ainsi, ce sera plus de 80 % des Wallonnes et des Wallons qui seront au plancher de 58 euros et qui bénéficieront de 75 euros de diminution de la taxe. Ce sont les chiffres clairement établis. À cette même date, il y aura la mise à zéro de la taxe sur les *oldtimers* et la mise au plancher de 58 euros sur la taxe des véhicules électriques.

Dès lors que ces derniers seront au plancher de taxation, il me semble juste impossible qu'un gros SUV non électrique soit finalement moins taxé annuellement. Mais je vous rejoins : nous débattons de ces cas précis au moment du vote de la réforme susmentionnée.

Le 1^{er} janvier 2028 arriveront deux éléments supplémentaires : la mise à zéro de la taxe sur la remorque pour plus de 100 000 ménages en Wallonie et l'introduction d'une réduction supplémentaire pour les milliers de cas concernant les familles monoparentales. Je pense pouvoir dire que cela n'est pas injuste comme approche sur la fiscalité automobile et que cela doit effectivement se regarder en combinaison avec la

mesure forte de ce budget, qui est le job bonus de 50 à 500 euros net d'impôt pour toutes et tous les travailleurs dont le revenu brut est inférieur à 5 000 euros.

Clairement, la réflexion de compensation est beaucoup plus large qu'uniquement une modification de la fiscalité automobile. Elle va même beaucoup plus loin avec, d'un côté, une réforme généralisée de la réduction de la taxe de circulation pour l'ensemble des personnes qui utilisent leur véhicule et, d'un autre côté, une diminution et un incitant à bosser – un job bonus – pour ceux qui travaillent en plus. On peut donc dire que c'est largement compensé par rapport à la situation existante. Face au coût de l'énergie, on veut sortir d'une logique où l'on se contente de compenser des factures. Nous avons agi collectivement de la sorte en 2022, et force est de constater que cette approche de baxter d'argent public n'a pas durablement amélioré la facture énergétique.

Notre priorité est d'agir sur ce qui les fait baisser dans la durée. C'est tout le sens de notre politique de rénovation. Nous garantissons d'abord le financement du stock des anciens régimes de primes. Ensuite, le nouveau régime de soutien disposera de 150 millions d'euros en 2027 et de 300 millions dès 2028, et sera construit autour de prêts accompagnés de réductions pour les ménages les plus vulnérables.

De nouveau, on essaie d'avoir une politique juste, qui cible ceux qui en ont le plus besoin. Il doit permettre à ces ménages de rénover leur logement, d'améliorer leur confort et, surtout, de réduire durablement leur facture énergétique. Notre logique est celle de l'accompagnement et de l'investissement.

Aider aujourd'hui, mais surtout permettre aux ménages de consommer moins demain, c'est comme cela que l'on protège durablement leur pouvoir d'achat.

En 2027, il y a 170 millions d'euros d'économies en emplois – remarque de M. Hazée et Mme Morreale. Les économies prévues en matière d'emploi sont bien de 170 millions d'euros en 2027. Ce montant reprend une série de mesures impactant effectivement les dispositifs APE, mais également le dispositif des titres-services, avec la fin de la déductibilité fiscale, la révision du mécanisme d'indexation de différents dispositifs – SESAM, CISP, CFISPA, CEP, et cetera –, la lutte contre le double subventionnement ainsi que la rationalisation des aides à la formation.

Il est également clair qu'il faut une approche spécifique pour 2027, en période transitoire, pour inviter les secteurs à se renforcer sur le secteur non marchand ; ils seront bien indexés en 2027, mais avec une attitude spécifique et une annonce déjà pour 2028 et 2029. C'est cela être responsable politiquement : c'est avoir cette vision pluriannuelle et ne pas prendre les gens au dépourvu, mais les prévenir de ce qui va se passer sur un temps plus long.

Je vous invite à interroger le ministre de l'Emploi pour connaître plus en détail l'ensemble des économies qui seront, de toute façon, détaillées dans les tableaux analysés dans les prochaines semaines.

Je me permets de revenir néanmoins sur la suppression de la déductibilité des titres-services, puisque vous avez également pointé cet élément. Sauf erreur de ma part, Madame Morreale, cette mesure a également été décidée par l'Exécutif bruxellois qui était dirigé par le PS – avant la mise en place de ce Gouvernement. À un moment donné, on voit qu'il y a deux PS : le PS de responsabilité qui est prêt à gouverner et le PS d'opposition qui fait du populisme de bas étage. Ce n'est pas aider à un redressement bien nécessaire de notre Région et de notre pays.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, sans vouloir être désobligeant, qu'il y ait eu deux PS ou pas, sur les APE, c'est vraiment important, car cela concerne des dizaines de milliers de personnes. Avez-vous bien dit qu'il y avait une indexation complète en 2027 ?

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Pour le non-marchand. Les détails seront donnés en Commission de l'emploi.

Je ne vous ai pas coupé non plus lors de vos interventions.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je l'admets.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Ce que j'ai dit...

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est parce que...

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – J'étais en train d'expliquer quelque chose, vous me coupez.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous comprenez qu'au moment où l'on parle, les gens sont inquiets...

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – J'étais déjà parti sur autre chose.

Évidemment, il y aura des impacts, je ne vais pas dire le contraire. C'est une évidence même.

Ce qu'il faut, c'est s'assurer de certaines choses. Dans les APE, il y a énormément d'abus qui existent. Permettre une indexation...

Je vois que cela vous énerve, mais c'est une réalité. À un moment donné, on ne peut pas dire les choses. Ici, on doit quand même pouvoir dire les choses.

Que fait-on ? On indexe l'ensemble du volume en 2027 pour cibler et éviter les abus, pour impacter et préserver les secteurs les plus fragiles. Typiquement, le handicap sera complètement immunisé. C'est toute une série de mesures qui seront prises et qui seront détaillées par la suite.

Merci de m'avoir coupé par rapport à l'élément, j'en perds mon fil.

Pour les APE, vous pourrez aller rediscuter avec le ministre de l'Emploi, qui a ces éléments dans ses compétences.

Au niveau des primes à la rénovation, il faut arrêter de mentir aux Wallons. Le soutien à la rénovation n'a pas disparu. Le nouveau régime est mis en place depuis le 1^{er} octobre et nous avons fait un choix clair : passer à un système construit autour de prêts, accompagné par des aides envers les ménages vulnérables, pour permettre aux ménages d'investir réellement dans leur logement et d'améliorer leur confort avec, comme j'ai pu l'expliquer tout à l'heure :

- 150 millions dès 2027 ;
- 300 millions à partir de 2028.

En parallèle, nous garantissons le financement du stock de dossiers. Soyons clairs : non, la Wallonie n'abandonne pas la rénovation. Nous remplaçons un système par un dispositif qui doit être plus ciblé et soutenable pour les finances publiques, avec la priorité très concrète d'aider les Wallons à sortir leur logement du statut de passoire énergétique.

Cela me sidère parfois que tout ce que le nouveau régime vise à mieux soutenir les revenus avec les bas ou moyen salaires, car la réforme précédente n'était pas soutenable. Ici, on utilise l'argent public, on le rend efficace au meilleur endroit. Non, on ne peut pas donner à tout va des moyens publics importants sans avoir une vraie vue sur l'effet levier appliqué. C'est gouverner, s'assurer d'accompagner les ménages tout en assumant la responsabilité de chaque euro public.

Sur la mesure pour offrir un emploi aux chômeurs, la question était adressée aux Engagés. Comme vous le savez, le Gouvernement a accéléré et intensifié l'accompagnement des chercheurs d'emploi par le FOREm et ses différents partenaires que sont les CPAS, les CISP, les MIRE et les CFISPA. Il appartient désormais au FOREm de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, cet accompagnement. Par ailleurs, le ministre Coppieters analyse, en collaboration avec le ministre Jeholet, le meilleur moyen de faire des acteurs de l'économie sociale un vecteur d'insertion vers l'emploi des publics les plus éloignés. Une réforme est d'ailleurs prévue dans les tout prochains mois sur ce sujet.

Au niveau de la trajectoire fragile avec l'absence de *burden sharing*, il est clair qu'aujourd'hui, concernant les recettes liées à ce *burden sharing*, nous avons en effet choisi de ne pas les considérer comme acquises en 2027. Ce n'est pas du pessimisme, c'est de la prudence. Les négociations sont encore en cours et doivent aboutir à un accord de coopération. Je suppose surtout un accord entre toutes les entités sur la répartition des objectifs climatiques et des recettes. La Wallonie appelle chacun à prendre ses responsabilités et portera ce dossier au prochain Comité de concertation. Cela prend du temps, sans doute trop. Nous ferons le point à l'ajustement. Comme vous le savez, le budget 2027 se veut prudent en la matière.

Au niveau de la non-intégration des décisions du Fédéral, il n'y a pas de *buffer* prévu. J'ai déjà pu le dire : la trajectoire que mon Gouvernement présente ici est à considérer toutes choses étant égales par ailleurs. Les discussions ont tout d'abord lieu au sein du Gouvernement fédéral, elles sont toujours en cours. Ensuite, nous n'avons pas encore eu l'occasion de discuter avec eux de la manière dont cela pourrait impacter les autres entités fédérées. Un budget reste avant tout la traduction d'hypothèses. Nous sommes transparents sur celui-ci. Il est impossible de prévoir l'imprévu. Personne n'avait prévu les crises de ces dernières années, mais nous faisons tout ce qui est possible pour les prévenir.

Sur les mécaniques qui avaient été annoncées, M. Hazée m'a déjà posé la question à de nombreuses reprises ici même en commission, en dehors du cadre budgétaire, et je me plais à rappeler que la loi spéciale de financement prévoit déjà les transferts de moyens financiers d'une entité à une autre. Il faut bien évidemment rester dans le cadre de celle-ci.

Au niveau du regroupement économique, on parle d'une amélioration du solde de 600 millions d'euros par rapport à 2026. La principale amélioration du solde de regroupement économique réside dans la baisse importante des opérations de trésorerie. En 2026, il y avait encore 440,2 millions d'euros, par rapport à 2027, où il ne resterait que 21,6 millions d'euros. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, un montant important de remontées de trésorerie était réalisé. Ces opérations ne peuvent pas être réalisées structurellement et sont diminuées en 2027. C'est principalement une amélioration mécanique du solde de regroupement économique. Ici aussi, je pense que les documents parlementaires permettront d'apaiser ces questions techniques, qui sont bien évidemment légitimes.

Par rapport au montant de la sous-utilisation en 2027, je tiens à signaler qu'elle a été particulièrement augmentée sous la précédente législature, compte tenu des non-exécutions récurrentes, suite notamment au Plan de relance, qui a bien engagé ce Gouvernement, alors que c'était une décision du précédent Gouvernement. Je reviens également à votre réflexion

sur l'engagement d'une législature. Vous savez, quand on fait des travaux et des projets d'ampleur, cela a toujours un impact sur un temps long. Depuis l'ajustement, cette sous-utilisation est réduite. À partir de l'initial 2027, nous avons décidé de réduire cette sous-utilisation et de l'adapter en fonction du niveau de dépenses. En effet, cela correspond aux recommandations de la Cour des comptes, qui a à plusieurs reprises indiqué qu'une sous utilisation de 3 % des dépenses était une hypothèse prudente.

Pour être encore plus prudent que ce que la Cour des comptes nous recommandait, au vu des comptes 2025, j'ai demandé à prendre une règle de 2,75 % pour le moment, et l'hypothèse a été reconduite pour l'ensemble de la législature, c'est-à-dire jusqu'à la fin du budget 2029. Cette règle sera réévaluée chaque année, en fonction de l'exécution réelle des comptes. Ici également, il faut évaluer sur plusieurs années et pas sur une photo instantanée d'un seul compte. Ici aussi, c'est une façon d'améliorer la prévisibilité.

Au niveau des aides à la formation et de la lutte contre le gaspillage public, Madame Morreale, nous allons réformer les aides à la formation. Le ministre Jeholet viendra, dans les prochaines semaines, avec un décret qui renforcera et reformera le dispositif, puisque cela n'a pas pu être fait sous la législature précédente. Nous améliorons, ce faisant, l'utilisation des moyens publics.

Au niveau des allocations familiales et de la mesure relative à la suppression des allocations au bénéfice d'un parent d'un enfant ayant commis une infraction, je vous confirme que l'on ne touche à aucune enveloppe budgétaire des allocations familiales. Ce qui a été précisé et décidé, c'est l'accélération des procédures. Il y a déjà des règles législatives qui existent en la matière. L'idée est de voir comment on peut les rendre plus efficaces et efficientes tout de suite, mais toujours sur décision d'un juge, parce que nous ne sommes pas des juges. Il faut d'abord que la justice tranche. Ensuite, c'est notre responsabilité que la sanction soit appliquée le plus fermement et le plus rapidement possible en la matière.

Par rapport à la garantie autonomie et la taxe forfaitaire, les modalités doivent encore être précisées. Cela sera déterminé, entre autres, via une habilitation au prochain Gouvernement. Ce qui est clair, par contre, c'est que nous avons la volonté de voter ce nouveau pilier de la protection sociale sous cette législature. C'est un sujet qui tient particulièrement à cœur du ministre Coppieters. Je préfère le laisser vous donner plus de détails, le cas échéant.

Au niveau des droits d'enregistrement, au risque de me répéter, il est inopportun de juger une réforme d'ampleur sur une courte période. Les effets de bord peuvent-ils être expliqués ? Oui, certainement. Dans les tableaux budgétaires, on a également prévu des

« recettes », des « moins dépenses fiscales » supplémentaires à partir de 2028, parce qu'il faut que la mesure soit pleinement en compte. Elle a été mise en place le 1^{er} janvier 2025. Il faut trois ans.

Une fois que les analyses seront mises en place, je vais directement mandater. Il m'est revenu des effets de bord. Je ne vais pas discuter du plafond, parce que l'exemple que vous prenez concerne la problématique du plafond. Il faut régler d'autres problèmes. C'est quelque chose d'encore différent en termes philosophiques. Ce qu'il faut surtout, c'est limiter les abus potentiels qui ne seraient pas rencontrés par rapport à la vision voulue par le Gouvernement. Cela sera donné au groupe de travail « Justice fiscale » dès maintenant. Il pourra arriver avec des recommandations le cas échéant.

Aujourd'hui, tous les spécialistes s'accordent à le dire, cette réforme est globalement un succès. N'y a-t-il pas des effets de bord, comme dans toute réforme fiscale ? Si, certainement, comme dans toute réforme, même plus globalement. On doit les corriger, on doit l'affiner, mais on ne doit pas jeter le bébé avec l'eau du bain et tout taper au bac. On doit regarder comment on peut la rendre plus efficace, parce que beaucoup de personnes ont pu franchir le pas de l'accès à la propriété grâce à cela.

La pression, depuis la mise en place de cette réforme, malheureusement, à cause du contexte géopolitique, s'est encore accentuée, parce que les coûts des emprunts aujourd'hui ne sont plus les mêmes coûts de l'époque de la mise en place de ces droits d'enregistrement réduits. C'est un levier intéressant que l'on doit garder, parce qu'il permet de réduire l'apport en capital au moment où l'on veut emprunter.

Au niveau des droits de succession, je vais faire une exception dans mes réponses plutôt générales à ce stade pour les droits de succession. Cela pourra, je l'espère, apaiser certains esprits chagrins sur ce sujet. C'est un sujet éminemment important, parce que l'on est tous confrontés à cette situation à un moment de sa vie.

Je vais vous répondre dans le cadre d'une situation simple, car ce sont des impôts complexes. Je souhaite vous démontrer, au contraire de ce que vous présumez, que la réforme proposée est proportionnellement plus avantageuse pour les plus petits patrimoines hérités. Vous me demandez des exemples de la réforme des droits de succession en ligne directe sur 100 000 euros, 500 000 euros et 1 million d'euros dans la situation actuelle, c'est-à-dire avant toute réforme, avant la réforme même qui avait été votée en 2024, et donc celle qui est en application aujourd'hui, cela donne respectivement 5 250 euros, 86 250 euros et 236 250 euros. Dans la situation de 2028, déjà votée en 2024, cela donne respectivement 3 750 euros, 44 250 euros et 119 250 euros. Vous voyez l'impact.

Pour un patrimoine de 1 million d'euros, on gagne plus de 100 000 euros. Dans la situation actuelle telle que révisée, cela donne respectivement 1 750 euros pour la première tranche, 82 750 euros et 232 750 euros, soit proportionnellement plus pour les petits patrimoines. C'est bien l'objectif de cette réforme : concentrer l'effort pour prémunir les petits héritages et pas ceux qui peuvent faire de la planification successorale. Je tiens aussi à faire une précision technique. Vous avez dit, avec un effet de manche, qu'il fallait bien regarder, dire la vérité, que c'était 50 000 euros d'abattement avant, et que nous le mettons à 75 000 euros. C'est faux. Aujourd'hui, pour les éléments hérités inférieurs à 125 000 euros, il est de 25 000 euros. Pour les héritages supérieurs à 125 000 euros, l'abattement n'est que de 12 500 euros. Je vais répéter pour que ce soit clair. Si l'on a un héritage inférieur à 125 000 euros, on a un abattement de 25 000 euros. Si l'héritage est supérieur à 125 000 euros, l'abattement est de 12 500 euros. Ici, je le généralise à 75 000 euros. C'est une réforme positive et très largement appliquée. Elle permet de passer de moins de 25 % de personnes en ligne directe qui ne paient pas de droits de succession à plus de 60 000 % de personnes qui ne paient pas de droits de succession avec ce nouvel abattement.

Je vais maintenant aborder les économies au niveau des pouvoirs locaux. Concernant les communes, comme je le dis depuis le premier jour de la mandature, tous les niveaux de pouvoir seront mis à contribution pour atteindre l'objectif d'assainissement des finances publiques wallonnes. Pour les communes, je vous confirme que nous leur demandons aussi un effort de 2 % par an par rapport à leur financement régional, tout ceci sans diminuer leur enveloppe, mais uniquement en maîtrisant l'évolution de leur dotation. On est loin du sang et des larmes. Mon Gouvernement n'a jamais nié qu'il faudrait faire des efforts. Je l'ai répété aujourd'hui. Ce qui est clair, par contre, c'est que nous indiquons ce pour quoi nous voulons faire des efforts. Sur la manière avec laquelle les communes vont combler ce manque à gagner, je tiens à être clair : les pouvoirs locaux disposent d'une autonomie locale garantie par la Constitution. Nous n'irons pas dire à chaque commune comment elle doit faire. Mon message est clair : l'objectif général est bien d'assainir nos finances publiques en allégeant les structures de l'État, en ne levant pas de nouveaux impôts, et en n'allant pas chercher dans la poche des citoyens. Nous pourrions voir la différence de gestion en fonction des communes concernées. Par ailleurs, nous donnons également des outils aux communes pour faire face à ces efforts. Je peux citer le FERI ou encore la reprise des dotations en zone de secours par les provinces. C'est complètement supprimé à l'échéance 2030. C'est pour cela que nous avons également travaillé à l'intégration des CPAS dans les communes, à la réduction du nombre d'élus locaux ou encore au mécanisme de lissage des cotisations de responsabilisation de pension. C'est aussi un élément supplémentaire pour donner de la prévisibilité aux communes. Nous partageons l'effort, mais nous mettons

aussi les outils à disposition. Effectivement, il y aura une limitation de la croissance des dotations. Nous ne retirons pas d'argent, nous limitons la croissance de l'argent que nous leur donnons, mais nous leur donnons les outils pour qu'elles puissent se réinventer et gagner en efficacité. En parallèle, nous supprimons des dépenses qu'elles avaient historiquement, comme les pompiers, nous limitons la croissance de la dépense pour les pensions. Bref, nous trouvons des solutions structurelles.

Concernant les grandes villes wallonnes, j'entends que certains parlent de chantage. J'en prends acte. Aujourd'hui, le simple fait d'ouvrir le dialogue est considéré comme du chantage par certains, mais notre démarche n'est pas du chantage, c'est une invitation à la responsabilité collective. C'est une invitation à tracer ensemble les contours du futur paysage institutionnel wallon pour plus d'efficacité et une meilleure utilisation des moyens publics. Nous ne sommes pas juste à l'heure des choix, mais aussi et surtout à l'accélération de ceux-ci et à leur mise en œuvre. Parler, c'est bien, mais à un moment donné, il faut agir concrètement.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus fonctionner dans le même cadre institutionnel, car nous n'y avons pas intérêt collectivement – j'en suis intimement persuadé –, mais aussi parce que nous n'en avons tout simplement plus les moyens. La structure de l'État coûte beaucoup trop cher. Il est plus que temps de rationaliser tout cela.

Le plus simple aurait été, sans doute, d'éviter le débat institutionnel et de poursuivre comme avant, *business as usual*. Avec mon Gouvernement, j'ai clairement fait un autre choix. J'ai choisi d'éviter le risque à long terme pour nos institutions, mais j'ai choisi d'inviter l'ensemble des partis démocratiques à venir réfléchir à la Wallonie des prochaines décennies. Ce n'était peut-être pas le chemin le plus facile politiquement, mais je suis certain que c'est le plus utile pour l'avenir de notre Région.

Monsieur Collignon, les recettes de la vignette iront bien au financement du plan Infrastructures. N'oubliez pas que le financement de la SOFICO repose essentiellement sur le prélèvement kilométrique payé par les poids lourds, mais également par le *shadow toll*, c'est-à-dire l'accord fiscal. C'est à travers ce mécanisme que la Région, via son budget, paie une redevance pour compte des usagers légers et des poids lourds non soumis au prélèvement kilométrique à la SOFICO pour l'usage de nos routes.

Par ailleurs, même si nous disposerons dorénavant d'un gestionnaire unique du réseau routier, pour lequel je ne vous ai pas d'ailleurs entendus, une partie minoritaire du plan Infrastructures reste au sein du SPW MI et donc bien de notre budget régional. Au niveau des compensations Plan Marshall, je me permets une clarification concernant celles-ci. Je ne sais pas si c'est de la malhonnêteté intellectuelle ou simplement de

l'incompréhension, Monsieur Liradelfo. Je vais donc être très clair : nous n'avons pas décidé de supprimer purement et simplement cette enveloppe.

Contrairement à ce qui a été dit, une enveloppe de plus de 100 millions d'euros est bien maintenue à dotation et à destination des communes. Elle viendra renforcer le Fonds des communes pour tenir compte de la réalité industrielle de celles-ci. On simplifie le modèle pour qu'il soit plus clair pour les communes et les entreprises, plus prévisible aussi. Aujourd'hui, il y avait un gros capharnaüm dans la façon dont c'était géré.

Je vois que vous faites de grands yeux, mais c'est vrai, il y avait une non-prévisibilité, une non-vision sur l'applicabilité. Ici, on prend des critères qui sont clairement objectifs.

Au niveau de la diminution des financements, simplement des critères d'industrialisation basés sur Statbel – on aura l'occasion d'en discuter, ne vous en faites pas. Par rapport aux efforts demandés aux pouvoirs locaux, je tiens à préciser qu'ils ne portent pas uniquement sur les communes, mais également sur les provinces.

Pour les communes, je précise aussi que ce n'est pas une diminution qui a été décidée, mais une moindre augmentation, comme j'ai déjà pu le dire : on ne fait pas croître le Fonds des communes à la vitesse précédente ; on fait moins 2 % chaque année sur ceux-ci. Remettons les choses dans leur contexte : les recettes totales des pouvoirs locaux, provinces et communes avoisinent les 8,7 milliards d'euros, selon la dernière étude Belfius.

Dans ces 8,7 milliards d'euros, les enveloppes de financement régionales représentent un peu plus de 2 milliards d'euros, soit 23 % des recettes totales. On parle donc d'une moindre augmentation de 2 % sur un volume qui représente 23 % des recettes totales des pouvoirs locaux. L'année prochaine, il s'agit d'un manque à gagner de 38 millions d'euros sur 8,7 milliards d'euros de recettes. On est très loin du drame annoncé pour certains.

Si je mets cela en parallèle avec, un, la mesure pompier, deux, la mesure cotisation responsabilisation pour les pensions, trois la mesure Investissement FERI dès l'année prochaine, c'est déjà largement compensé ; ce que l'on force, c'est de réinventer et de repenser le modèle. Si l'on ne fait pas cela, personne ne se pose des questions et personne ne veut changer la façon dont il fonctionne.

Au niveau de l'augmentation des titres-services pour les personnes âgées, je ne peux pas vous laisser dire que l'on va les toucher avec les mesures sur les titres-services. Dès 2027, une stratégie de développement et de renforcement immédiat de dispositifs existants au domicile des citoyens est mise en œuvre. J'ai pu parler

de la préfiguration de la garantie autonomie et du soutien à la transition ambulatoire.

Dans l'attente de l'activation effective de la garantie autonomie, de 2027 à 2029, le budget alloué aux SAFA, aux centres de répit et aux centres de jour augmentera progressivement chaque année, respectivement de 10 millions d'euros en 2027, puis de 20 millions d'euros et de 30 millions d'euros en 2028 et en 2029.

Au sujet des plans d'investissement dans les compétences relatives à la santé, la trajectoire budgétaire du plan ERICH 2 et du Plan de construction des infrastructures hospitalières a été lissée pour répondre à la tendance actuelle baissière dans les prévisions de l'AViQ, et ce, sans réduction de l'enveloppe globale. L'ambition n'est donc pas diminuée, mais nous ne voulions pas faire des annonces irréalistes par rapport à cela sur les plans d'exécution.

Au niveau du nouveau régime de répartition prêts-primes, concernant cette répartition en 2027 – c'est une question de Mme Bernard –, 80 % sont prévus pour financer les prêts, 20 % pour les aides financières destinées à réduire le montant du prêt pour les ménages qui répondent aux critères de vulnérabilité. Il est important de rappeler que ces réductions ne constituent pas une prime généralisée. Elles sont spécifiquement destinées aux ménages vulnérables éligibles, afin de diminuer le montant qu'ils doivent financer et de leur permettre d'engager plus facilement les travaux de rénovation énergétique.

Au niveau des recettes ETS2, la mise en place d'ETS2 est une obligation européenne, vous le savez. Soyons très clairs, ce sont les fournisseurs de carburants et de combustibles concernés qui seront impactés. Notre responsabilité politique est de veiller à ce que ces recettes générées par ce mécanisme reviennent prioritairement vers les citoyens, en particulier les ménages vulnérables, et servent à financer des investissements qui réduisent durablement leur consommation et leur facture.

C'est la logique que nous défendons : mobiliser ces moyens pour accompagner la rénovation énergétique des logements, notamment à travers le Fonds social pour le climat. Ceci est concrétisé par les propositions budgétaires qui prévoient précisément qu'une partie des recettes ETS2 contribuera au financement du Fonds social pour le climat et au futur droit de tirage pour le logement. Pour nous, la transition ne peut pas consister à envoyer une facture aux citoyens. Elle doit leur donner les moyens d'investir, de rénover et, demain, de payer moins cher leur énergie.

Au niveau de la question sur le coût-vérité et les déchets. Pour le coût-vérité, je vous confirme que le ministre de l'Environnement travaille bien sur ce sujet. Il faut relever la mise en œuvre de l'accord REP-SUP,

parce que ce sont des moyens supplémentaires pour plus de 30 millions d'euros.

J'évoquais, tout à l'heure, pour les communes, qu'il y avait une non-croissance de la dotation prévue de 38 millions d'euros. Si l'on ajoute REP-SUP pour près de 35 millions d'euros en 2028, on voit qu'il y a même plus d'argent qui est mis et qui concrétise le financement de la gestion des déchets sauvages par les mêmes producteurs de déchets. On est, enfin, en train de concrétiser un mécanisme qui est attendu depuis longtemps et qui prévoit la contribution de ces producteurs pour financer directement les communes qui doivent en assumer le suivi. Il s'agit de montants conséquents : 17 millions d'euros cette année 2026 et plus de 30 millions d'euros l'année prochaine en 2027.

Au niveau de la question de M. Bastin sur les *spreads* RW et les *spreads* allemands ainsi que la cotation Moody's, actuellement, la Wallonie emprunte à 10 ans à un taux supérieur d'environ 1.2 point de pourcentage de celui de l'État allemand. Pour 1 milliard d'euros empruntés, cela représente quelque 12 millions d'euros d'intérêts supplémentaires par an par rapport à l'Allemagne.

Par rapport au tableau budgétaire pluriannuel, le tableau a pour objectif de présenter l'ensemble du chemin qui nous conduit à la nouvelle trajectoire pour 2029. Il a pour but, dans un temps très court, de vous présenter l'ensemble des décisions prises. Les montants repris pour chaque année représentent les montants de l'année en question. Il ne faut pas additionner les montants de chaque année pour connaître l'impact total sur la période, mais bien regarder le delta par rapport à l'année examinée.

Les tableaux détaillés vous seront fournis en temps et en heure et seront débattus en détail. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que des dépenses négatives sont des économies. Par contre, je rejoins la remarque constructive de M. Hazée. Je m'engage à venir avec une note d'explication et de compréhension pour la lecture du tableau d'ici la commission budgétaire. Mon but est évidemment d'amener plus de clarté par rapport à cela.

Pour le plan Infrastructures, c'est la balance entre les nouvelles dépenses et celles déjà reprises dans le budget pluriannuel de la SOFICO. C'est donc la raison pour laquelle les montants varient d'une année à l'autre. Je vous concède néanmoins ici aussi que c'est très technique. Nous pourrions donc y revenir spécifiquement. C'est bien évidemment légitime.

Pour le fonds social Climat, les dépenses seront neutres, puisque financées soit par l'enveloppe FSC de l'Union européenne, soit par un cofinancement via des recettes ETS2.

Enfin, concernant le tableau et les recettes ETS, les 107 millions d'euros en moins inscrits en 2027 ne constituent pas une diminution du soutien à la

rénovation. Ils correspondent au traitement budgétaire du préfinancement des Rénopack. Ainsi, 107 millions d'euros de besoins en code 5 seront préfinancés en 2027 par les UAP et remboursés par la Région à partir de 2028. Les recettes ETS2 ne sont, à ce stade, pas encore comptabilisées en 2027, leur montant et leur répartition devant encore faire l'objet d'un accord.

Sur la déductibilité allocation loyer, à mon avis, il s'agit d'une erreur qui est restée dans les tableaux, puisqu'il a été décidé de ne pas appliquer cette niche fiscale. Elle sera bien maintenue. Je suis donc un peu surpris de cette question.

Sur la déduction fiscale d'isolation de toitures, je vous entends évidemment sur la suppression de la réduction d'impôt sur cette mécanique ainsi que sur les éléments de réforme portés par la ministre en charge. Je rappelle que la réduction actuelle n'est absolument pas opportune par rapport aux enjeux d'aujourd'hui. C'est une vieille législation appliquée qui se base sur des conditions énergétiques qui sont aujourd'hui complètement désuètes. De plus, comme je l'ai déjà dit, obtenir un avantage fiscal une à deux années après avoir exposé la dépense n'est pas de nature à aider à franchir un cap à la rénovation. Aider les ménages, c'est le faire à l'instant de la dépense, voire dans la foulée de celle-ci, par exemple avec des prêts à taux favorable.

C'est donc bien une réflexion globale sur le soutien énergétique au moment où c'est le plus opportun. Il n'y a néanmoins pas d'argent magique, comme j'ai déjà pu le dire à plusieurs reprises. Il me semblait dès lors plus utile dans notre réflexion de réorienter et de simplifier l'ensemble des mécanismes qui y étaient liés.

Sur les allocations loyer modéré, j'étais un peu surpris. Je viens de vérifier dans le tableau projeté dans cette Commission : on ne parle pas de cette déduction. Je veux bien regarder avec vous après où retrouver cette information, mais c'est bien une coquille. Donc, il n'y a pas de....

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Elle vient du communiqué du Gouvernement, ce n'est pas moi qui l'invente.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – C'est une coquille. C'est ce que je disais. On a essayé de corriger partout, mais apparemment, il restait néanmoins des coquilles.

Au niveau du plan Infrastructures, Monsieur Hazée, vous êtes le seul à estimer que ce n'est pas un plan Infrastructures ambitieux. J'ai bien entendu votre remarque sur la mobilité douce et le manque d'ambition par rapport à ce que l'on a pu connaître précédemment, mais il y a néanmoins des volumes assez importants également pour cette mobilité. Je dirais que même M. Mugemangango a reconnu l'ambition du plan Infrastructures et la nécessité de pouvoir avancer. Vous

estimez que l'on divise l'ambition pour les modes doux. J'ai envie de dire de regarder un peu les chiffres.

Comme souvent, le ministre précédent avait prévu beaucoup de projets, beaucoup d'effets d'annonce non suivis de réalisations. Au 31 décembre 2025, seuls 31 % des projets relatifs aux modes doux avaient été exécutés sur les 250 millions d'euros promis par le ministre précédent en charge de la matière.

Ici, nous avons un plan ambitieux, notamment pour la mobilité active. Il faut additionner les investissements régionaux – donc les 120 millions d'euros – et les investissements communaux financés en partie par la Région via le FERI, c'est-à-dire 180 millions d'euros. On arrive ainsi à une ambition qui est même supérieure à celle du précédent ministre en la matière.

En matière d'impact MR-MRS, chaque opérateur intégrera cette baisse dans son fonctionnement – cette non-croissance de subsides. Il est prévu que le ministre Coppieters rencontre les fédérations de maisons de repos afin d'échanger sur le sujet. J'ai par ailleurs déjà indiqué que le ministre Coppieters pouvait tout à fait vous donner le détail des 28 millions d'euros d'efforts qui ont été coconstruits avec les comités de branche, comme je l'ai indiqué précédemment dans mon exposé.

Au niveau de la réflexion sur les budgets climatiques, il faut arrêter de dire ou même faire croire que ce Gouvernement ne fait rien pour le climat. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela. Les décisions sont prises, les budgets sont là et les investissements sont clairement identifiés. Notre ligne est simple : agir pour le climat, mais pas dans la déclaration. C'est agir efficacement. Nous investissons 450 millions d'euros en 2027 et 2028 dans la rénovation énergétique des logements pour sortir des passoires énergétiques, améliorer le confort et réduire durablement les factures.

Nous consacrons également 90 millions d'euros pour accompagner la décarbonation de nos entreprises et nous accélérons le développement du photovoltaïque. Sur l'adaptation climatique, 100 millions d'euros financeront les premières mesures de notre stratégie wallonne et un mécanisme de réassurance que je prendrai plaisir à vous détailler lors de nos débats budgétaires à venir ; 175 millions d'euros supplémentaires permettront aux communes d'investir, notamment dans la végétalisation, la renaturation et la lutte contre les inondations. Ajoutez à cela 121 millions d'euros pour la mobilité active, 20 millions d'euros pour restaurer les Hautes-Fagnes et 25 millions d'euros pour l'économie circulaire.

Les recettes ETS2 contribueront en outre au Fonds social pour le climat et de nouvelles dépenses, comme je l'indiquais, si nous percevons bien ces montants. On peut contester nos choix, mais dire que nous ne faisons rien pour le climat, c'est tout simplement faux. À tous ceux qui demandent des actes, notamment aux jeunes, je

le dis clairement : le climat est une des priorités de ce Gouvernement. Pas avec des slogans – c'est fini, l'heure des slogans –, mais avec des décisions, des budgets et des investissements concrets. On aurait pu labelliser cela un nouveau plan qui sent bon la communication. Mais nous avons choisi, nous, de ne pas faire du *rebranding*, mais de dire les choses telles qu'elles sont.

Concernant le vote électronique, je peux vous confirmer que nous avons fait le choix, pour des raisons budgétaires au vu du coût, singulièrement en 2029, de ne pas l'implémenter en Wallonie dès la prochaine séquence électorale 2029-2030. Cela représente effectivement un coût que nous avons jugé trop important au regard de notre objectif de retour à l'équilibre budgétaire.

Au niveau des moyens pour les jeunes, il ne vous aura pas échappé que ce n'est pas ici que nous allons parler de refinancement de l'enseignement. Ce n'est pas le rôle de notre entité fédérée, mais je partage votre inquiétude. Moi aussi, comme beaucoup d'autres parents, je m'inquiète pour l'avenir de mes trois enfants, mais aussi et surtout pour l'ensemble des enfants et citoyens, jeunes citoyens, de Wallonie.

Par contre, assainir nos finances publiques aujourd'hui, c'est la meilleure chose que l'on puisse faire pour donner un avenir rempli d'opportunités pour tous nos jeunes. Continuer à endetter la Wallonie, c'est continuer à restreindre les possibilités pour nos jeunes demain. Par contre, commencer à diminuer le déficit, c'est leur offrir une chose essentielle en démocratie : la possibilité de garder des choix de transformation, de ne pas hypothéquer l'avenir. C'est clairement un des enjeux que l'on a voulu mettre en place. Cela a drivé toute une série d'éléments. Vous avez lu deux lignes du communiqué.

Je vais prendre un exemple assez concret : le job bonus. Les salaires et le type de personnes qui vont être le plus impactées par cela sont les jeunes quand ils vont commencer à travailler. C'est donc les soutenir, leur mettre un pied à l'étrier. La modification des droits d'enregistrement, c'était aussi pour faciliter l'accès à la jeune génération ; l'investissement dans les enjeux de transition et les enjeux environnementaux et climatiques ? C'est montrer que l'on se tracasse et que l'on y travaille sur un temps long aussi, c'est montrer que l'on se préoccupe de l'avenir et de la société que l'on veut laisser demain. Donc oui, on peut critiquer les choix, mais on ne peut pas dire que l'on ne fait rien pour les générations qui vont nous succéder.

Pour la question très technique sur les jobs bonus, cela correspond bien au temps plein, ce sera pour proportionnaliser en fonction du temps de travail effectif du travailleur.

J'en termine ici avec les réponses aux différentes questions qui ont été posées. Je tiens sincèrement à

remercier toutes les personnes qui ont pu poser toute une série de questions de fond, à la fois très utiles pour éclairer le débat, mais aussi pour préfigurer du débat que nous aurons au mois de décembre, qui sera beaucoup plus précis, basé sur l'ensemble des tableaux.

Je peux entendre toutes les critiques, elles sont légitimes, mais c'est important en démocratie d'avoir ce type de débat et ces critiques ouvertes. Dès lors, je suis bien heureux de participer à cet exercice. Par contre, sur la forme, je vous avoue que je comprends moins certaines critiques. Il s'agit ici d'une présentation qui n'a pas vocation à court-circuiter les débats de fond que nous aurons pendant une semaine au mois de décembre. Comme je l'ai dit, vous aurez alors l'ensemble des documents, en ce compris l'analyse de la Cour des comptes, bien évidemment. Néanmoins, si vous le souhaitez, je peux venir avec moins d'informations. Comme vous le voyez, j'essaie de m'adapter aux critiques sur ma façon de travailler.

Toute boutade mise à part, j'entends et je comprends la demande d'avoir des grilles de lecture pour le nouveau tableau pluriannuel, par exemple, comme cela se fait à d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit en Flandre ou à Bruxelles, même si le format n'est pas exactement le même. Reconnaissez tout de même que si je n'avais rien fourni, vous me l'auriez de toute façon reproché.

Je sais que nous aurons des débats passionnés et passionnants pour l'avenir des Wallonnes et des Wallons dans les semaines à venir, jusqu'au vote du budget en décembre. Au-delà de nos divergences, je reste bien convaincu que c'est cela qui rassemble nos motivations à tous au sein de cette assemblée.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre-Président. Vous avez pris le temps de répondre pour une discussion qui reste encore générale. Je veux le saluer.

Toutefois, quelque chose me gêne : j'ai l'impression que vous avez apporté beaucoup de détails pour certaines choses, mais je rejoins ce que Mme Linard et M. Hazée disaient tout à l'heure par rapport aux APE. Il s'agit vraiment d'un gros département. En cumulé, on y fait 800 millions d'euros d'économies. Or, dans le tableau, vous présentez un agrégat vaste et disparate qui reprend :

- la réforme APE ;
- la révision du mécanisme d'indexation ;
- la rationalisation des aides à la formation ;
- la lutte contre le double subventionnement ;
- la suppression de la déductibilité fiscale.

Vous avez mis 170 millions en 2027 et, en cumulé, on voit que cela représente presque 900 millions d'euros. Dans l'exercice budgétaire, c'est vraiment un super gros montant. Cela nous intéresse beaucoup, parce

que, en termes d'emploi, ce que les gens demandent pour le moment, c'est de savoir si la masse budgétaire consacrée aux APE va être diminuée à la base, puis transférée dans les secteurs ou si vous allez agir en transférant d'abord dans les secteurs, puis en demandant des économies à chacun des secteurs. En fait, ils aimeraient connaître les différentes étapes que vont suivre ces grosses masses. Si vous avez l'occasion de nous le dire, je pense que cela éclairerait la situation. Ces masses sont tout de même importantes.

Deuxièmement, je n'ai pas eu d'informations sur l'accord non marchand. La Déclaration de politique régionale indique que l'on fera un accord non marchand, mais je n'en ai pas entendu parler dans la présentation.

Par ailleurs, ce que je trouve problématique dans la présentation que vous avez faite ce matin, c'est que vous n'avez dit que des choses positives sur certains domaines, comme la santé ou l'action sociale, par exemple. Vous avez parlé de mettre 2 millions dans un plan Autisme, ce que je trouve très bien, ou de mettre 1 million dans la santé mentale. Ce que vous n'avez pas dit, c'est qu'il y a aussi une réduction de 1 million d'euros précisément en santé mentale. Cela signifie-t-il que le résultat est neutre ? Par exemple, des économies seront faites sur les psychologues, avec des équivalents temps plein et des réductions linéaires. Alors, le budget de la santé mentale sera-t-il en augmentation ou en diminution ?

Si vous avez dit ce qui était en plus, pourquoi n'avez-vous pas précisé ce qui était en moins ? Il m'aurait semblé normal d'expliquer que l'on aimerait accélérer tel ou tel élément, mais qu'il faudra faire des économies dans le secteur social-santé.

Pour un secteur dont on a dit qu'il serait préservé, je note quand même que 230 millions d'économies seront réalisées en cumulé d'ici 2029, soit l'équivalent de 92 millions par an. Si je ne pose pas la question, on ne me dit pas que les aides familiales vont coûter 1,90 euro de l'heure en plus, ce qui est visiblement l'accord sur les 28 millions dont vous avez parlé. Vous m'avez dit que, sur les 28 millions, l'accord de l'AViQ, c'est que l'on a demandé au secteur ce que c'était. Et dans l'accord du secteur des 24 millions – vous pouvez me corriger...

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Non, cela n'a rien à voir, mais le ministre vous le détaillera. Ce sera plus simple dans ses compétences. Ce sont deux choses différentes. Vous parliez des SAFA pour l'augmentation du coût ; les SAFA ont été indexés. C'est un des volumes budgétaires qui n'a pas été touché à l'AViQ.

Mme Christie Morreale (PS). – Dans la masse des 24 millions que l'on a demandés en paritaire, il est

effectivement dit qu'il y aurait une augmentation du coût des aides familiales de 1,90 euro de l'heure. C'est indiqué comme cela. C'est pour cela que je pose la question. C'est bien juste ? On est d'accord.

Donc, d'un côté, vous dites que l'on va refinancer les SAFA de 10 millions d'euros en 2028 – ou peut-être en 2027, je ne sais pas –, mais, de l'autre côté, vous ne dites pas que l'on va augmenter le prix pour les bénéficiaires. Il serait honnête de le dire, parce que, pour les personnes âgées, c'est quand même 1,90 euro de l'heure pour l'aide familiale, c'est le prix du bus qui est 10 fois plus cher, c'est le prix des maisons de repos qui va augmenter très sensiblement, c'est la non-indexation de leur pension à partir de 2 000 euros pour ceux qui sont concernés et, visiblement, c'est aussi moins de places dans les maisons de repos, puisque l'accord sur les demandes et les besoins qui existent dans le secteur ne sera pas respecté, alors que l'on aura beaucoup de personnes âgées.

La question que l'on va poser dans les prochaines semaines est la suivante : comment booster l'emploi privé ? Si l'on veut augmenter l'emploi en Wallonie – vous avez dit que c'était une de vos priorités –, on a bien vu comment on allait faire des efforts dans le secteur associatif et en partie dans le secteur public. On va le découvrir davantage avec les informations que l'on aura dans les prochaines semaines. Par contre, je ne sais pas comment vous allez booster l'emploi privé.

Par ailleurs, je ne veux pas me dérober sur la question institutionnelle, nommément la question des provinces. Je préfère le dire publiquement, parce que je trouve que le débat institutionnel mérite autre chose qu'un accord. Je répondrai évidemment à votre invitation à me rendre vendredi au siège du Gouvernement pour discuter, mais une réforme de l'État vaut bien mieux qu'un accord en catimini dans une cabine téléphonique.

Or, une réforme de l'État sur l'institution provinciale, cela nécessite un débat public transparent avec la population. Il faut que nous ayons les informations des rapports qui ont été transmis par les villes et par les communes, que nous attendons depuis des mois. Chaque fois que le PS demande à avoir ce retour, on ne l'a pas. Nous souhaitons répondre, pas de souci, mais je rappelle qu'un journaliste vous a demandé – ce n'est pas nous qui l'avons dit – si c'était du chantage, puisque, dans votre présentation, vous avez dit ne pas avoir trouvé d'accord pour le financement des grandes villes et vous avez enchaîné en disant que vous souhaitiez une réforme des provinces.

Dès lors, je vous dis deux choses. La première, c'est que nous discuterons publiquement avec tous les éléments pour savoir si vous souhaitez effectivement la fin des provinces. Cela veut-il dire une couche de lasagne en moins ? Cela veut-il bien dire que l'enseignement sera repris par la Communauté ou par la

Région ? Les enfants handicapés qui sont scolarisés vont-ils le rester avec le même encadrement ? Cela me semble légitime. Les hôpitaux luxembourgeois seront-ils encore soutenus indépendamment de l'institution provinciale ? Est-ce que les médecins généralistes qui sont couverts par l'institution... Tout cela, ce sont des questions de fond dont on a besoin de parler. Indépendamment de la question de supprimer un lieu de pouvoir, la question est : pour faire quoi ? En termes d'efficacité, comment améliorer les services à la population ? Là-dessus, vous nous trouverez publiquement.

Le deuxième élément, c'est que nous ne jouerons pas et ne céderons pas au chantage. Si vous considérez que c'est lié, je vous le dis droit dans les yeux, nous ne céderons pas. Nous ne sommes pas faits de ce bois-là. Nous sommes pour un débat constructif, démocratique, serein et public, dans la transparence que nécessitent toutes les réformes institutionnelles de ce pays et de cette Région.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre-Président, pour ce débat budgétaire, particulièrement pour vos réponses précises et assez détaillées. Par moments, j'avais déjà le sentiment d'être fin novembre ou début décembre lors du débat budgétaire proprement dit, avec l'ensemble des documents. Je crois d'ailleurs que cela a été reconnu par la précédente oratrice.

Vous vous étiez engagé à établir une trajectoire budgétaire pluriannuelle et à donner de nouvelles perspectives pour la Wallonie. Effectivement, il y a une évolution de la DPR que l'on peut souligner. Je partage totalement les remarques sur la transparence. De mémoire, on n'a jamais vu un débat avec autant de chiffres et de précisions pour de premières orientations données juste après un conclave.

Contrairement à ce que l'opposition indique, il y a bien du pouvoir d'achat qui est libéré pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons dans le cadre de la DPR ; et cela se retrouve encore dans cette épure budgétaire à travers des conditions plus favorables pour accéder à la propriété, une fiscalité automobile et des droits de succession allégés et une récompense du travail via le mécanisme de job bonus que vous avez expliqué.

Je voudrais aussi rappeler que les efforts demandés et qui sont à mettre en œuvre garantissent la pérennité des services publics. On évoque souvent la situation de la Flandre. La Flandre, qui est plus prospère que la Wallonie, est effectivement moins généreuse que celle-ci. Ici, en Wallonie, malgré une situation économique plus difficile, on continue à protéger les plus faibles. On a évoqué les allocations familiales et le secteur du handicap qui sont totalement protégés. Les enjeux pour notre Région sont de rendre tous les mécanismes de

soutien soutenables et pérennes à l'avenir et de renforcer la prospérité de la Wallonie. Certaines des mesures évoquées au cours des débats et présentes dans les budgets sont véritablement orientées vers la réindustrialisation de la Wallonie, la prise en compte des enjeux de l'IA, la simplification administrative, un accès facilité à l'énergie, et cetera. Je voudrais prendre quelques petits exemples.

Vous avez évoqué LeTEC. Heureusement, vous avez reprécisé et recontextualisé les mesures qui le concernent. Tout d'abord, on sait que la gratuité n'existe pas, que des études ont prouvé qu'il n'y avait pas eu de changement dans le transfert modal et que, globalement, on revient au niveau historique des prix de 2019 compte tenu de l'indexation. La priorité que nous attendons tous – en tout cas, c'est une priorité pour notre groupe –, c'est véritablement un travail sur l'offre et la qualité du service. Une grande partie des Wallonnes et des Wallons vivent en zone périurbaine ou rurale. LeTEC était financé par les impôts à hauteur, comme vous l'avez rappelé, de 90 %, et il l'est à hauteur de 86 % suite au décret. Beaucoup de nos concitoyens estiment qu'il n'y a pas suffisamment de bus, que ceux-ci ne sont pas assez fréquents, et cetera. Les citoyens paient donc deux fois : une fois par l'impôt pour financer le réseau et une fois par les coûts de leur voiture, puisqu'il n'y a pas d'alternative utilisable. Je rappelle vraiment la priorité : elle n'est pas de payer 1 euro par mois, mais d'avoir véritablement un bus qui passe près de chez soi à l'heure où l'on en a le plus besoin.

En guise de deuxième exemple, j'aimerais revenir sur le mécanisme des primes à la rénovation et au nouveau système de prêts. À ces égards, ce Gouvernement a pris ses responsabilités, et il y a effectivement une maîtrise budgétaire qui est maintenant acquise. On n'insiste pas assez, mais le taux de rénovation actuel est d'à peine 1 %, et l'objectif est de 3 %. Le mécanisme précédent n'a pas permis d'atteindre cet objectif. Ici, l'enjeu, c'est vraiment le taux de rénovation.

Je voulais parler de l'AViQ, mais je vois que mon temps est écoulé. Sur les points APE, nous reviendrons bien évidemment en commission, mais nous parlons quand même d'un mécanisme budgétaire qui est actuellement de 1,4 milliard d'euros. Il y a donc un enjeu de maîtrise du système budgétaire et de responsabilisation de l'ensemble des employeurs, qu'ils soient publics ou privés.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais réitérer mon soutien à ce que j'estime être un budget de responsabilisation et de croissance, avec des efforts partagés par tous pour le maintien de la trajectoire à l'horizon 2029. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je maintiens que ce Gouvernement mène une attaque en règle contre les communes. Cela a commencé au début de la législature. Je vais le répéter, vous avez touché aux pour cent additionnels du Fonds des communes. Je pense qu'aujourd'hui, c'est clair pour tout le monde : tout le monde a vu que vous preniez des mesures et que vous considériez les communes comme la vache à lait et l'endroit où l'on peut faire des économies. Cela se ressent très concrètement dans les villes, parce qu'aujourd'hui, elles sont obligées de passer des conventions qui sont imbuables. Que disent ces conventions ? Elles disent qu'il faut augmenter les taxes au plancher maximum des circulaires budgétaires. Elles disent qu'il ne faut pas remplacer un, deux ou trois travailleurs. C'est comme cela dans toutes les conventions. Il faut couper le courant d'une certaine heure à une certaine heure. Des mesures sont imposées par des conventions.

En fait, votre Gouvernement mène cette politique d'asphyxie. Vous prenez comme angle le fait que les communes doivent faire des efforts. Vous dites que cela a été mal géré. Et puis après vous parlez d'autonomie communale. Mais d'abord, je rappelle que l'autonomie communale, c'est vraiment quand cela vous arrange.

Quand, par exemple, à Mons, on veut instaurer une taxe sur les pylônes, votre Gouvernement intervient pour la refuser. Quand Charleroi veut instaurer une taxe sur les aéroports, vous intervenez et interdisez de lever de nouvelles taxes. Donc, en fait, vous décidez quand vous voulez. Et puis, quand les communes lèvent des taxes, là, vous dites que c'est l'autonomie communale, que finalement, c'est à elles de décider, et que l'on ne va pas s'immiscer dans leur politique. C'est à géométrie variable.

Et cette petite musique des communes mal gérées et de la nécessité pour tout le monde de faire des efforts sert votre discours et la politique que vous menez. Cependant, il faut rappeler une vérité : les communes ont été sucrées par des mesures qui ont été prises par le Fédéral. J'ai rappelé plusieurs fois les chiffres. Sur 15 ans, ce sont 3,3 milliards d'euros qui ont été pompés aux communes sur des mesures prises par d'autres niveaux de pouvoirs ou non financées par d'autres niveaux ; 96 % du déficit des communes wallonnes des cinq dernières années proviennent de charges transférées par le Fédéral.

Dès lors, arrêtons de dire que les communes sont mal gérées partout. Évidemment qu'il y a des communes moins bien gérées. Nous sommes évidemment pour la bonne gestion, nous ne remettons pas cela en cause. Mais il faut arrêter de se servir de cette petite musique pour asphyxier, comme vous le faites aujourd'hui, les communes. Vous dites que vous n'avez pas touché la dotation. Mais encore heureux que vous n'ayez pas touché la dotation ! Que va-t-il rester finalement ? Vous avez déjà touché aux pour cent

additionnels et vous n'osez pas aller frapper à la porte du Fédéral pour demander qu'ils payent leur part.

En ce qui concerne les 4 P, vous transférez les pompiers à la province. On ne sait pas encore comment vous allez les financer. C'est facile de dire que l'on a supprimé un P. On voit le Gouvernement asphyxier les communes au niveau régional, et au niveau fédéral, on voit le Gouvernement prendre des mesures qui plombent encore plus les finances communales. Et on voit ici ce Gouvernement qui ne dit rien et continue d'aller puiser dans les finances communales comme sur une vache à lait.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – À propos de votre méthode de travail sur la réforme des provinces, c'est quand même particulier : vous commencez par dire que vous voulez avoir une discussion constructive, large par rapport à cette réforme. Vous commencez par exclure une formation politique démocratique des discussions. C'est évidemment la réponse que vous avez donnée à une question d'un journaliste quand on vous a demandé qui vous alliez inviter à cette discussion. Le PTB est une formation politique démocratique et je défie quiconque de démontrer l'inverse.

En outre, le fait que nous soyons – ou pas – invités ne va évidemment pas vous éviter un débat public sur le sujet, parce qu'il y a toute une série de questions fondamentales qui se posent, comme le financement des compétences, le transfert des compétences et le fait que vous dites, à chaque occasion, qu'un P a été assumé par les provinces, mais que vous allez vous-même supprimer. Il y a évidemment des questions fondamentales qui se posent. Le fait qu'il y aurait un accord qui se ferait loin des yeux et loin des oreilles des citoyens ne va pas économiser à la majorité un débat public sur le sujet.

Pour revenir sur la question des tarifs des TEC, j'entends régulièrement les membres de la majorité et du Gouvernement dire qu'il n'y a pas de lien entre la quasi-gratuité et l'augmentation de la fréquentation des transports en commun. Tous ceux qui sont présents dans le conseil d'administration de l'OTW, ont eu l'occasion de voir une étude qui démontre que, si l'on augmente les tarifs, on diminue la fréquentation. Pour être clair, le chiffre qui avait été évoqué est : si vous augmentez les tarifs de 10 %, vous diminuez la fréquentation de 3 %.

La mesure qui a été prise d'augmentation des tarifs non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les pensionnés ou pour le public BIM, aura des conséquences dommageables en termes de fréquentation. En effet, certaines augmentations sont à des centaines, voire des milliers de pour cent. Vous évoquez régulièrement, Monsieur Dolimont, la question

de l'honnêteté intellectuelle, ayez alors l'honnêteté de dire que ces chiffres-là existent et démontrent que votre politique tarifaire va faire diminuer la fréquentation des transports publics qui sont pourtant nécessaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Quelques mots sur la santé et l'action sociale. Sur l'AViQ, vous avez évoqué le montant de 28 millions d'euros. Vous avez dit que ce montant était connu depuis 2026, qu'il devait être identifié pour le budget 2027, et que l'AViQ a elle-même transmis ses pistes d'économies. Moi, je vous ai interrogé sur les 28 millions d'euros en 2027, les 28 millions en 2028 et les 26 millions en 2029, ce qui fait 82 millions d'euros au total. Je vous ai demandé dans quoi l'AViQ va trancher, mais vous n'avez pas répondu.

Vous avez parlé des SAFA et du fait que la révision des barèmes des quotes-parts des bénéficiaires n'avait plus été augmentée. On entend maintenant qu'il va falloir payer 1,90 euro pour les aides familiales. Cela veut donc dire que, au nom de rendre les services plus efficaces et de réorganiser les financements, cela va, au fond, retomber sur les bénéficiaires qui vont eux-mêmes devoir payer plus. En effet, il y a les aides familiales, mais il y a aussi les titres-services dont on va augmenter le montant et supprimer la déductibilité. Pour les personnes qui ont à la fois besoin de l'aide des aides familiales et des titres-services, cela va représenter une augmentation conséquente. Je vous rappelle que les gens qui font appel aux aides familiales et aux titres-services sont souvent les gens dont les revenus sont les moins élevés dans la Région.

Enfin, concernant les maisons de repos, vous essayez de faire croire que les 2 % de non-indexation, ce n'est pas si grave, que c'est quand même sur un budget de plus de 1 milliard d'euros, que l'on va quand même, de toute façon, augmenter les salaires des travailleurs – il manquerait plus que cela que l'on ne le fasse pas ! – et que l'on va négocier avec les fédérations des maisons de repos. En fait, vous appelez cela une non-croissance. Vous allez donc diminuer les subventions pour les maisons de repos et cela va représenter des difficultés supplémentaires pour les résidents et pour le personnel.

Si c'est cela la façon du Gouvernement wallon de remercier les aînés qui ont donné leur vie pour produire des richesses en Wallonie, on se demande de quel côté du portefeuille des gens vous êtes. Le résultat sera que les gens vont payer plus et ce sera le secteur privé qui va investir dans le domaine et qui va s'en mettre plein les poches. Contre les multinationales qui font du bénéfice sur le dos des gens, là, on n'a pas entendu la moindre proposition de votre part.

M. le Président. – Merci.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, il nous reste encore une minute et 13 secondes. Je porte attention au fait que chacun de mes camarades puisse prendre la parole. C'est pour cela que, si je veux ajouter un point, j'attends. Je voudrais juste clarifier un point par rapport à ce que M. Dolimont aurait mal compris. Sur le plan Infrastructures, j'ai dit que les montants paraissaient importants, mais qu'ils ne pouvaient être ambitieux que si l'on avait une idée des montants totaux qu'il faudrait investir pour justement faire la réfection des ponts, des routes, et cetera. La question qui a été posée et à laquelle je n'ai pas eu de réponse est celle-ci : quelle est l'estimation globale ? Parce que si l'on est effectivement à 5 % d'estimation globale, même si le montant est important, évidemment, on a un problème. Si, par contre, on est à 50, 60 ou 80 % par rapport au montant global, là, on peut réellement parler d'ambition, mais pour le moment, on ne peut pas parler d'ambition.

M. le Président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai conscience que ce n'est qu'un prélude aux échanges plus longs encore que nous aurons fin novembre ou début décembre. Je voudrais juste revenir sur un point qui a été évoqué dans les différentes interventions, c'est le *spread* du taux wallon par rapport à l'Allemagne. Cela a été évoqué dans les échanges, c'est un *spread* qui, aujourd'hui est de 1,2 %. C'est la différence de la charge du remboursement de l'endettement entre un emprunt contracté en Allemagne ou en Wallonie. L'année passée, on a emprunté environ 3 milliards d'euros. À un *spread* de 1,2 %, cela correspond à un surcoût de 36 millions d'euros si l'on devait emprunter ces 3 milliards d'euros pour notre Région par rapport au taux allemand.

Par ailleurs, notre dette consolidée dépasse les 40 milliards d'euros. Avec le *spread* actuel entre l'Allemagne et la Wallonie, si ce montant avait été emprunté en Allemagne plutôt qu'en Wallonie, ce sont 480 millions d'euros en moins chaque année. Un *spread*, c'est vraiment quelque chose qui témoigne d'une grande importance pour l'équilibre de nos finances. C'est le résultat aussi de la différence de confiance des banques entre l'Allemagne et la Wallonie, et cela montre bien combien cela nous impose une saine gestion, ce qui constitue les propositions dans le budget ici, et en particulier le fait d'arriver à l'équilibre dans un horizon qui n'est pas trop lointain. Outre ce point, j'aimerais aussi saluer, pour Les Engagés, et cela a été fait par les différentes formations politiques qui sont exprimées ici autour de la table, à la fois le maintien et le renforcement d'un soutien aux crèches et surtout le maintien des allocations familiales. Je me réjouis que le Gouvernement ait pu faire une proposition qui maintienne cet élément absolument essentiel.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le débat qui suit le conclave ne clôt pas le débat budgétaire. En fait, au sein du Parlement, il le commence et il n'envisage pas les enjeux dans le même détail. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas un certain nombre d'analyses à poser, de constats à développer ou de questions à relayer à partir des déclarations qui sont faites par le Gouvernement. C'est bien cela que nous avons essayé de faire. Vous avez fait votre petit Calimero en début d'intervention. J'ai relu en préparant et je l'ai encore relu ici pendant le débat, ce que nous avons pu dire il y a un an, dans le même cadre, et il n'y a absolument aucune contradiction. C'est une cohérence et une constance que nous portons. Permettez-nous donc de tenter de poser des questions, tout en sachant que nous sommes à ce moment et non pas dans un mois. D'ailleurs, j'ai pris note d'une série d'explications qui peuvent permettre de mieux comprendre ou de préciser un certain nombre de choix ou d'impacts. Il y a néanmoins une série d'éléments qui restent dans le flou, et si je vous ai interrompu sur les APE, c'est parce que sur un élément majeur, vous n'étiez pas clair. Pouvoir enregistrer aujourd'hui qu'il y a une indexation sur l'APE non marchand en 2027 me paraît être une information, et puis vous annoncez une réduction en 2028, sauf pour certains secteurs ciblés. Nous irons bien sûr chez le ministre compétent pour en savoir plus. Cela fait partie d'une démarche logique et itérative. Vous évoquez une révision de l'indexation pour les autres opérateurs qui sont visés par cette mesure ; désolé, mais ce n'est pas clair. Lorsque l'on fait appel à la mémoire pour dire que nous n'avons jamais eu autant d'éléments ; désolé, mais c'est faux aussi. Je suis allé revoir votre présentation pour le conclave de l'an dernier, et au moment où nous nous parlons, 83,7 millions d'euros étaient prévus en économie dans l'emploi – chez le ministre qui n'a pas changé –, ils étaient clairement identifiés, à la centaine de milliers d'euros près.

À un moment donné, quand on a une ligne budgétaire qui évoque 170 millions avec une parenthèse et même des points de suspension, permettez-nous de considérer qu'il y a là une information qu'il faudra pouvoir compléter. Il y a beaucoup d'enjeux qui resteront dans le flou.

Resteront dans le flou aussi les choix qui ont été faits par la majorité MR-Engagée au sein du conseil d'administration des TEC pour justifier, et non pas pour dire que l'on cherche à augmenter le taux de recette, c'est un point sur lequel le Gouvernement avait annoncé la couleur et sur lequel il a une position qui n'est pas la nôtre, mais qui a au moins le mérite d'être formulée. Par contre, pourquoi cible-t-on plus fort telle catégorie que telle autre ? Pourquoi augmente-t-on les abonnements dans une proportion aussi invraisemblable pour les uns ou pour les unes ? Ces éléments restent absolument sans explication.

De même que restera dans le brouillard, l'impact des 28 millions d'économies à l'AViQ ou l'impact des trois sauts d'index qui sont proposés pour les personnes qui résident dans les maisons de repos ou les maisons de repos et de soins.

Je retiens positivement que vous avez évoqué un tableau corrigé par rapport à certains points évoqués et que vous avez reconnus. Je pense à des coquilles ou aux « plus » et aux « moins » dans les mêmes colonnes. Vous l'avez évoqué pour le rendez-vous budgétaire, mais je vous invite à le faire dans les prochains jours. Il y aura bien sûr un débat qui se poursuivra avec chaque ministre par des questions parlementaires. Je pense qu'il est nettement plus intéressant pour le débat, autant pour le Parlement que pour le Gouvernement, que cette discussion repose sur des informations et sur des bases qui ne soient pas fausses. Là-dessus, vous gagnerez en énergie, en temps et le public gagnera en clarté, si nous pouvons avoir ces précisions ou cette version revue plus rapidement, a fortiori si – ce que j'ignorais en posant mes questions – le document publié par le Gouvernement ce midi contient des coquilles.

J'en reviens alors aux éléments de fond et je maintiens que vos annonces ne rencontrent pas l'urgence écologique. D'ailleurs, de plus en plus de personnes s'en rendent compte clairement. La Commission européenne finit aussi par s'en rendre compte, puisque la Wallonie brûle les échéances que le droit européen fixe pour un certain nombre d'engagements juridiquement contraignants. Là, vous utilisez le stratagème que vous aimez le mieux, le stratagème numéro 13, qui consiste à dire autre chose pour ensuite le contrarier. « Arrêtez de dire que le Gouvernement ne fait rien sur le climat » : si vous m'avez écouté, j'ai commencé mon intervention par dire que jamais je ne vais dire que le Gouvernement ne fait rien. Après, vous faites le *rebranding* de la conférence de presse sans répondre à mes questions de fond, comme l'absence de moyens dans le tableau sur la stratégie d'adaptation ou le subterfuge utilisé par les deux ministres – cela a été dit par l'un et l'une tout à l'heure – pour cacher le vide de l'absence de moyens pour les communes. En fait, la boîte qui va contenir 25 millions est financée par l'argent qui est repris aux communes, ou encore sur les aides à la rénovation.

Là-dessus, le Gouvernement fait beaucoup de bruit depuis février 2025, en attendant, à l'échéance qu'il avait lui-même fixée il y a 19 mois, le système n'était pas prêt et il reste un temps encore sans doute sérieux avant qu'il ne le soit réellement. Sans compter la suppression de la déduction fiscale pour l'isolation du toit, dont la ministre de l'Énergie n'avait jamais dit un mot avant que l'on ne le découvre subrepticement.

Deuxième constat, le Gouvernement sous-traite l'austérité. Je ne reviens pas sur le groupe TEC. C'est aussi le cas avec les communes. C'est aussi le cas dans le secteur social.

Vous dites que chaque euro doit être dépensé efficacement, sauf qu'il y a toute une série de vaches sacrées qui manifestement reste bien préservée : refus du cadastre et de l'évaluation des entreprises, maintien de la hausse salariale considérable pour les *top managers*, maintien de la réforme des droits d'enregistrement alors qu'elle coûte bonbon. Il y a une petite ouverture quand même – je tiens à le relayer –, à savoir que vous n'entendrez pas l'an prochain pour demander au groupe de travail compétent pour l'équité fiscale de s'intéresser à toutes les ruses qui permettent de sortir de l'objectif tel qu'il était affiché. Cela fait plus de deux ans que l'on vous le dit. Tant mieux si quelque chose peut démarrer sans attendre, parce que l'argent sort du budget régional et, forcément, dans ce genre de mécanique, plus le temps passe, plus elle est connue et plus l'effet augmente. C'est un phénomène très connu.

En matière de droits de succession, il y a des éléments positifs, comme cela a été dit, mais il reste que c'est beaucoup d'argent qui va, pour une part, continuer à servir les patrimoines les plus importants. Dans l'absolu, on pourrait réfléchir de façon philosophique sur le sujet, mais, quand on en est à saigner les communes, à augmenter potentiellement le prix de la maison de repos, à augmenter dans un facteur démesuré le prix des transports en commun ou à retirer les repas dans les écoles, cela mérite vraiment un débat très approfondi.

Par contre – c'est un point positif –, vous confirmez l'abandon du projet de vote électronique. Cela fait 30 millions d'euros économisés. Nous ne sommes pas malheureux de pouvoir contribuer à cette économie pour le Gouvernement. D'autant qu'à côté du coût budgétaire, il y avait toutes les autres questions portées par ce projet. Le fait que c'est une boîte noire où le contrôle citoyen ne permet pas de garantir le caractère pleinement ouvert du vote.

J'espère d'ailleurs que la Wallonie peut sortir du protocole d'accord qu'elle avait conclu avec l'État fédéral sans que cela ne coûte, parce que des étapes ont été franchies et je ne comprends toujours pas pourquoi le ministre des Pouvoirs locaux a cherché à cacher ce coût pendant des mois. Je vous remercie encore de m'avoir permis de le comprendre en me transmettant la note au Gouvernement, contrairement à ce qu'il n'a pas fait. Cela défie l'entendement. Pourquoi donc un ministre cherche-t-il pendant si longtemps à cacher une information qui est quand même du domaine public et de l'intérêt public ? Un jour, j'espère avoir l'information.

Enfin, en dehors du conclave, vous avez évoqué les réformes institutionnelles. C'est un débat très important pour la Wallonie. C'est clairement un débat essentiel pour la Wallonie, mais il mérite mieux que des jeux tactiques ou des impatiences soudaines. Vous nous avez reproché publiquement, ce matin, de ne pas avoir répondu à votre invitation, alors qu'au moment où ce

reproche était formulé, nous n'avions reçu aucune information. Vous avouerez que c'est une approche un peu singulière pour tenter un travail constructif. Ceci étant, sur le fond, nous restons toujours ouverts à réfléchir de façon constructive. Forcément, tout est de voir sur quoi et comment.

Nous avons formulé, il y a quelques mois, des propositions dans ce Parlement portant sur la consultation que le ministre des Pouvoirs locaux avait lancée, invitant à regarder l'ensemble du paysage intermédiaire et toutes ces institutions beaucoup plus nombreuses que les seules provinces. Cela avait été refusé.

Nous invitons aussi à élargir la consultation aux citoyennes et aux citoyens intéressés. Nous avons reçu une fin de non-recevoir. Nous espérons donc avoir une base plus solide pour travailler et, en tout cas, pour simplifier le paysage intermédiaire sans se focaliser seulement – même si c'est important – sur l'enjeu des provinces. Il faut garantir les services à la population, garantir les politiques efficaces, et puis organiser la supracommunalité dans un caractère démocratique renforcé et non pas – comme c'était le cas en tout cas dans le projet tel qu'il figure dans la DPR – dans un caractère démocratique affaibli.

À suivre donc, sans doute dans les prochains jours, même si, pour la date à laquelle vous me convoquez, je serai à l'hôpital pour un rendez-vous médical avec un enfant et que je vous inviterai donc à une légère adaptation. Cela n'entravera toutefois pas notre volonté constructive de réfléchir.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion du débat. La première, motivée, est déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 718 (2026-2027) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme De Bue, MM. Blondel et Tzanetatos (Doc. 719 (2026-2027) N° 1).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale
de Mme Valérie De Bue
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les dégâts occasionnés à la suite des
récents débordements en Wallonie lors des
manifestations et le rôle du Centre régional de
coordination des risques et de la transmission
d'expertise (CORTEX) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances,

des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les dégâts occasionnés à la suite des récents débordements en Wallonie lors des manifestations et le rôle du Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise (CORTEX) ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, manifester est un droit. Se faire entendre aussi. Casser, incendier et dégrader des biens ne l'est pas.

À Liège et dans d'autres villes, de récents débordements ont entraîné destructions d'abribus, caméras ANPR arrachées, incendies de mobilier urbain, dégradations et vandalisme de véhicules de police et autres dégâts matériels importants. Le bilan humain et matériel est lourd. À Liège, on compte 159 arrestations administratives et 35 arrestations judiciaires. Je crains que, avec les événements de vendredi et de ce lundi à Bruxelles, les chiffres ne viennent alourdir ce bilan.

En cas de troubles à l'ordre public, la gestion immédiate revient aux bourgmestres et aux zones de police. Cependant, lorsque les incidents se multiplient à l'échelle de plusieurs villes, notamment à Liège et Charleroi, le rôle du CORTEX prend tout son sens pour coordonner l'évaluation globale de la situation et informer les autorités politiques régionales des répercussions logistiques et sécuritaires.

Face à cette escalade, quel a été le niveau de suivi et d'implication du Centre de coordination des risques et de la transmission d'expertise pour anticiper l'impact sur nos infrastructures et coordonner la remontée d'informations avec les bourgmestres ?

Qui va payer ces dégâts ? Une partie de la facture est supportée par les pouvoirs publics, c'est-à-dire par les citoyens et contribuables wallons. Ce sont nos infrastructures, nos transports et nos biens collectifs qui sont détériorés, sans parler des dégradations occasionnées à des biens privés : les commerces, les maisons et les voitures, par exemple.

Dès lors, il me paraît indispensable de poser la question de la responsabilisation des délinquants qui commettent ces dégradations, mais aussi, lorsque les auteurs sont mineurs, de la responsabilité de l'implication des parents, car tout manquement délibéré aux règles communes appelle une réponse ferme.

Monsieur le Ministre-Président, nous avons abordé, dans le cadre de ce débat budgétaire, la réflexion et la volonté du Gouvernement de suspendre ou de réduire temporairement les allocations familiales dans le cas de dégradations, d'actes de délinquance, et ce, pour responsabiliser les auteurs et les parents. Le droit de manifester ne peut devenir un droit à la destruction et au saccage de biens humains. Vous l'avez abordé lors du débat budgétaire, mais quels sont les contours des

mesures que le Gouvernement souhaite mettre en place ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, manifester est un droit, c'est même sain en démocratie. Je veux d'emblée distinguer les étudiants des casseurs.

Sur le rôle du CORTEX, soyons clairs : les troubles à l'ordre public relèvent des autorités de police administrative générale, le ministre de l'Intérieur, les gouverneurs et les bourgmestres. La Région et le CORTEX en particulier, ne disposent pas de levier légal ou opérationnel en la matière. Ces événements ont été gérés par les dispositifs communaux de sécurité publique, et non par des plans d'urgence. Il n'y a donc pas eu d'implication du CORTEX, et c'est normal.

La Région dispose d'une analyse de risques et d'un Plan régional de gestion de crise, mais ils visent la sécurité civile, pas la sécurité publique. De même, la remontée d'informations avec les bourgmestres relève de procédures garanties par la loi communale, la loi provinciale et les circulaires fédérales. Contrairement à Bruxelles, la Wallonie ne peut pas s'y immiscer, même lorsque les incidents touchent plusieurs villes. Chacun a son rôle. Je tiens à saluer ici le travail des bourgmestres et des forces de l'ordre.

Pour autant, la Wallonie prend toute sa part dans la sécurité de ses citoyens. Nous avons été associés à l'élaboration de la note cadre de sécurité intégrale 2026-2029, validée en conférence interministérielle en février, qui articule prévention, répression et rétablissement. Nous agissons pleinement là où nous sommes compétents : nos infrastructures. Les dégâts sur le domaine régional, notamment les voiries et le mobilier du TEC, sont en cours d'évaluation avec mon collègue, le ministre de la Mobilité.

Au-delà des compétences – je le dis avec la plus grande fermeté –, je suis furieux de voir des policiers sous tension permanente, des commerçants contraints de fermer, des écoles abîmées alors même qu'il faut y investir. Rien ne doit passer pour les casseurs. Le mobilier urbain, les vitrines, les caméras : tous ces dégâts sont une facture pour les Wallonnes et les Wallons. Ceux qui cassent doivent payer.

Notre Gouvernement prend ses responsabilités. Lorsqu'un jeune fait l'objet d'un placement, le juge de la jeunesse peut décider que les allocations familiales ne seront plus versées à ses parents, mais affectées conformément à la décision de placement. Il ne s'agit ni d'une suspension du droit ni d'une sanction pour les dégradations commises. Nous voulons accélérer et sécuriser la transmission de ces décisions entre l'Aide à la jeunesse, l'AViQ et les caisses d'allocations

familiales, afin qu'elles soient exécutées sans délai administratif inutile. Quant aux dégradations, elles doivent donner lieu aux poursuites, aux mesures éducatives et à la réparation prévues par la loi, et ce, dans le respect des responsabilités de chacun.

Je terminerai en m'adressant à l'ensemble de cette assemblée. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, et c'est le propre de la démocratie. Nous pouvons débattre de toutes les réformes, ici, avec des arguments. Toutefois, il y a des moments où aucun démocrate ne peut hésiter. Face à des policiers blessés, des commerces pillés et des villes saccagées, il n'y a ni majorité ni opposition. Il n'y a pas de « Oui, mais... ». Chercher des excuses aux casseurs, c'est déjà leur donner raison. Il faut des condamnations claires et fermes, sans nuance et sans calcul politique.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, comme vous, je déplore – au-delà de nos différences de parti – l'absence d'unanimité pour condamner avec force ces dégradations et ces dégâts. Je vous remercie d'avoir souligné l'action des autorités et de la police, qui prennent un certain nombre de risques dans ces situations. Merci également d'avoir rappelé les différentes compétences du CORTEX, et que les dégâts qui sont occasionnés sur des infrastructures régionales sont en cours d'évaluation.

Il y a un message à donner à la population, qui attend des mesures. Les dégradations urbaines doivent être suivies de sanctions. Il faut renforcer la sécurité des personnes, garantir l'intégrité physique, veiller à la protection des biens et à la sécurisation des domiciles, donner une réponse rapide lorsque des infractions sont commises, réprimer de façon juste et efficace et, enfin, assurer une réparation effective en faveur des victimes et de l'État. Ceux qui ont cassé doivent payer : je me réjouis que le Gouvernement se saisisse de cette question dans le cadre de la compétence des allocations familiales et qu'il s'apprête à mettre en œuvre de manière plus efficace une mesure déjà existante. Il faut évaluer cette mesure. Je compte sur le Gouvernement pour aller en ce sens dans les compétences dont il a la responsabilité pour apporter une véritable réponse et, surtout, pour responsabiliser tout un chacun sur ces situations.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le renouvellement et la transmission des
compétences de l'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique (IWEPS) à
l'approche du programme statistique 2027-
2031 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le renouvellement et la transmission des compétences de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) à l'approche du programme statistique 2027-2031 ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le rapport d'activités 2025 de l'IWEPS indique que l'institut comptait 63 personnes au 31 décembre 2025. Parmi elles, 13 avaient 60 ans ou plus et sept avaient entre 55 et 59 ans ; près d'un tiers du personnel avait donc au moins 55 ans.

Sans préjuger des dates individuelles de départ, cette structure des âges souligne l'importance d'anticiper le renouvellement et la transmission des compétences. Les missions de statistique, d'évaluation et de prospective reposent en effet sur une expertise et une connaissance des données et des méthodes qui se construisent dans la durée.

Les justificatifs du budget ajusté 2025 mentionnent déjà un plan de recrutement de l'IWEPS. Une offre de recrutement pour un poste en évaluation des politiques publiques, prospective et statistiques a également été publiée en juillet 2026.

Par ailleurs, le programme statistique annuel 2026 prévoit la préparation du programme quinquennal 2027-2031 et le développement d'une stratégie de renforcement des capacités du système statistique wallon. Il importe que les besoins humains de l'institut et la continuité de ses compétences soient pleinement pris en compte dans cette démarche.

Monsieur le Ministre-Président, quel est le bilan actualisé du plan de recrutement de l'IWEPS, en distinguant les engagements réalisés, les procédures en cours et les recrutements encore prévus ? Quel diagnostic des départs prévisibles et des compétences à renouveler a été établi pour la période 2027-2031 ? Comment le plan de recrutement prend-il ces besoins en compte ? Quelles mesures de transmission des connaissances sont organisées afin de permettre un

passage de relais avant les départs, et selon quel calendrier ?

Enfin, comment ces besoins humains et budgétaires sont-ils intégrés à la préparation du programme statistique 2027 – 2031, tout en assurant la continuité des missions d'évaluation et de prospective de l'institut ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, l'IWEPS joue en effet un rôle essentiel pour notre Région. Il nous fournit des données fiables, des analyses, des évaluations et des éléments de prospective indispensables pour éclairer les décisions publiques. Dans un contexte où nous devons renforcer l'efficacité de nos politiques et faire des choix budgétaires responsables, nous avons besoin d'une expertise scientifique robuste.

Concernant le plan de recrutement, l'IWEPS dispose d'un plan de personnel établi, conformément au Code de la fonction publique wallonne. Pour l'année en cours et les deux années suivantes, ce plan est actualisé régulièrement afin de tenir compte des mouvements de personnel, de l'évolution des missions et des moyens budgétaires disponibles.

Pour 2026, plusieurs recrutements ont déjà été concrétisés. Je citerai notamment l'engagement d'un assistant administratif au 1^{er} mai, de deux gestionnaires comptables et financiers respectivement au 1^{er} août et au 1^{er} septembre, ainsi que le recrutement prévu en novembre d'un gestionnaire de projets en évaluation des politiques publiques, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de deux ans. D'autres procédures sont également en préparation, notamment pour le remplacement d'un départ à la retraite dans le domaine de la gestion pécuniaire et pour le renforcement des compétences informatiques de l'institut.

Pour les années suivantes, plusieurs réflexions sur les besoins sont menées. Il importe toutefois de préciser que ces perspectives s'inscrivent dans une programmation qui doit encore être traduite en profils précis et sur la capacité, ou non, à répondre à ces besoins en interne. Quant aux départs prévisibles entre 2027 et 2031, l'IWEPS établit et actualise régulièrement une projection à cinq ans, en collaboration avec les responsables hiérarchiques. Cette projection identifie neuf départs prévisibles sur la période, dont plusieurs départs à la retraite à la fin d'un contrat à durée déterminée. Ces fonctions mobilisent des compétences qui se construisent au fil du temps et qui ne peuvent pas toujours être remplacées immédiatement par un recrutement externe.

Le diagnostic ne consiste pas uniquement à comptabiliser les départs à venir. Il s'agit aussi d'identifier les connaissances méthodologiques, les pratiques professionnelles et les réseaux de collaboration qui doivent être préservés, ainsi que les compétences qui devront évoluer pour répondre aux nouvelles missions de l'institut.

Il ne s'agit pas de remplacer systématiquement chaque départ à l'identique. Il faut se demander quelles compétences seront nécessaires demain, compte tenu de l'évolution des méthodes statistiques, des besoins d'évaluation des politiques publiques, des enjeux de prospective et des responsabilités de l'IWEPS en tant qu'autorité statistique régionale. C'est une question de bonne gestion de ressources publiques : anticiper plutôt que subir et faire en sorte que les moyens humains mobilisés répondent aux priorités de la Région.

Concernant la transmission des connaissances, l'IWEPS a mis en place une démarche spécifique de transmission, organisée idéalement un à deux ans avant l'échéance prévisible d'un départ. Cette démarche associe l'agent concerné, son responsable hiérarchique et, lorsque cela est pertinent, les collègues appelés à reprendre ses activités. Elle permet de dresser l'inventaire des connaissances et des méthodes de travail, d'identifier les expertises critiques à préserver et de déterminer les compétences qui devront éventuellement être recherchées dans le cadre d'un nouveau recrutement.

Concernant le programme quinquennal 2027-2031, le décret prévoit sa traduction opérationnelle via les programmes statistiques annuels soumis à l'approbation du Gouvernement wallon. Ces programmes annuels doivent préciser les actions à mener, les moyens à mobiliser et les ressources nécessaires. Ce programme quinquennal et le premier plan annuel devant être présentés prochainement au Gouvernement wallon, je ne peux vous donner plus d'éléments à ce stade. Les objectifs sont la poursuite et la consolidation des productions statistiques existantes, le développement de nouveaux chantiers statistiques prioritaires et le renforcement progressif des capacités du système statistique wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Il est clair que le dernier recrutement, en novembre, concerne un contrat à

durée déterminée, qui vise l'expérimentation des contrats de confiance en action sociale. Ce recrutement répond à un projet précis. Il faudra distinguer ces renforts temporaires des postes qui assurent, de manière plus durable, les missions de l'institut sur le long terme. Un recrutement spécifique comme celui-là ne garantit pas à lui seul le renouvellement des compétences menacées par les départs assez proches, il faut bien le dire.

Le nouveau cadre d'évaluation des grandes réformes, annoncé en juillet, pourra aussi mobiliser l'IWEPS. Il faudra intégrer cette charge potentielle dans les besoins du personnel. Sinon et nécessairement, l'institut risque de devoir arbitrer entre les nouvelles évaluations demandées par le Gouvernement et les travaux habituels déjà programmés.

Nous suivrons attentivement la suite. Vous aurez certainement plus d'éléments à nous donner dans les semaines qui viennent. Nous reviendrons dès lors sur cette question.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Greco, sur « l'inhumation d'un animal de compagnie avec son propriétaire » ;
- Mme Özen, sur « la faible proportion d'adoptions de chiens placés dans des refuges » ;
- Mme Greco, sur « l'interdiction de la vente de volailles sur les marchés communaux et l'absence de concertation avec les marchands concernés » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 40 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Vincent Blondel, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ANPR	automatic number plate recognition (reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation)
AOT	Autorité organisatrice du transport
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CA	conseil d'administration
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CEP	congé(s) éducation payé(s)
CFISPA	centre(s) de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté(s)
CISAF	Clean Industrial Deal State Aid Framework (Cadre d'aides d'État pour un pacte industriel propre)
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CO ₂	dioxyde de carbone
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSC	Fonds social pour le climat / fonds social Climat
IA	intelligence artificielle
ICE	Immigration and Customs Enforcement (Service de l'immigration et des douanes) (États-Unis)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
OQT	ordre de quitter le territoire
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
REMIND	REMIND Wallonia : REverse MINeral INDustry in Wallonia (Industrie minérale inversée en Wallonie)
RW	Région wallonne
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SDF	sans domicile fixe
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands (remplacé par Job Plus dès 2026)
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles

SUV	sport utility vehicle (véhicule utilitaire sport)
TC	taxe de circulation
TEC	Société de transport en commun
TMC	taxe de mise en circulation
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
WINGS	Walloon Innovations for Green Skies (partenariat d'innovation technologique du secteur aéronautique)